

Huitième congrès de l'Union syndicale Solidaires



Saint-Jean-de-Monts
Septembre 2021







SOMMAIRE

12 I- Rapport d'activité

- 16 I. Action générale de l'Union
- 19 II. Fonctionnement et débats
- 20 Chronologie
- 32 Rapport financier 2017-2021
- 35 Bilan des commissions et groupes de travail solidaires
Juin 2017 – septembre 2021
- 35 1. Commission Syndicalisation/structuration/
représentativité
- 36 2. Groupe de travail Ripostes syndicales face
à l'extrême-droite
- 38 3. Commission Fonction publique
- 39 4. Commission Protection sociale



- 41 5. Groupe de travail Chômage précarité
- 43 6. Commission juridique
- 45 7. Commission Formations syndicales
- 46 8. Commission Santé et conditions de travail
- 49 9. Commission Écologie
- 51 10. Groupe de travail Droits et Libertés
- 52 11. Commission internationale
- 57 12. Commission Genres et Sexualité
- 58 13. Commission Femmes
- 59 14. Commission Économie
- 60 15. Commission des conflits
- 61 16. Groupe de travail Budget
- 61 17. Commission Immigration
- 65 18. Commission Communication
- 66 19. Nous sommes aussi dans...



71 I- Les conséquences de l'exploitation capitaliste sur l'humanité et les écosystèmes

- 74 1.1. De l'aliénation dans le monde du travail aux destructions environnementales
- 76 1.2. L'intensification des transformations en lien avec le développement de la société numérique
- 81 2. Pour une société sans exploitation ni domination
- 82 2.1. La question démocratique, pierre angulaire de notre projet
- 83 2.2. Répondre aux besoins sociaux
- 85 3. Une campagne pour construire des alternatives

98 II-Égalité et solidarité

- 101 1. Discriminations
- 101 1.1. Les discriminations illégales
- 103 1.2. Les discriminations légales
- 106 1.3. Racisme et sexisme
- 107 1.4. Immigration et emploi
- 112 1.5. Discriminations liées aux handicaps, à la santé et à l'âge
- 118 1.6. L'Union syndicale Solidaires revendique





8^e CONGRÈS
Union syndicale
Solidaires
27 - 30 septembre
2021
SAINT-JEAN-DE-MONTS

8^e CONGRÈS
Union syndicale
Solidaires
SAINT-JEAN-

- 128 1.7. Discrimination syndicale
- 129 2. Oppressions/ exploitations
- 129 2.1. Systèmes de domination
- 131 2.2. Oppression
- 135 3. Nos valeurs et leur dévoiement : la nécessité de se réapproprier le langage
- 135 3.1. Notre langage...
- 137 3.2. ...et le leur
- 139 4. Les luttes syndicales pour l'égalité et la solidarité
- 139 4.1. Les discriminations et les oppressions engendrent de l'exclusion et renforcent la souffrance au travail : lutter contre relève du rôle du syndicat.
- 140 4.2. Organisation interne, difficultés et enjeux
- 140 4.3. Commissions et groupe de travail
- 141 4.4. Formations, déconstruction, stéréotypes
- 141 4.5. Moyens d'action et outils
- 143 4.6. Cadres collectifs et alliances
- 143 4.7. Solidarité internationale

156 III- Notre outil syndical

- 159 1. Constat et évolution du syndicalisme
- 159 1.1. Place de Solidaires dans le paysage intersyndical
- 160 1.2. Solidaires face à la « crise » du syndicalisme
- 161 1.3. De nouvelles représentations des colères sociale, écologique, féministe, antiraciste
- 163 1.4. Syndicalistes, donc antifascistes
- 165 2. Nos moyens de mobilisations
- 165 2.1. Nos modes d'actions
- 167 2.2. Nos réponses face à la « crise » du syndicalisme
- 169 2.3. Sur les violences policières et la répression anti-syndicale
- 171 2.4. Quelle unité syndicale ?
- 173 2.5. Comment faire vivre un syndicalisme interprofessionnel s'articulant avec les luttes sectorielles ?
- 175 3. Nos moyens de développement
- 175 3.1. Le combat de Solidaires
- 175 3.2. Place et développement des Solidaires locaux
- 177 3.3. Les questions de structuration, de champ de syndicalisation, des unions et branches avec les évolutions des instances de représentation
- 179 3.4. Fonctionnement interne, autogestion et pratiques
- 180 3.5. Place des chômeuses, chômeurs et précaires, dans notre syndicalisme

182	3.6. Place des femmes dans notre union syndicale
183	3.7. Place des retraité-es dans notre organisation
183	3.8. Les formations
185	3.9. Moyens humains de Solidaires dont le salariat, la mise à disposition
187	3.10. Nos locaux

198 **Annexes**

199	I-Déclaration du 8 ^e Congrès de l'Union Syndicale Solidaires
207	II-Motions
225	III- Compte rendu de l'Assemblée générale du CEFI
235	IV- Règlement Intérieur
239	V-Statuts



LE





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

Ce rapport d'activité de l'Union syndicale Solidaires cible la période d'octobre 2020 à aujourd'hui, soit environ une année de mandat après le Congrès extraordinaire de Saint-Denis. Il a marqué la volonté de notre Union de se rassembler malgré et en raison aussi de la crise pandémique et

du premier confinement qui a bouleversé nos possibilités de faire un Congrès ordinaire comme prévu.

Il est important de souligner que les discussions de ce Congrès extraordinaire ont mis en avant des thématiques qui ont permis déjà de donner des repères revendicatifs à l'Union que ce soit

sur la question écologique, sociale, ou sur les sujets de laïcité, discriminations, dont l'actualité de cette année a été riche.

Ce rapport se divise en deux grandes parties qui concerne d'un côté l'action générale de l'Union et de l'autre les éléments de fonctionnement et de débats internes. L'annexe

chronologique permet de se remémorer l'intensité de l'année que nous venons de traverser.

I. Action générale de l'Union

L'activité publique de Solidaires a été fortement marquée par une actualité bousculée par la période de pandémie inédite que nous traversons, et dont personne ne sait quand elle se terminera. En ce sens, on peut considérer qu'il s'agit d'un moment « inédit » mais qui s'installe et qui peut impacter durablement le syndicalisme et notre manière de lutter. Nous avons pu tenir notre Congrès extraordinaire entre deux confinements, et c'est ensuite la vaccination mais avec la mise en place du pass sanitaire qui a pris le relais cet été, avec les sanctions prévues pour les salarié-e-s de certains secteurs qui ne voudraient pas se faire vacciner.

L'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2020 a été un choc pour le monde enseignant, et au-delà. Le gouvernement s'en est emparé pour porter le projet de loi sur le séparatisme en décembre. Les polémiques sur la laïcité et l'islamophobie ont refait surface accompagnées de pression sur les organisations du mouvement social et leurs militant-e-s.

Le projet de Loi sécurité globale a aussi été un tournant à l'automne 2020 et aura marqué la période comme confirmant la politique de contrôle et de répression comme instrument privilégié de ce gouvernement. Là encore, les mesures « exceptionnelles » deviennent malheureusement la normalité dans notre société. Après les annonces de plans de licenciements dans de nombreux secteurs aéronautique, commerce, industrie lors du premier confinement, il est flagrant que désormais la « reprise » se réalise sans grandes annonces supplémentaires mais une plus grande précarité. Cette précarisation va de pair

avec la réforme de l'assurance chômage que ce gouvernement a voulu faire passer coûte que coûte, validant ainsi la logique d'une main-d'œuvre à maintenir dans la précarité permanente avec ou sans emploi. La sortie du carton de la réforme des retraites est elle aussi une manière de bien faire comprendre que la politique de faire payer la population n'a jamais été enterrée malgré le mouvement social des retraites de 2019, et les promesses du gouvernement de changer les choses... vite oubliées après le premier confinement.

Lors du premier confinement strict, l'activité syndicale de Solidaires avait consisté à donner en priorité les moyens aux salarié-e-s de protéger leur santé et leurs droits (procédures droit de retrait, renforcement des outils pour répondre aux licenciements et autres) notamment avec la mise en place d'un numéro vert. La période qui a suivi a été marquée par plusieurs conflits sectoriels (Énergie, Santé, Éducation, Rail...), et les occupations des lieux de Culture qui avaient redonné espoir. Les travailleur-euse-s ont continué à télétravailler massivement et c'est plus l'atonie qui a primé, malgré quelques boîtes en lutte. Pour autant, Solidaires a démontré que les luttes, y compris dans la rue, étaient toujours possibles et nécessaires. On pense à la Marche des solidarités, aux rassemblements contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, aux manifestations du 8 mars qui ont été importantes malgré ce qu'on a pu redouter vu les difficultés et obstacles à pouvoir manifester. C'est même une multiplicité de dates qu'on a vu émerger lors des premiers mois de l'année 2021, compliquant fortement l'activité militante tandis que les mobilisations ont peiné à véritablement rassembler (contre la loi sécurité globale, contre l'assurance chômage, pour le logement, marche des blessé-e-s et victimes de violences policières, etc.). L'activité à travers les collectifs qui se sont mis en place a aussi été intense dans la période : Durant cette année, nous avons continué à développer et parfois initier des cadres unitaires.

L'intersyndicale nationale interprofessionnelle, principalement avec la CGT et la FSU, a été un cadre d'expression de positions communes. Elle a tenté d'initier en décembre 2020 une mobilisation fin janvier débouchant sur une journée de grève interprofessionnelle début février qui a été un échec que nous avons analysé. L'intersyndicale a été un cadre d'échanges et d'informations sur la situation, de discussion et de co-élaboration pour la journée du 5 octobre, suite à la proposition de Solidaires issue du comité national d'avril 2021. Ce cadre intersyndical, en gagnant en pérennité, a permis de créer de la confiance et de l'honnêteté dans les échanges, même si évidemment le poids de chacun en le nombre d'implantations et d'adhérent-e-s pèse toujours de manière importante. On peut regretter la difficulté d'emmener plus loin l'intersyndicale (avec FO) au-delà des sujets strictement sociaux (libertés, écologie...).

Le collectif Plus jamais ça a continué à agir sur trois volets : soutenir des luttes et des alternatives (Chapelle-Darblay, Grand-Puit, Coop des Masques), construire des revendications et plateformes unitaires (Rapport « Pas d'emploi sur une planète morte » en avril 2021, Plan de Rupture en août 2021) et développer des collectifs locaux (une trentaine à ce jour). Cette alliance syndicale et associatives permet un affichage fort du social et de l'écologie, de matérialiser le « fin du monde / fin du mois, même combat » !

L'Union a participé à de multiples appels et collectifs, en particulier sur le front des libertés, contre la situation autoritaire et contre le développement des idées d'extrême droite :

schéma national du maintien de l'ordre, décrets fichage, attaques contre les « islamo-gauchistes », collectif Stop loi sécurité globale, loi séparatisme, manifestation en mémoire de notre camarade Clément Méric, « collectif du 12 juin » pour les libertés et contre l'extrême droite, coordination unitaire antifasciste... De même, il y a eu des regroupements spécifiques sur des mobilisations sociales : contre les licenciements autour des TUI, pour la défense des droits des chômeur-euse-s et contre la réforme de l'assurance chômage, pour la levée des brevets sur les vaccins COVID et la socialisation de l'industrie de la santé. Solidaires a aussi continué à construire le Réseau Syndical International de Solidarité et de Lutte à travers des réunions virtuelles (les rencontres à Dijon ayant dû être reportées) et a participé aux coordinations d'accueil des Zapatistes en Europe.

La ligne inflexible du gouvernement liée à la faiblesse du rapport de force n'a pas permis de faire reculer les projets de loi. Mais les mobilisations ont sûrement facilité la censure d'articles de la loi sécurité globale par le Conseil Constitutionnel ainsi que la pratique des nasses du Schéma national du maintien de l'ordre et certains articles du décret sur la réforme de l'assurance chômage par le Conseil d'Etat.

Il y a quelques mois, nous avons mené l'élection dans les TPE/TPA. Elles ont été l'occasion d'équiper les Solidaires locaux demandeurs en matériel d'apparition et d'intervention. Sans surprises, ces élections ont été marquées par une très forte abstention. Solidaires a progressé (4,27 % des suffrages), tout comme dans l'audience intersyndicale hors fonction publique calculée en mai 2021 (Solidaires à 3,68 %, + 0,22 point par rapport à 2017). Ces résultats positifs indiquent cependant plus un maintien qu'une nette progression.

Sur l'ensemble de la période, nous avons essayé de mener un travail de communication syndical le plus large possible : droits des travailleuses et des travailleurs, positionnement sur les sujets d'actualité qui le nécessitent, développement sur les réseaux sociaux. L'ensemble continue de s'améliorer. Pour autant, il nous reste des marges de progression sur les sujets les plus

techniques, en particulier sur le droit de travail, qui demande le plus de ressources.

II. Fonctionnement et débats

L'impossibilité de se réunir physiquement a compliqué notre vie démocratique. Si les visio-conférences peuvent faire gagner en temps et en budget de déplacement, leur omniprésence a affaibli les possibilités de discussion et donc la fabrique du consensus.

Dans la même période, nous avons connu plusieurs difficultés liées à des conflits questionnant à chaque fois nos pratiques et nos valeurs, qu'ils soient internes et débordant sur l'Union, que ce soit une intervention publique dans la presse contre des structures ou que ce soit sur la gestion des situations d'agressions sexuelles. Notre Union a été obligée de prendre un certain nombre de décisions au prix d'un temps important, voire débordant dans nos instances. Malgré l'énervement et parfois l'écœurement qu'ont pu générer certaines situations, nous avons eu la capacité d'affronter les difficultés et de ne pas perdre notre boussole en termes de pratiques et de valeurs. Pour autant, toutes ces crises ne sont pas finies et leurs débouchés sont liés au respect des décisions collectives par les structures concernées. Ces tensions montrent aussi aujourd'hui les limites de notre commission des conflits dans sa forme actuelle.

Sur le même temps, des débats pouvant sembler clivants au premier abord ont pu être menés de façon apaisée, que ce soit sur le salariat dans l'Union ou sur la façon d'appréhender ce qu'est la laïcité et de mettre des mots en commun. A chaque fois, ces réussites sont liées à notre capacité de préparer les débats collectivement via des groupes de travail ad hoc en amont de nos instances où le temps d'échange est contraint.

La période ouverte depuis la préparation de la mobilisation retraites en 2019 continuée avec l'apparition et le développement du COVID a nécessité d'avoir régulièrement l'information et le mandat des Solidaires locaux. Cela a bousculé notre calendrier d'instance et parfois complexifié leur préparation. Un Groupe de travail sur le fonctionnement a permis de commencer à réfléchir à des évolutions possibles et parfois nécessaires pour renouveler et améliorer la démocratie dans notre union.

Repenser sans cesse notre syndicalisme dans la transformation, les évolutions de société, sans rien perdre de nos valeurs et de nos revendications, c'est aussi regarder sans se cacher la question de nos moyens humains pour le faire vivre. Les alertes ont été nombreuses sur le peu de détachement de militant-es au secrétariat national (-30 % de temps par rapport à l'équipe précédente, avec une grosse alerte spécifique sur la trésorerie). Le non

remplacement des animateur-rices et du trésorier du CEFI y participe également. Ceci accentue les difficultés à faire vivre notre syndicalisme dans toutes ses dimensions, en interne comme en externe.

Pour conclure

La période a été rude pour l'ensemble des salarié-e-s précaires chômeur-euse-s, retraité-e-s, étudiant-e-s, sans papiers, ainsi que pour les militant-e-s de l'Union syndicale Solidaires et l'ensemble du mouvement social.

Les défis sont énormes et multiples et engendrent la peur et parfois la résignation ou l'abandon.

Mais notre syndicalisme de transformation sociale est plus que jamais pertinent, indispensable et les années à venir verront s'accroître l'urgence des mesures à prendre et des luttes victorieuses à mener.

Ce qui doit continuer à nous animer c'est la défense totale des travailleur-euse-s, de donner envie à chaque instant de lutter et de s'inscrire dans la nouvelle société et le nouveau monde auquel nous aspirons.

Ce Congrès et ses travaux sont là pour porter notre syndicalisme et nous en donner collectivement les moyens.

Chronologie 2020

Septembre

- 17 septembre : Tribune unitaire « Pour la solidarité avec le peuple algérien et la libération des détenus du Hirak »
- 18 septembre : Communiqué unitaire « Pour faire disparaître les migrant-e-s... il suffit de les affamer » 18 septembre : Communiqué Solidaires « Rapport VACHEY : ce n'est pas aux retraité-e-s et salarié-e-s de payer ! »
- 21 septembre : Appel unitaire « IVG, en France le compte n'y est pas »
- 21 septembre : Communiqué unitaire « Solidarité avec le mouvement populaire démocratique et les grèves au Belarus »
- 24 septembre : Communiqué Solidaires « La marche nationale des sans-papiers, c'est parti ! » 25 septembre : Communiqué intersyndicale CGT, FSU, Solidaires et syndicats de jeunesse «
- Séparatisme » : nous refusons une loi de stigmatisation, de division et une nouvelle attaque des principes de laïcité »
- 30 septembre : Tract Solidaires « Mon corps m'appartient ! »

Octobre

- 2 octobre : Communiqué Solidaires « L'urgence, c'est la protection des travailleurs-ses et de la population ! »
- 4 octobre : Tribune unitaire « Doctrine du maintien de l'ordre : Un nouveau schéma, des vieilles pratiques »
- 5 octobre : Communiqué intersyndicale CGT, FSU, Solidaires et organisations de jeunesse « Pas de jeunesse sacrifiée : droit au respect et à la dignité »
- 7 octobre : Communiqué de Solidaires concernant le projet de loi de financement de la sécurité sociale « PLFSS 2021 : Derrière les annonces, le gouvernement prépare une nouvelle cure d'austérité » 12 octobre : Manifestation intersyndicale nationale à Poitiers contre la répression anti-syndicale visant les 4 enseignant-e-s de Melle.
- 13-15 octobre : Congrès extraordinaire de Saint-Denis
- 14 octobre : Annonce de la mise en place d'un couvre-feu à partir du 16 octobre dans certains départements pour endiguer la propagation du COVID
- 16 octobre : Sortie unitaire du collectif urgence sociale et écologique à l'usine de recyclage de papier de La Chapelle Darblay
- 16 octobre : Assassinat par décapitation de Samuel Paty à la sortie de son collège
- 17-18-19 octobre : rassemblements dans toutes la France suite à l'assassinat de Samuel Paty. Débuts des attaques médiatiques contre les « islamogauchistes », dont SUD Éducation mis en cause par le Ministre de l'intérieur (Darmanin).
- 17 Octobre : Arrivée des marches des sans papiers à Paris
- 19 octobre : Réunion unitaire à l'initiative de Solidaires pour proposer un discours unitaire concernant le couvre feu et la gestion COVID (travail qui débouche sur une tribune publié le 28 octobre)
- 26 octobre : Communiqué de l'Union contre la « chasse au sorcières » et les attaques contre les antiracistes assimilés à des soutiens de l'islamisme radical.
- 28 octobre : Nouvelles annonces de confinement du gouvernement
- 28 octobre : Tribune unitaire « Des mesures sanitaires, sociales et écologiques plutôt que la restriction des libertés »
- 28 octobre : Communiqué Solidaires « Lutte contre la précarité : un plan toujours aussi pauvre ! » 29 octobre : Communiqué de Solidaires « contre le Covid et ce pouvoir »
- 29 octobre : Assassinats à Nice, attaques à Avignon, en Arabie Saoudite

Novembre

- 2 novembre : Communiqué unitaire «Contre les amalgames et les manipulations racistes, nous défendons les libertés»
- 3 novembre : Élections présidentielles aux États-Unis, résultats le 7 novembre, Donald Trump battu.
- 6 novembre : Courrier intersyndical CGT, FSU, Solidaires et organisations de jeunesse « Face aux urgences, aux côtés des jeunes et des salarié-e-s ! »
- 9 novembre : Courrier public au Premier Ministre Castex sur les autorisations de manifester du Syndicat des avocat de France, du Syndicat de la Magistrature et de l'Union Solidaires
- 9 novembre : Journée internationale pour un monde sans murs
- 10 novembre : Grève « sanitaire » dans l'éducation avec de fort taux de grévistes pour obtenir des moyens, en particulier des dédoublements de classe, pour faire face à la pandémie.
- 10 novembre : Cessé le feu au Haut-Karabagh
- 10 novembre : Tribune unitaire « La mobilisation pour le climat doit mettre au centre la question des inégalités»
- 12 novembre : Tribune unitaire « Contre la loi « sécurité globale », défendons la liberté de manifester» 16 novembre : Tribune unitaire « Stopper Amazon avant qu'il ne soit trop tard »
- 16 novembre : Conférence de presse de Solidaires sur la situation sanitaire, économique, sociale et écologique et les réponses alternatives à apporter à celles du gouvernement.
- 17 novembre : Ouverture du travail parlementaire sur le projet de loi « Sécurité Globale ». Rassemblements dans toute la France.
- 17 novembre : Communiqué Solidaires « Proposition de loi sécurité globale : La démocratie éborgnée » 17 novembre : Action contre « la réintoxication du monde »
- 21 novembre : Mobilisation Nous Toutes contre les violences faites aux femmes
- 21 novembre : Nouvelle journée de mobilisation contre la loi de sécurité quotidienne
- 23 novembre : Rassemblement à Rouen pour la liberté de manifester (plaintes pour outrage suite à la venue en Juillet 2020 du ministre de l'intérieur, Darmanin).
- 25 novembre : Rassemblement République contre les violences faites aux femmes

Décembre

- 3 décembre : Appel à la grève travail social (Sud Santé Sociaux)
- 5 décembre : Marche des chômeur-euses contre la réforme de l'assurance chômage + manifestations contre la loi Sécurité globale
- 12 décembre : Appel manif contre la loi de Sécurité globale et loi séparatiste (pas d'appel parisien – des mobilisations sur tout le territoire) – à Toulouse appel : plus de sécurité sociale, moins de sécurité globale .
- 18 décembre : Acte 4 Marche des Solidarités
- 18 décembre : Raffinerie Total de Grandpuits : greenwashing et casse sociale Tribune unitaire du collectif urgence sociale et écologique (dont est membre Solidaires) concernant la situation à Grandpuits.
- 19 décembre : Attaque en référé (dont Solidaires) au Conseil d'Etat de 3 décrets qui élargissent considérablement l'ampleur des fichiers de surveillance : Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP), Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP) et Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP).
- 22 décembre : Appel intersyndical à la grève interprofessionnelle pour le 4 février 2021
- 24 décembre : Appel du collectif stop loi sécurité globale à mobilisation les 3, 6 et 30 janvier sur les textes liberticides

2021

Janvier

- 7 janvier : Communiqué Solidaires. Hong Kong : Obtenons la libération des 55 opposant-es arrêté-es, et l'absence de poursuites à leur rencontre !
- 11 janvier : Communiqué Solidaires. Prime de 900€ pour les précaires : le compte n'y est pas ! 12 janvier : Tract Solidaires. Macron, hors de nos libertés !
- 13 janvier : Covid-19 en Israël et Palestine: non à l'apartheid sanitaire
- 14 janvier : Mobilisation pour la réintégration de Gaël et contre la répression anti-syndicale
- 15 janvier : Communiqué Solidaires / Sud Santé Sociaux suite à la campagne « Pas de profit sur la pandémie »
- 18 janvier : Communiqué Solidaires. Contre le chômage et les licenciements : Indispensables 32 heures !
- 20 janvier : Communiqué du collectif « Non au SNU ». Non au service national universel !

- 22 janvier : Communiqué Solidaires Le gouvernement (et le Sénat) sacrifient les jeunes en nétenant
- pas le RSA aux 18-25 ans
- 23 janvier : Manifestation à Paris contre les licenciements
- 27 janvier : Constitution du Collectif national « Pour un véritable service public de l'énergie ! » 29 janvier : Tract Solidaires « Urgence sociale passons à l'action ! »

Février

- 1er février : Communiqué intersyndical CGT, FSU, Solidaires, Jeudi 4 février, mobilisation interprofessionnelle : grève et manifestations pour l'emploi et les services publics
- 6 février : Appel unitaire (dont Solidaires) Commémoration pour Ilan Halimi : 15 ans déjà Pétition : Libérez les prisonnières d'opinion en Algérie – Soutenez la campagne en ligne Tribune unitaire Solidarité avec les étudiant-e-s et l'Université du Bosphore en Turquie
- 10 février : Plus de 50 organisations syndicales internationales appellent au référendum et au respect des droits humains au Sahara occidental
- 12 février : Solidaires : « Crise sanitaire, sociale, écologique : Il y a des solutions d'urgence » 16 février Tract Solidaires « Santé au travail, de nouveaux reculs pour les salarié-e-s »
- 16 février : Tract Solidaires « 8 mars 2021 : Grève féministe ! »
- 17 février : Appel unitaire « Grève féministe du 8 mars 2021 : poursuivons la lutte ! » 21 février : Communiqué unitaire antifasciste : « l'État complice de l'extrême droite » 22 février : Appel unitaire pour le 17 avril actions contre la réintoxication du monde
- 25 février : Communiqué Solidaires « Réforme du régime de garantie des salaires AGS ou la double peine pour les salarié-e-s »

Mars

- 2 mars : Appel unitaire « Justice pour les victimes de l'amiante »
- 3 mars : Déclaration intersyndicale (CGC, CGT, FO, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA) à l'occasion du 8 mars. « L'égalité entre les femmes et les hommes est un levier indispensable de sortie de crise ! »
- 4 mars : Communiqué Solidaires « Le CDD d'usage « facteur d'insécurité financière » : non sans blague ! »
- 6 mars : Communiqué Solidaires « Rendez-vous ce 8 mars avec Solidaires, partout en France » 8 mars : Communiqué Solidaires

- « Partout dans le monde, ce 8 mars, des millions de femmes et minorités de genre se lèvent, se soulèvent, debout ! »
- 10 mars : Tribune unitaire « Les raffineurs de Grandpuits ont raison contre Total »
 - 10 mars : Tribune unitaire « Face aux faits de violences entre jeunes, privilégions l'action sociale, l'éducation et la médiation ! »
 - 11 mars : Communiqué intersyndical CGT, FO, FSU, Solidaires : « soutien à la jeunesse mobilisée le 16 mars »
 - 11 mars : 4 pages Solidaires / argumentaire : »Loi dite « séparatisme » : un texte liberticide à combattre »
 - 12 mars : Communiqué unitaire « #StopLoiSécuritéGlobale Remobilisons-nous pour nos libertés ! » 12 mars : Communiqué unitaire. Marche des Familles de victimes de violences policières le 20 mars 2021
 - 15 mars : Communiqué Solidaires « Mesures d'urgence sociale : déjà un an de perdu par le gouvernement »
 - 16 mars : Communiqué intersyndical « Mobilisons-nous pour nos libertés et pour nos droits. » 16 mars : Communiqué Solidaires « Solidarité avec la révolte populaire au Sénégal »
 - 17 mars : Communiqué Solidaires .Grève internationale des jeunes pour le climat
 - 17 mars. Communiqué unitaire « Contre l'impunité policière et le racisme : de l'air. Protéger, soigner, accompagner ? Non, fichier, stigmatiser, sanctionner, renvoyer. Le ton est donné ! »
 - 17 mars : Tribune : Un printemps des libertés pour défendre nos droits / Pour combattre efficacement l'antisémitisme, rejetons tout amalgame !
 - 18 mars : Communiqué du collectif StopLoiSécuritéGlobale : Face au Sénat et dans les rues pour défendre nos libertés
 - 20 mars : Communiqué unitaire. Soutien à l'UNEF
 - 20 mars : Communiqué Solidaires. Une vague d'occupations face à la précarité et au chômage : renforçons-là !
 - 20 mars : communiqué Solidaires « Un membre de l'Action Française menace des militant-e-s de l'Union syndicale Solidaires »
 - 22 mars : Communiqué Conf^e paysanne / Solidaires « Nous sommes tout-e-s des maraudeuse-ur-s – Solidarité avec les exilé-e-s »
 - 22 mars : Appel DAL, FSU, Solidaires « Un logement pour toutes et tous, contre le logement cher, contre les expulsions locatives, agissons le 27 mars ! »
 - 23 mars : Communiqué Solidaires « Journée européenne d'action pour le logement le 27 mars »
 - 24 mars : Communiqué Solidaires « Contre la précarité et la réforme de l'assurance chômage, toutes et tous dans la rue les vendredis ! »

- 26 mars : (appel unitaire) Toutes et tous solidaires de la Plume noire – Manifestation antifasciste à Lyon le samedi 3 avril
- 27 mars. tribune collective. Reprenons l'offensive des idées, concrétisons la liberté de circulation et d'installation
- 30 mars : (Coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale) Sécurité globale - l'exécutif et le législatif contre les libertés fondamentales
- 30 mars : Communiqué unitaire suite aux manifestations logement du samedi 27 mars 30 mars : (tribune commune) Contre l'Unef, une manœuvre politique indigne
- 30 mars : Tribune unitaire. Pour qu'industrie rime avec écologie, les organisations de « Plus jamais ça » appellent à la sauvegarde de Chapelle-Darblay

Avril

- 1er avril : Communiqué Solidaires. Leur mépris - Notre colère et notre détermination
- 1er avril : Communiqué Solidaires Abrogation immédiate du décret chômage ! En colère le 2 avril ! / 1er avril : (Unitaire) Contre l'apartheid sanitaire d'Israël ! Signez la pétition européenne !
- 2 avril : Communiqué Solidaires et SNJ. Non à la répression des journalistes en Turquie ! 3 avril : Journée Mondiale de lutte pour le droit à la Santé le 7 avril 2021
- 8 avril : Déclaration de l'Union syndicale Solidaires réunie en comité national les 7 et 8 avril 2021 8 avril : Communiqué unitaire. Projet de loi « confortant le respect des principes républicains »
- 8 avril : Communiqué unitaire. 29 mai - La Commune, il y a 150 ans et aujourd'hui 10 avril : Communiqué unitaire Soutien à l'Observatoire de la laïcité
- 14 avril : (Unitaire) Paris - 18 avril - Hommage aux insurgé-es du ghetto de Varsovie
- 15 avril : (4 pages Solidaires) C'est le chômage et la précarité qu'il faut combattre pas les chômeurs-euses et les précaires !
- 16 avril : Communiqué Solidaires. Élections dans les très petites entreprises et associations : un fiasco prévisible
- 16 avril : Communiqué intersyndical. 1er mai 2021 : Ensemble pour les droits sociaux et les libertés
- 19 avril : Communiqué Solidaires. Guadeloupe : des jeunes en formation condamné-es pour désertion 19 avril : Communiqué Collectif UNEDIC. En pleine crise économique et sociale, le gouvernement persiste dans sa guerre aux chômeurs/ses plutôt qu'au chômage

- 19 avril : Communiqué Solidaires. Hong-Kong : Exigeons l'arrêt des persécutions contre les combattant-e-s de la liberté !
- 20 avril : Communiqué Solidaires. Contre la réforme de l'assurance chômage, toutes et tous en grève et en manifestation le 23 avril
- 20 avril : Communiqué Solidaires. Loi Sécurité Globale : Une pierre de plus... dans le cimetière de nos libertés
- 20 avril : Pétition Unitaire. Solidaires soutient la campagne que le Planning familial mène pour l'allongement des délais d'accès à l'IVG
- 23 avril : Tract Solidaires : 1er mai 2021, c'est dans la rue
- 26 avril : Appel du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés. 1er mai : journée internationale de lutte des travailleurs et travailleuses
- 27 avril : Communiqué unitaire. La loi « sécurité globale » criminalise les personnes sans logement et la pauvreté !
- 28 avril : Communiqué Solidaires. Solidaires dans l'action à Bercy avec le collectif « Plus jamais ça » pour sauver l'usine de Chapelle Darblay
- 28 avril : Communiqué Solidaires. Arrêté-es pour être extradé-es après 40 années d'exil ?
- 30 avril : Le collectif « Plus Jamais ça » (dont Solidaires) appelle à participer aux marches climat partout en France le 9 mai

Mai

- 2 mai : Communiqué Solidaires : Premier mai : succès des mobilisations, soutien à la CGT ! 3 mai : Communiqué : Une loi pour sauver le climat, pas le capitalisme !
- 5 mai : Communiqué RSISL : Soutien aux travailleurs et travailleuses de Colombie
- 7 mai : Collectif « Plus jamais ça » : Pas d'emplois sur une planète morte : 25 propositions pour sauver le climat et créer des emplois
- 7 mai : Collectif national Stop CETA : Brevets vaccins COVID19 : décision historique de Biden...
- 7 mai : Communiqué Solidaires : Répression du Hirak en Algérie : Solidarité avec Kaddour Chouicha et Djamila Loukil
- 8 mai : Communiqué de presse du 6 mai 2021 du Comité français de soutien à la pétition d'Initiative Citoyenne Européenne « Pas de profit sur la pandémie »
- 8 mai : Communiqué de presse du 6 mai 2021 du Collectif Stop Brevets, Réquisition dont Solidaires est signataire
- 11 mai : Communiqué Solidaires : Combien de morts faudra-t-il encore ?
- 11 mai : Collectif contre la loi Séparatisme : Lettre ouverte unitaire

envoyée aux parlementaires à propos de la loi « confortant les principes de la République »

- 11 mai : Communiqué Solidaires : Soutenons la résistance palestinienne
- 12 mai : Tribune unitaire : Au procès de Bure, nous sommes toutes et tous des malfaiteurs !
- 12 mai : Collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens : Il faut des actes forts pour arrêter les agressions israéliennes contre le peuple palestinien
- 12 mai : Appel international : Appel Toutes aux Frontières !
- 13 mai : Communiqué Solidaires appelle à participer à tous les rassemblements en France en solidarité avec le peuple palestinien
- 15 mai : Communiqué Solidaires : De multiples mobilisations pour les Palestiniens malgré l'autoritarisme du gouvernement
- 18 mai : Samedi 22 mai : Journée nationale de mobilisation pour défendre notre assurance chômage ! 18 mai : Mettons fin au système de brevets privés !
- 18 mai : Création par la Confédération Paysanne, la FSU et Solidaires du groupe « Alternatives sociales et écologiques » au CESE
- 18 mai : Solidaires avec la grève générale en Palestine
- 18 mai : Appel intersyndical à une journée d'action FP le 15 juin autour du pouvoir d'achat 19 mai : Manifestation antifasciste : 8 ans après, Clément vit dans nos luttes !
- 19 mai : Communiqué Solidaires : Iran : Libération immédiate d'Ismaïl Abdi et des autres syndicalistes emprisonné-e-s ! /
- 20 mai : Communiqué Solidaires : Audrey, assistante sociale assassinée dans l'exercice de ses fonctions
- 20 mai : Communiqué unitaire : Appel à manifestation contre le racisme et les idées d'extrême droite le 12 juin
- 20 mai : Communiqué unitaire : Appel à manifestation pour le logement le 30 mai
- 21 mai : Communiqué Solidaires : Procès des assassins de Clément Méric et manifestation le 5 juin à Paris
- 21 mai : Communiqué Solidaires : Première victoire contre la loi sécurité globale 21 mai : Coordination #StopLoiSécuritéGlobale : Loi Sécurité globale : camouflet pour le gouvernement, demi-victoire pour les libertés
- 21 mai : La CGT, Solidaires et la FSU saisissent le Conseil d'Etat pour annulation du décret assurance-chômage
- 23 mai : Les syndicats palestiniens appellent à une action immédiate et urgente des syndicats internationaux
- 25 mai : Communiqué Solidaires : Le 30 mai contre le chômage, pour le logement !

- 26 mai : Communiqué Solidaires Audience syndicale : Solidaires est représentatif dans de nouvelles branches
- 28 mai : Communiqué Solidaires : Justice et liberté pour le peuple palestinien 30 mai : Manif logement

Juin

- 2 juin : Expression Unitaire : Collectif UNEDIC /
- 2 juin : Appel du 12 juin contre le racisme et les idées d'extrême-droite 2 juin : Mobilisation du 19 juin
- 3 juin : Communiqué unitaire Marche des Solidarité : Contre le fascisme et le racisme il n'est pas trop tard : Riposte populaire !
- 3 juin : Travail : la lutte contre les violences faites aux femmes vaut plus qu'un symbole ! tribune dont Solidaires est signataire, parue le 2 juin dans Libération
- 3 juin : Loi « lanceurs d'alerte » : 29 organisations lancent un appel à la société civile
- 3 juin : Communiqué intersyndical Fonction Publique d'appel à la journée d'action du 15 juin 4 juin : Brochure : agir face aux sanctions dans le secteur privé
- 4 juin : Communiqué unitaire : Vive la Commune !
- 7 juin : Communiqué Solidaires : Le procès des assassins de Clément le confirme : l'extrême-droite tue 7 juin : Communiqué Solidaires : Vous ne volerez pas nos retraites
- 7 juin : Communiqué intersyndical : Aggravation de la répression en Iran Mahmoud Salehi et Osman Esmaili condamnés à l'emprisonnement
- 8 juin : Communiqué : Mur par mur et pierre par pierre, nous détruirons toutes les frontières ! 8 juin : 4 pages : Argent public : sauver les actionnaires ou financer les besoins sociaux ?
- 9 juin : Expression unitaire / Bugeaud : Bourreau des Algériens et ennemi de la République
- 10 juin : Communiqué unitaire : #12juin pour nos libertés et contre les idées d'extrême droite : Les extrêmes droites sont un danger pour les droits des femmes /
- 11 juin : Communiqué commun ACAT, SAF, SM, Solidaires : La technique de la nasse est illégale ! 15 juin : Tract d'appel à soutien Solidaires et Solidaires Savoie : « Loi sécurité globale et répression : le parquet de Chambéry précurseur ? »
- 15 juin : Collectif Non au SNU : Le Service national universel : c'est toujours non ! 15 juin : Texte + vidéo zapatiste : Îles des Açores, Portugal, Europe (11 juin 2021) 16 juin : Tribune unitaire : Il est encore temps

- 17 juin : Expression unitaire : Douze propositions pour une loi ambitieuse pour les lanceurs d'alerte 17 juin : Lettre de la Commission Sexta Zapatista Au collectif « L'heure des peuples est arrivée » // Le passeport zapatiste (À bientôt Portugal, Galice, nous voilà)
- 18 juin : Communiqué Solidaires : Encore du mépris pour les personnes handicapées !
- 21 juin : Quatre pages Solidaires : Dette ? nous ne devons rien au capitalisme, il nous doit tout ! 22 juin : Communiqué Réforme Assurance Chômage : Le gouvernement à nouveau au tapis !
- 22 juin : International : Soutien à l'arrivée imminente de la première délégation zapatiste du « Voyage pour la Vie », des villes se mobilisent dans toute l'Europe
- 23 juin : Contribution de Murielle Guilbert et Simon Duteil « Nous somme une partie de la solution » 23 juin : « Plus Jamais Ça » à la Coop des masques le jeudi 24 juin
- 24 juin : Communiqué La conquête à l'envers, les zapatistes ont renommé l'Europe « SLUMIL K'AJXEMK'OP »
- 25 juin : Communiqué Solidaires : Iran : Un nouveau président particulièrement dangereux 29 juin : Communiqué unitaire : Défendre le Kurdistan contre l'invasion turque
- 29 juin : Communiqué unitaire : Lettre aux prisonnier-es en lutte au Mexique : Malgré l'emprisonnement, nous ferons cheminer votre lutte !

Juillet

- 1er juillet : Communiqué intersyndical : Pour les droits et la justice sociale
- 5 juillet : Expression Solidaires : L'extrême-droite est un danger mortel combattons-la, ensemble, partout, tout le temps
- 6 juillet : Communiqué Solidaires : Conférence sociale : toutes ces urgences auxquelles Macron ne répondra pas !
- 7 juillet : Communiqué intersyndical : Solidarité avec les salariés du secteur pétrolier en Iran
- 7 juillet : Collectif Ethique sur l'étiquette : Pay your workers - Enseignes et distributeurs d'habillement : payez vos travailleur-euse-s
- 7 juillet : Texte zapatiste : La Traversée pour la Vie : Qu'allons-nous faire ?
- 8 juillet : Communiqué intersyndical FP : Conférence salariale : l'absence inacceptable de mesures générales
- 9 juillet : Texte Solidaires : Sortir de la pénurie sanitaire pour aller vers une souveraineté sanitaire

- 9 juillet : Tribune unitaire : Projet de loi sur la protection de l'enfance : Nous exigeons un débat pour établir un code de l'enfance qui protège tous les enfants et adolescent-es de ce pays !
- 9 juillet : Communiqué/lettre Solidaires : Régularisation immédiate des sans-papiers en grève de la faim en Belgique
- 9 juillet : Communiqué Solidaires : Non à l'expulsion de Salah Hamouri
- 12 juillet : Communiqué Solidaires. Solidarité avec les migrant-es et leurs formes de luttes Communiqué de soutien au BAAM et au Bal des Migrants.
- 13 juillet : communiqué Solidaires suite à l'allocation de Macron. Vaincre le virus, préserver nos droits et libertés, changer le système
- 16 juillet : Aidons la Coop des masques Note de « Plus Jamais ça » pour soutenir la Coop des masques.
- 19 juillet : Tournée pour la Vie : La délégation Zapatiste et des Peuples autochtones du Mexique doit être autorisée à entrer en France !
- Semaine d'actions européennes pour exiger l'entrée des peuples autochtones et des zapatistes en France
- 21 juillet : Communiqué du Réseau International de Solidarité et de luttes Iran : grève historique dans le secteur pétrolier, manifestations dans le Khouzistan et à Téhéran, droit des femmes bafouées
- 23 juillet : Communiqué Solidaires. Oui à la vaccination, non au passeport sanitaire et aux licenciements !
- 23 juillet : Expression unitaire : tribune Refusons le projet de loi sanitaire et les régressions sociales 26 juillet : Communiqué Solidaires : Mobilisons nous contre le pass sanitaire et pour nos droits
- 29 juillet : Communiqué Solidaires de Presse sur l'épandage de pesticides à proximité des habitations : le gouvernement obligé de revoir sa copie
- 29 juillet : Lancement d'une pétition unitaire : contre la loi sanitaire et les régressions sociales à venir. Pour une politique sociale et de santé juste et démocratique
- 29 juillet : Lettre ouverte dénonçant l'implication de la France dans le Sommet sur les Systèmes alimentaires.
- 30 juillet : Pétition unitaire à signer : contre la loi sanitaire et les régressions sociales à venir. Pour une politique sociale et de santé juste et démocratique
- 30 juillet : Appel des femmes, personnes trans, inter et non-binaires de l'Autre Europe réuni-es à Notre-Dame des Landes pour la rencontre ¡Muchas luchas para vivir, un mismo corazón para luchar !

Août

- 3 août : Communiqué Unitaire : Passe sanitaire et obligation vaccinale. La CGT, Solidaires, et la FSU saisissent le Conseil constitutionnel pour la défense des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs
- 8 août : Communiqué Solidarité avec les syndicalistes de Hong Kong
- 12 août : Communiqué Solidaires : Rapport du GIEC : La transition écologique et sociale, c'est la seule alternative !
- 13 août : Communiqué Solidaires : L'extrême droite est toujours notre ennemie ! 17 août : Communiqué Solidaires : Soutien à la population afghane
- 20 août : Communiqué unitaire : Soutien à la population civile palestinienne et ses étudiant-es : libérez Layan Nasir !
- 25 août : Collectif « Plus jamais ça ! » : Propositions pour un plan de rupture 30 août : Communiqué intersyndical appel 5 octobre

Septembre

- 1er septembre Tract Solidaires : Partager les emplois, c'est partir en retraite plus tôt

Rapport financier 2017-2021

Le dernier rapport financier présenté lors du Congrès de Saint-Brieuc en 2017 faisait état de la montée en charge du budget national avec les financements du Fonds paritaire national (FPN) et des élections des salarié-es des très petites entreprises et associations en 2015 et 2016 et qui s'est poursuivie à compter de 2017 avec notre déménagement au 31 rue de la Grange aux Belles à Paris, dans nos locaux partagés avec le CEFI Solidaires, Solidaires Fonction Publique, Solidaires Paris, Sud Nettoyage et les structures nationales ASSO, Solidaires Informatique, Solidaires Groupe Ratp, Sud CT, Sud Education et Sud Prévention Sécurité. Le budget annuel de Solidaires qui était de 0,6 million d'euros en 2014 atteint 3,9 millions en 2020.

La gestion politique et comptable du budget national depuis 2017 a reposé entièrement sur deux membres du secrétariat national et une salariée du CEFI Solidaires, avec l'appui de la commission de contrôle financier

composée de trois membres mandaté-es par Sud Éducation, SUD Santé Sociaux et Solidaires Finances publiques. En outre, il a été nécessaire de mettre en place un groupe de travail Budget validé par le Comité national de février 2018 et un comité de gestion des locaux.

Les ressources de l'Union sont composées de cotisations, de participations, de financements du fonds paritaire et de divers produits.

La cotisation annuelle est toujours calculée sur le nombre d'adhérent-es déclarée par la structure membre multiplié par un taux unique. Elle était de 4,25 euros en 2015 puis de 4,43 euros en 2020. La trésorerie a dû relancer avec le concours de la commission de contrôle financier certaines structures et sur plusieurs exercices. Si le nombre total de 101 000 adhérent-es est resté stable depuis 2016, il s'avère que l'évolution du nombre d'adhérent-es par structure membre, fédération ou syndicat national, présente des disparités importantes. L'Union reverse chaque année une partie des cotisations reçues à Solidaires Fonction Publique.

Jusqu'en 2014, les cotisations reçues et les produits constituaient l'essentiel du budget de l'Union. Ces produits sont constitués essentiellement des indemnités reversées par nos représentant-es au Conseil économique, social et environnemental (CESE), des ventes de matériel et de publications et des participations.

Au titre de sa représentativité au niveau national et interprofessionnel, l'Union reçoit depuis 2015 des financements du « Fonds pour le financement du dialogue social » ou Fonds paritaire national (FPN) géré par les organisations syndicales et patronales

représentatives au niveau national et interprofessionnel et abondé en grande partie sur une cotisation sociale sur les salaires et une subvention de l'État. Ces financements correspondent à trois « missions » d'intérêt général. Les financements de la première mission « conception, gestion, animation et évaluation des politiques paritaires » sont calculés sur la représentativité par convention collective et ils sont reversés intégralement par Solidaires aux structures membres concernées. Les financements de la seconde mission « participation à la conception, mise en œuvre et au suivi des politiques publiques » sont utilisés dans notre budget interprofessionnel pour nos campagnes revendicatives. La troisième mission « formation économique, sociale et syndicale & animation des activités des salariés » constitue la partie la plus importante des financements. Ils sont reversés au CEFI Solidaires sur facturation, aux structures nationales membres et les Solidaires locaux sur conventions ou utilisés sur certaines lignes du budget interprofessionnel. Les fonds qui n'ont pas été utilisés dans l'année font l'objet d'une demande de report sur l'année à venir et adressée à l'association de gestion du fonds paritaire (AGFPN).

L'arrivée dans nos nouveaux locaux a nécessité de facturer les structures

hébergées pour leur participation financière, contrôlée une fois par an par le comité de gestion. Ces participations correspondent environ à 75 % des loyers et charges, le reste étant à charge de Solidaires.

Proposé par le secrétariat national et voté par le Bureau national, le budget annuel fixe le montant de la cotisation annuelle et des dépenses prévisionnelles. Depuis 2018, le groupe de travail Budget contrôle les montants des achats réalisés au regard du prévisionnel lors d'un bilan d'étape et participe à la préparation du budget.

L'embauche de militant-es salarié-es décidée lors des congrès de 2011 et 2014 a bénéficié pour leur développement aux structures de l'industrie, du commerce et desservices, de la protection sociale, du secteur associatif et des Solidaires locaux du Rhône et Paris. Elle a pu aussi répondre aux besoins de fonctionnement de la permanence nationale pour la tenue de la trésorerie, le graphisme des publications, la communication ainsi que l'animation des élections TPE-TPA.

Une partie importante de nos fonds ont été utilisé pour la conclusion des baux et l'aménagement de nos locaux. Une caution de 137 500 euros ainsi qu'un compte de nantissement 550 000 euros, ces montants étant immobilisés pour la durée totale du bail de 9 ans. Le coût des travaux d'aménagement pour un montant de 761 977 euros sont enregistrés en immobilisations corporelles et seront amortis sur toute la durée du bail.

Nos fonds syndicaux sont restés stables depuis 2016.

Bilan des commissions et groupes de travail solidaires

Juin 2017 – septembre 2021

1) Commission Syndicalisation/ structuration/représentativité

Comme d'autres commissions, la Commission Syndicalisation/structuration/représentativité a été impactée par la crise sanitaire, rendant impossibles les réunions. Ensuite, comme il y a 4 ans, les camarades qui animent ou participent activement aux réunions se sont réuni-e-s lors des réunions « élections TPE/TPA » car ce sont les mêmes au sein des organisations ou du SN qui suivent ces questions.

Pour autant, ces dernières années ont montré que la liste mail de la commission pouvait être vivante, et utile.

C'est le cas notamment lorsqu'un Solidaires local, ou le SN, est contacté par une personne souhaitant se syndiquer mais dont l'organisation dont dépend son champ professionnel n'est pas une évidence : la liste syndicalisation permet, souvent, de trouver la structure syndicale la plus appropriée. C'est aussi le cas lorsque des Solidaires locaux notamment effectuent des désignations de RSS, et contactent la commission syndicalisation, pour vérifier que nous en sommes pas déjà présent-e-s dans cette entreprise. Restent cependant des secteurs où l'activité n'est « fiable » à personne et auxquels la réponse est in fine, si c'est possible, le solidaires local concerné : la réflexion de notre commission sur comment répondre à ces demandes d'affiliation doit être menée. La liste mail permet également d'échanger les expériences concernant l'activité syndicale, notamment à propos des élections (négociations de protocoles, profession de foi, résultats, etc.) ou de développement.

Plusieurs sujets auraient dû être traités par la commission syndicalisation, sans l'avoir été, ou de façon suffisante : le chantier de la fusion des branches ou le bilan de la mise en place des CSE et ses impacts sur notre syndicalisme au quotidien... il faudra le faire.

Les questions de champs de syndicalisation, dont on sait qu'elles peuvent être sources de tension, ont parfois été sous-traitées à la commission, qui n'a pas les moyens, notamment statutaires, de « régler les problèmes ». Elle a cependant pu faire des propositions, notamment en termes de coordination du travail entre structures dont les champs se chevauchent.

En lien avec d'autres commissions ou groupes de travail (communication, élections TPE/TPA,) du matériel a pu être sorti (actualisation des fiches « connaître ses droits » notamment), mais sans doute pas à la hauteur des besoins de notre Union et de ses structures membres. Cela renvoie aux moyens mis à disposition pour construire et faire vivre un outil indispensable à chacune de nos structures.

2) Groupe de travail Ripostes syndicales face à l'extrême-droite

Le groupe de travail Ripostes syndicales face à l'extrême-droite a été créé en 2015 pour mutualiser les compétences et le travail fait par nos différentes organisations et collectiviser la production de matériel antifasciste.

Il a constaté la montée de l'extrême droite, non seulement à travers les résultats du FN (devenu RN) au niveau électoral, mais aussi la diffusion de ces idées réactionnaires, xénophobes et nationalistes dans la société, reprises par certains médias, soi-disant expert-e-s ou une partie de classe politique traditionnelle. De plus, l'extrême-droite commet de plus en plus des agressions physiques envers les militant-e-s antifascistes, ainsi que des attaques contre les locaux syndicaux ou militants. Les dernières manifestations contre le pass sanitaire en sont un exemple flagrant puisque l'on y constate à la fois la main mise des organisations d'extrême-droite (dont les plus « ultra ») sur certaines de celles-ci, des affrontements dans diverses villes (Nantes, Montpellier, Tours...) et la dissémination de thèmes antisémites dans les cortèges (détournement de l'étoile jaune, panneau portant des mêmes antisémites comme « Qui ? », autocollant qualifiant le pass sanitaire de « pass nazitaire »...).

Au vu de l'actualité, le GT a été obligé de s'ouvrir encore plus largement au champ du « complotisme/conspirationnisme » irrigué par l'extrême droite. Pour faire face à ce déferlement, le GT dispose d'une liste de diffusion forte de 92 membres couvrant une bonne partie du territoire et les différentes

structures de l'Union. Un collectif d'une douzaine de personnes se charge de l'animer. Cette liste favorise un réel partage de connaissances à travers des articles de presse et d'autres plus spécialisés. Elle a aussi une fonction de veille grâce à son maillage territorial.

Le GT se réunit assez régulièrement, il a tenu six réunions depuis un an, a publié trois bulletins (n° 6 en juin 2020, n° 7 en octobre 2020 et n° 8 en mars 2021), et a provoqué plusieurs actions de formation (notamment en Seine-Maritime, dans le Finistère et en Haute-Savoie).

Le GT suit la participation de Solidaires dans l'association Vigilance et Initiatives Syndicale contre l'Extrême-droite (VISA), dont sont membres non seulement Solidaires mais aussi de nombreux fédérations, syndicats ou UD de Solidaires. Nous travaillons depuis longtemps à renforcer les liens avec VISA et à prendre part aux actions et campagne de VISA, ce qui passe entre autre par la participation de Solidaires départementaux aux VISA locaux qui se créent.

Au cours de cette année, le GT a fortement participé à la mise en place de la Coordination Unitaire Antifasciste (les réunions se tenant dans les locaux de Solidaires à Paris). Cette coordination regroupe des syndicats (Solidaires, CNT), des organisations politiques (NPA, UCL, Fédération anarchiste) et des associations et collectifs sur tout le territoire (VISA, Action Antifasciste, Jeune Garde, Comité antifasciste tourangeaux, La Horde, Reflexes...). La mise sur pied de cette coordination a été longue et difficile du fait des origines variées de ses participant-e-s. Pour autant les premiers fruits de cette coordination ont vu le jour avec l'organisation de « Rencontres sociales antifascistes » dont la première s'est tenue à Toulouse le 19 juin 2021 (3 ateliers/conférences : Comment lutter contre le fascisme ?, Le racisme dans le monde du travail, Le RN au pouvoir dans les mairies). Ces rencontres sont amenées à se multiplier dans différentes villes en prenant appui sur la Coordination.

Le GT a mis en place la mobilisation autour du procès en appel des meurtriers de notre camarade Clément Méric qui a eu lieu fin mai à Evry, que ce soit par le suivi du procès en lui-même ou pour la manifestation en hommage à notre camarade qui a eu lieu le 5 juin à Paris.

Le GT a fortement aidé à la mise en place d'une riposte au congrès du RN à Perpignan le 3 juillet 2021 en aidant à mobiliser et en participant à la logistique sur place.

Au niveau intersyndical, le GT suit « la campagne unitaire contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques », qui existe depuis 2014, avec la CGT et la FSU, avec une dynamique plus ou moins forte selon les périodes. Des membres du GT ont ainsi participé le 5 juillet 2021 à une réunion de cette campagne avec leurs homologues de la CGT et de la FSU. Des initiatives intersyndicales ont été prévues pour la rentrée.

Toujours sur ce plan, des membres du GT étaient présents à un stage « Lutter contre l'extrême-droite, ses idées et ses pratiques » organisé le 7 avril 2021 par le secteur Droits et Libertés de la FSU pour participer à la table-ronde « Comment démasquer l'extrême droite et combattre son idéologie ? Place des syndicats dans ce combat » avec la FSU, CGT, UNL, UNEF et VISA.

Tous ces efforts participeront à la transformation du GT en une commission statutaire lors du prochain congrès de l'Union, transformation qui est nécessaire et proposée à l'approbation du congrès.

3) Commission Fonction publique

La commission Fonction publique réunit l'ensemble des organisations de Solidaires dont le champ couvre la fonction publique dans ses trois versants (Etat, Territorial, Hospitalier) se réunit tous les mois. Lors de la pandémie, ce sont des points hebdomadaires qui étaient faits afin de coller au mieux aux problématiques qui se présentaient dans les différents secteurs.

Le fonctionnement mensuel de la commission fonction publique est stable en termes de participation des structures aux réunions. Certaines organisations, malheureusement, ne peuvent y participer régulièrement ce qui de fait limite les échanges et donc la capacité à construire des revendications globales pouvant être portées au niveau fonction publique.

Ces absences s'expliquent souvent par la taille des organisations tout autant que par la charge de travail dans les secteurs et les difficultés en termes de renouvellement militant-e-s probablement.

L'animation de la commission est réalisé par un petit groupe de militant-e-s. Ce groupe qui s'était fortement réduit dans la période 2018-2021 vient de s'élargir avec la mise à disposition par deux structures de camarades. Cela devrait permettre de développer davantage de matériel fonction publique, d'approfondir les analyses, d'élaborer une stratégie de communication etc. C'est au moment des élections professionnelles que le travail collectif s'organise le mieux et que le plus de structures s'investissent.

Ainsi le début de préparation des élections de fin 2021 pour les organisations couvrant un champ interministériel et 2022 pour l'ensemble des structures de la fonction publique mobilise déjà les structures particulièrement volontaires pour construire une campagne dynamique. Cela avait été le cas, dans une moindre mesure, lors des élections de 2018 qui était par ailleurs une période de mobilisation intersyndicale dans la fonction publique puisque se déroulaient la lutte contre le projet CAP 22, porteur de nombreuses orientations destructrices en matière de services publics, et contre la loi de transformation

de la fonction publique, attaque contre le statut de la fonction publique. À cette occasion, un groupe de travail a réalisé des tracts spécifiques notamment à destination de la population et des distributions de tracts.

Afin de coller au mieux aux problématiques qui se posent aux organisations, le travail de la commission évolue également par des groupes de travail thématiques. Ainsi, des réunions notamment sur la thématique juridique se sont mises en place courant 2020.

Des réunions notamment également sur la Protection Sociale Complémentaire mais aussi concernant la mise en place des CSA dans la fonction publique se sont mises en place.

Au-delà des réunions de la commission, ce type de réunions ou sous-groupes continueront probablement de se développer puisqu'elles semblent correspondre aux demandes des structures.

4) Commission Protection sociale

En lien avec le projet de réforme des retraites 2019/2020, la commission Protection sociale a mobilisé beaucoup d'énergie sur la question des retraites et a été un soutien essentiel à la construction du revendicatif, lequel est un élément déterminant pour la mobilisation :

- en participant aux concertations avec le Haut Commissariat à la réforme des retraites dans toute la phase préparatoire et en informant largement sur le projet,
- en sortant très régulièrement du matériel public et des notes internes,
- en réalisant une formation de formateurs et à cet effet un module de formation dont un diaporama complet d'analyse de la réforme des retraites,
- en participant à l'animation de formations dans les départements et pour les différents secteurs, soit dans le cadre de Solidaires, soit de façon plus large,
- en continuant pendant la phase de mobilisation à sortir du matériel argumentaire,
- en organisant, en lien avec la commission Conditions de travail, le 10 mars 2020, une journée autour de la pénibilité au travail, qui reste mal prise en compte en termes de compensation et de réparation. Même si nous avons tenu cette journée un peu tardivement, ses travaux pourront être utilisés par les équipes syndicales.

Le tout en réussissant au moins partiellement à contourner les difficultés d'un sujet certes très politique mais aussi en définitive très technique. En ce sens, les équipes syndicales ont été préparées et accompagnées dans cette bataille.

Des débats ont eu lieu dans la commission sur la manière de porter des revendications générales offensives et pas seulement des revendications visant à revenir à la situation antérieure. Néanmoins, si une réflexion a pu avoir lieu sur certains sujets particuliers (les enjeux de genre notamment, en lien avec la commission Femmes), elle est restée assez partielle, avec un manque notamment sur les enjeux de répartition des richesses (faut-il revendiquer des retraites plus redistributives, voire égalitaires...) et de financement (si nous sommes critiques sur les réponses apportées par d'autres, notre réponse reste assez générale).

Dans un contexte d'évolution systémique nous avons été en partie balloté-e-s entre la défense de droits acquis différents et la volonté de porter des revendications s'appuyant sur la défense « en même temps » des personnes les plus précaires, qui ne sont pas ceux et celles qui pèsent le plus dans notre organisation avec la difficulté à porter ces exigences de justice sociale. La force des secteurs qui ont engagé la lutte (en particulier à la RATP et la SNCF mais aussi dans l'Éducation, la Culture, l'Énergie notamment), le faible indice de confiance du gouvernement et de Macron, en particulier lié au mouvement des Gilets jaunes de l'année précédente, ont permis au mouvement de tenir longtemps et d'obtenir la suspension, pour le moment, du projet. Néanmoins, pour gagner une bataille sur les retraites, il faut que nous arrivions, et le mouvement aussi, à poser tous les enjeux revendicatifs et à trouver les formes de mobilisation qui puissent embarquer tout le monde au delà de ce que nous avons réalisé cette fois-ci.

Concernant l'assurance-maladie, le PLFSS est chaque année l'occasion d'une analyse et de la sortie d'un communiqué de presse par la commission protection sociale. De la période tendue de crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020, est ressortie la nécessité de relancer le débat sur le financement de la Sécurité sociale en lien avec la dette COVID : la commission Protection sociale apporte sa contribution à cette réflexion.

La question de la perte d'autonomie ayant été ressortie des cartons par le gouvernement à l'été 2020 (5e branche et financement par la CSG), la commission protection sociale a amené analyse et matériel en lien avec l'UNIRS.

L'actualité qui s'est portée dans la période sur la réforme de l'assurance chômage a généré le rapprochement entre le GT précarité - chômage et la commission Protection sociale : est ainsi envisagée la réalisation d'un bulletin commun. Un travail commun avec le GT Précarité-chômage et la commission Économie a aussi permis l'organisation d'une journée de formation sur la précarité à Paris le 21 mai 2019.

Néanmoins concernant le fonctionnement de la commission Protection sociale, il faut noter plusieurs faiblesses :

→ La participation à la commission reste le fait de syndicats et fédérations,

de Solidaires départementaux, peu nombreux (Solidaires Finances Publiques, Unirs, Sud éducation, Solidaires 94, Sud CAM, Solidaires Météo, Solidaires 76, et plus récemment SUD Énergie et Solidaires 31). Ainsi, si le lien a été fait avec certains secteurs où les régimes spéciaux existent, ce lien a été très partiel. La situation est plus difficile encore pour les syndicats du secteur privé. Cela a nécessairement des conséquences sur le type de matériel sorti, la capacité à porter des analyses complètes et des revendications véritablement unifiantes...

→ De même, l'absence dans la commission de syndicats présents dans des secteurs plus jeunes pèse aussi sur les argumentaires pour un sujet perçu de façon très différente selon l'âge. Autre problème en ce sens, il faut regretter l'absence d'investissement suffisant des actifs.

Pour autant, la commission Protection sociale a démontré ses capacités à fournir du matériel de fond en appui aux équipes syndicales (nombreux tracts et notes argumentaires, une brochure retraite, numéro spécial des Utopiques consacré à la Protection sociale, module de formation Retraites...). Pour aller au-delà, et générer un débat dans l'ensemble de l'Union syndicale, la commission Protection sociale a proposé la tenue d'une table ronde sur la Protection sociale du XXI^e siècle au Congrès de Saint-Jean- de-Monts.

5) Groupe de travail Chômage précarité

Créé par le congrès de St-Brieuc, le groupe de travail consacré aux questions de chômage et de précarité a mené de nombreux travaux sur les mandats qui lui avaient été

confiés. A savoir, réfléchir à l'organisation de structures précaires et chômeur-euse-s au sein de notre projet syndical afin :

- d'accroître notre espace de syndicalisation et développer les luttes ;
- analyser l'environnement réglementaire et produire un revendicatif et un matériel adapté ;
- en clair forger les outils pour permettre à Solidaires d'être véritablement présent dans la défense des intérêts (et la conquête de leurs droits) des travailleur-euse-s parmi les plus abimé-e-s par le capitalisme et qui sont de fait une préoccupation centrale de notre projet syndical.

Réuni environ une fois par trimestre jusqu'à une fois par mois dans la dernière période du fait notamment de l'actualité de l'assurance chômage, le groupe de travail aura connu une assez bonne participation jusqu'en 2019 mais les divers mouvements sociaux et la pandémie ont réduit depuis la

voilure de participation. Alors que la précarité est au centre de nos préoccupations au travers de nos écrits, mis à part quelques secteurs « plus concernés » (comme la Culture, Pole Emploi), ce sont surtout les organisations professionnelles qui n'y auront pas ou peu participé. D'où le questionnement et l'interpellation que le groupe entend faire cet automne sur les raisons de cette non-participation, surtout que lors de la dernière période, le groupe s'est vu confier par les instances l'organisation de la lutte contre les licenciements. Pourtant la participation ne fut pas plus importante ni élargie, il a pu même être constaté que l'articulation entre lutte contre licenciements et celle contre la réforme de l'assurance chômage ne faisait pas beaucoup sens chez nos structures...

La réflexion sur les questions de structuration ont permis de constater que les structures précaires n'entraient pas en concurrence avec les organisations professionnelles de Solidaires. Au contraire, bien que fragiles, elles permettent bien souvent d'attirer des personnes précaires aux parcours de l'emploi intermittent qui se seraient détournées de notre projet syndical sinon. Renforcement de notre projet syndical voire même des structures membres elles mêmes, l'idée est ainsi de parvenir à favoriser l'émergence de telles structures au sein des solidaires locaux dans un premier temps, afin de répondre aux questionnements et besoins d'une population précaire en réalité peu prise en charge par le monde syndical. Ces réflexions ont été portées notamment au comité national de juillet 2018 et demeurent à poursuivre.

Afin de porter auprès d'elle une parole revendicative crédible, notre groupe s'est efforcé ensuite de construire une plateforme revendicative embrassant l'ensemble des aspects affectés par la précarité d'existence et élaborer avec différents acteurs comme les associations de chômeurs, la CGT chômeurs, le DAL (et autres syndicats et assocs impliquées dans la question du logement) et/ou le collectif UNEDIC un matériel de décryptage et de vulgarisation des textes légaux (réforme chômage, retraites, réforme des APL) afin de tenter de créer des fronts de lutte. Il a également tenté de vulgariser ces thématiques en interne, que ce soit par l'exposé de ce qu'est la réalité de la précarité dans une journée thématique en 2019 et les pistes pour tenter de lutter contre ou de monter des formations sur la dernière réforme de l'assurance chômage. Réformes que le GT a également combattu sur un plan juridique en soutien et au travers des liens tissés avec la CGT (spectacle et chômeur-euse-s), seule organisation syndicale réellement active sur ces sujets de même qu'avec les assocs de chômeur-euse-s (AC, APEIS, MNCP, CIP notamment) au travers du travail commun mené contre le recours contre le décret contrôle des chômeurs de fin 2018.

Solidaires a ainsi pu progresser en visibilité et en crédibilité quand bien même il reste beaucoup à faire, à commencer par une réelle appropriation

de ces sujets par les structures professionnelles de notre union. Mais comme sur d'autres sujets, Solidaires ne peut parvenir seule à transformer les réalités de la précarité : le travail commun/unitaire avec les associations actives comme le DAL doit être poursuivi et approfondi. Le logement est un facteur premier de précarité. La question se pose régulièrement de déterminer la hauteur d'investissement dans le collectif UNEDIC, seul cadre unitaire réunissant associations de chômeurs et les organisations syndicales de Pole Emploi (CGT FSU SUD) mais qui du fait d'une faiblesse certaine des premières ne parvient guère à imposer un agenda revendicatif crédible. Cela renvoie aussi au fait que si nous-mêmes n'y mettons pas plus de forces, la situation n'évoluera pas. Enfin, sur le plan interne, au vu des problématiques traitées souvent voisines et communes, des travaux communs avec la commission protection sociale doivent être engagés. L'idée ainsi d'un bulletin commun à nos deux espaces de travail pourrait être à envisager.

Dans un contexte d'explosion de la précarité dépassant largement le monde du travail et qui touche à tous les aspects de la vie des travailleur-euse-s, la présence de notre courant syndical aux côtés des travailleur-euse-s précaires est indispensable. Notre groupe de travail a initié un travail syndical visant à les organiser afin de permettre le rapport de force collectif mais aussi de répondre concrètement aux besoins fondamentaux que cette population exprime et qui nécessite d'être renforcé. Il s'agit donc de passer du verbe à l'action et d'investir pleinement notre collectif de travail qui à l'occasion de ce congrès devient une commission à part entière ce tant que la précarité d'existence sous toute ses formes sera à déplorer, ce qui au vu des évolutions en cours n'est pas près de s'achever.

6) Commission juridique

Devenue commission depuis le dernier congrès de St-Brieuc, la commission juridique a réuni en moyenne une dizaine de camarades mandaté-s par des syndicats pour l'essentiel du secteur privé (Commerce, PTT, Culture...) et des Solidaires locaux à l'activité juridique marquée. Si le secteur public était peu présent, cette participation s'est s'élargie durant la dernière année pour intégrer depuis 2020 des représentants de la Fonction Publique. Sur le plan genré, la participation fut essentiellement masculine, ce qui n'a pas été sans poser certaines difficultés voire même tensions qui ont nécessité le rappel des règles collectives. De mensuelles, les réunions sont devenues bi-mensuelles à partir de 2018 (avec possibilités de réunions plus fréquentes si besoin). L'activité de la commission a été nécessairement perturbée sur

2020 du fait tant du mouvement social des retraites que de la crise pandémique qui a vu ainsi les journées prud'hommes reportées sans cesse.

Après avoir traité pour l'essentiel des thématiques du secteur privé et notamment de l'activité prud'homale et de la défense syndicale, la commission a progressivement élargi son cercle d'intérêt aux problématiques des libertés publiques, du chômage ainsi qu'aux questions de la fonction publique. Pour autant nous ne sommes pas des avocats ni même des professionnels du droit mais des syndicalistes avec un projet politique. Si le droit est un des outils à notre disposition pour obliger l'employeur au respect des règles, notre projet politique émancipateur doit faire évoluer celles-ci dans un sens favorable aux travailleur-euse-s. D'où l'exercice de recours dont on sait qu'ils ont peu de chances de prospérer mais qui permettent une fenêtre de tir politique et médiatique.

Cette mandature aura par ailleurs vu la mise en place de groupes thématiques autour de l'organisation des journées prud'hommes et plus récemment des questions fonction publique et de droit administratif. Ce qui a enclenché la réflexion et désormais la construction de formations comme celles sur les procédures administratives. En soutien à la commission fonction publique, nous sommes également partie prenante à la construction des formations aux futurs CSA. Enfin il nous faudra reprendre le chantier de la formation droit du travail « pour les nuls ».

Elle aura également vu la mise en place d'un bulletin dont à cette heure seuls 3 numéros ont pu être réalisés. Des numéros spécifiques ont été confectionnés comme guides

(Interventions volontaires par ex). Au vu des retours positifs, c'est un effort à poursuivre et cela passe par la mise en place d'un véritable comité éditorial et donc une véritable appropriation collective pour en assurer le suivi. Sur le plan des travaux documentaires, à signaler la rénovation des fiches sur les droits des salarié-e-s du secteur privé, un chantier similaire sera à réfléchir pour les personnels de la fonction publique.

Cette mandature aura vu aussi la mise en place de travaux communs (comme les nombreux recours contre les textes liberticides ou relatifs au droit du travail) avec le SAF et le SM, favorisant des rapprochements et des cadres unitaires permettant à Solidaires d'accroître sa visibilité sur des thématiques où nous n'étions pas présents. Même s'il n'a pas été victorieux, le cadre né de la lutte contre la réforme de la justice suivi de celui sur la justice des mineurs auquel nous sommes représentés permet de dialoguer avec d'autres acteurs et d'accroître notre légitimité sur ces champs (s'agissant tant de l'union que de ses membres comme Solidaires Justice, SUD CT, SUD Santé Sociaux)

Même si le champ d'intervention est plus étendu, il reste à ce que les thèmes traités soient mieux appropriés collectivement pour éviter les phénomènes

d'expertise qui hypothèquent un suivi sur le long terme si la personne « experte » devient indisponible. Des formations internes pour permettre cet élargissement sont peut-être une piste à pratiquer ? Par ailleurs, plusieurs syndicats de l'union disposent de leur propre commission juridique sans pour autant que le lien soit fait avec le niveau interprofessionnel : il serait utile que celui-ci existe pour permettre d'enrichir nos réflexions respectives et notre vision collective.

Au final, la commission juridique a eu une activité importante sur cette mandature, notamment par la production d'écrits même si la pandémie lui a fait marquer le pas. Elle doit poursuivre sa tâche de soutien des équipes et de leur information (LSG, veille juridique par le décryptage des textes...). De même que travailler collectivement avec les autres commissions et groupe de travail, certain-e-s partageant d'ailleurs comme pour le groupe de travail « droits et libertés » son champ de compétence.

7) Commission Formations syndicales

Elle s'est réunie en moyenne trois fois par an. Si elle a pu connaître parfois une fréquentation plus importante, cette commission souffre, malgré son enjeu pour l'avenir de notre outil syndical, d'une participation peu importante, se résumant fréquemment aux membres du bureau du Cefi élargis à quelques camarades impliqué-e-s localement dans la formation interprofessionnelle ou représentant quelques structures professionnelles. Ces dernières n'y participent donc pas régulièrement, en particulier celles qui développent en interne de nombreuses actions de formation syndicale pour leurs seul-e-s adhérent-e-s. Du côté des Solidaires locaux, soit ce qui constitue le cœur de notre politique de formation interprofessionnelle, l'implication dans la commission est le fait de ceux déjà fortement investis. Cette implication suit certainement les invariants de l'activité interprofessionnelle et est ainsi dépendante de la mise à disposition en temps et en militant-e-s des structures professionnelles. D'où une inégalité forte entre Solidaires locaux. A l'exception donc de quelques Solidaires locaux généralement organisés en région avec mise en place d'une commission ad hoc, l'activité de formation ne fait de toute évidence pas partie des priorités de nombre d'entre eux qui ne disposent pas en outre du temps/décharges pour participer à la commission nationale. Pourtant, grâce à la mise en place de budgets complémentaires, ils disposent de moyens financiers qui doivent leur permettre de se lancer dans l'aventure....

La commission formations syndicales a principalement conçu et développé

les plans annuels des formations nationales de Solidaires en rapport aux lignes directrices/revendicatives de Solidaires (ainsi des formations nationales assurées directement à ce niveau, des formations de formateur-rice-s...). Elle a été ainsi alimentée par le travail des autres commissions (femmes, écologie, chômage/précarité...). S'agissant des outils de formation, elle a préparé et mis en place les rencontres d'échanges entre formateur-rice-s que ces outils soient pédagogiques, militants et matériels. Elle a par ailleurs constitué les équipes chargées de construire les formations et leurs outils comme les cahiers. Compte tenu de ce qui précède relativement à l'implication des structures dans la formation, le bureau du Cefi s'est retrouvé bien souvent en charge de la plupart de ces tâches, la commission et donc les structures membres alimentant assez irrégulièrement la réflexion, se limitant surtout à débattre et valider les propositions du bureau. Ajouté à cela que les formations sont construites pour beaucoup par nos camarades retraité-e-s disposant de l'expérience et des savoirs mais dont le lien avec le quotidien du travail se trouve de fait éloigné, le risque de décalage entre les besoins des équipes, tant dans les contenus que dans les moyens, et l'offre réelle de formation est important.

Ces freins à la participation à l'activité de formation interprofessionnelle et à sa mise en place dans de nombreux solidaires locaux doivent être identifiés. Un questionnaire aux structures sera confectionné afin de trouver collectivement les pistes pour remédier à cette situation préjudiciable pour l'avenir de cette tâche centrale de notre union. Quoiqu'il en soit le présent congrès doit être l'occasion d'une remobilisation des structures dans notre outil de formation... par ailleurs toujours dépourvu de permanents politiques.

8) Commission Santé et conditions de travail

La commission Santé et conditions de travail a poursuivi ses réunions mensuelles régulières de travail pendant ces plus de trois années et demi riches en actualités sur ces questions. La commission a réussi à mener et construire de nombreuses actions, projets et rencontres pendant cette période. Néanmoins, la participation des structures de Solidaires reste fragile et soumise à des baisses parfois inquiétantes quant au devenir de la commission.

La période aura été marquée par un bouleversement des outils à disposition des équipes syndicales pour agir sur les questions de santé et conditions de travail avec en point d'orgue la disparition des CHSCT, déjà effective pour le secteur privé et en cours pour le secteur public. Malheureusement, malgré

de nombreuses tentatives tant au niveau intersyndical que dans les collectifs où nous sommes engagés (Association Henri Pezerat, « Ne plus perdre sa vie à la gagner »...) nous n'avons pas réussi à mener les batailles nécessaires pour préserver cet outil central. Nous avons cependant réussi à ce que la CGT revendique avec nous le retour du CHSCT plutôt que la mise en place d'une nouvelle instance où tout serait à nouveau à construire. De fait, cette disparition nous a contraint de reprendre en profondeur les formations syndicales avec la difficulté d'une mise en place des CSE qui a accaparé les équipes et le maintien provisoire des CHSCT dans un certain nombre de secteurs. Nous en avons profité pour mettre en place une formation moins axée sur les instances, plus ancrée sur les actions à mettre en œuvre à tous les niveaux et ouvertes à l'ensemble de nos militant-e-s « Agir syndicalement sur les conditions de travail ». Cette formation a été longue à construire. Elle est désormais bien en place, appuyée sur un nouveau cahier formation, et déjà un réseau de plusieurs dizaines d'animatrices et animateurs. C'est un outil pérenne qui complète les autres formations déjà élaborées.

La formation syndicale c'est aussi l'échange de pratiques syndicales et à ce titre nous avons pu organiser, avec souvent des difficultés de calendrier liées aux actualités sociales, plusieurs rencontres importantes seuls ou dans ces cadres collectifs : la journée « Tout le monde déteste le travail » en janvier 2018, les états généraux de la santé au travail les 24 et 25 mai 2018, en novembre de la même année les secondes journées sur la digitalisation, à l'automne 2019 deux journées de travail et d'échanges sur l'amiante et les journées « Et voilà le travail » et enfin en 2020 une journée sur la pénibilité au travail et une autre sur le préjudice d'anxiété. A travers ces initiatives, plusieurs centaines de nos militant-e-s ont pu se rencontrer dans un cadre interprofessionnel, échanger sur des problématiques communes et tisser des liens. Ces journées ont aussi permis d'initier et d'approfondir les outils à disposition des équipes syndicales qu'il s'agisse de cahiers, de fiches outils ou de nouveaux films sur la petite boîte à outils. La période aura cependant été marquée par des difficultés à faire fonctionner les cadres unitaires comme le collectif « Ne plus perdre sa vie à la gagner » marqué par la disparition des CHSCT. Dans le même temps notre engagement dans l'association Henri Pezerat s'est renforcé et celui-ci a été très actif depuis l'arrivée de la pandémie du coronavirus. Ces assemblées générales bisannuelles sont des moments d'une grande richesse et le creuset de bien des actions par la suite dans une atmosphère chaleureuse et respectueuse.

Le travail éditorial a lui aussi été dense. Le bulletin « Et voilà » continue à augmenter régulièrement son nombre de lectrices et lecteurs et sa diffusion reste importante à la fois dans Solidaires mais aussi à l'extérieur même si la régularité lui fait parfois défaut. Son contenu reste riche et construit collectivement au cours des réunions de la commission qui continue à être un

lieu d'échanges et de construction collective. Nous avons pu aussi proposer et élaborer un numéro de la revue « Les utopiques » autour du travail et enfin continuer à élaborer ou mettre à jour de nombreux outils à l'usage des équipes militantes. 27 fiches sont aujourd'hui disponibles embrassant bien des sujets importants, parmi les dernières une sur le radon et une autre sur l'obligation de sécurité de l'employeur et deux fiches, une pour le privé et une pour le public, sur le droit d'alerte et le droit de retrait qui ont connu un énorme succès au cours du premier confinement. Ce succès, c'est aussi celui du site « La petite boîte à outils » qui continue à avoir une audience grandissante avec des pics marqués au moment du procès France Télécom et du premier confinement. L'apport des chantiers avec les nombreuses vidéos réalisés par Jean-Marc Cazenave et de magnifiques mises en page de notre graphiste Anaïs Enjalbert est important et ceux-ci ont servi de support à des soirées de rencontres et de débats sous l'intitulé « Solidaires social club » : l'amiante, la digitalisation, les journées « Et voilà le travail », les suicides à France Télécom avec un film retraçant l'histoire du procès sorti quelques jours avant le début de celui-ci.

Le suivi au jour le jour des audiences de ce procès historique par de nombreux auteur-e-s aura été un temps fort et une des grandes réussites de l'activité de la commission sur le sujet des risques organisationnels, au cœur de son activité depuis sa création après le congrès de Saint Jean de Monts en 2008. Les chroniques ont connu un succès inédit et suscité l'intérêt de plusieurs éditeurs permettant de donner naissance un an plus tard à un livre aux éditions de l'atelier « La raison des plus forts ». Il permet de garder une trace collective de cette lutte victorieuse si importante. Sa sortie s'est effectuée dans le contexte particulier de la pandémie. Il a cependant reçu un excellent accueil et continue plusieurs mois après de bénéficier d'articles et de rencontres avec de nombreux lectrices et lecteurs. Le procès en appel sera lui aussi certainement un temps important.

L'arrivée du coronavirus aura montré, si besoin, à quel point les enjeux de santé, et particulièrement au travail, sont centraux dans notre démarche syndicale qui s'appuie sur le quotidien des salarié-e-s. Les mobilisations, et notamment l'utilisation large du droit de retrait, durant le premier confinement ont montré comment le travail de fond entrepris par la commission ont irrigué nos équipes syndicales. Elles ont été en capacité dans ce moment si compliqué de mobiliser de nombreuses ressources pour agir pour préserver la santé et les conditions de travail des salarié-e-s exposé-e-s à ce risque biologique. Le travail entamé, avec difficultés, sur la responsabilité pénale des dirigeants, sera là aussi à poursuivre en s'inspirant de l'opiniâtreté victorieuse de nos luttes à France Télécom ou à Triskalia.

La richesse des travaux de la commission ne pourra se poursuivre sans une participation constante, et qui doit s'élargir, des structures de notre union.

9) Commission Écologie

La commission a poursuivi les travaux autour des priorités définies depuis le congrès de 2014 : combattre le modèle productiviste en liant justice sociale et écologique ; travailler à la démystification du dogme de la croissance infinie ; articuler revendications immédiates, revendications structurelles et projet global ; approfondir le travail de terrain pour emporter l'adhésion des militant-e-s, des salarié-e-s, de citoyen-ne-s. À celles-ci, le congrès de 2017 a mis en avant le rôle immédiat de Solidaires : travailler avec tous les acteur-trice-s de la lutte pour l'environnement et pour la justice écologique et favoriser la convergence entre ces acteurs et les syndicats de travailleurs et de travailleuses implantés notamment dans des secteurs d'activités polluantes.

Nous avons maintenu notre soutien aux collectifs en luttes contre des grands projets inutiles avec une victoire historique en janvier 2018 après l'annonce de l'abandon du projet de construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Après cette victoire, la commission a néanmoins continué à relayer les informations sur le devenir des terres en communs et appeler à soutenir la lutte pour la préservation de ces terres face aux tentatives d'évacuation totale par les forces de l'ordre orchestrées par un gouvernement revanchard. L'autre dossier d'importance toujours en cours, est le soutien à la lutte contre le projet d'enfouissement de déchet nucléaire à Bure en Moselle, le projet Cigéo. Solidaires participe au front associatif et syndical qui agit juridiquement, organise des rendez-vous de mobilisation (manifestation, rencontre des burlesques, soutien au procès des 9 accusé-e-s d'association de malfaiteur) avec un appui important et constant de Solidaires 54.

La commission a eu plus de difficulté à suivre le suivi de la lutte contre le projet Europacity faute de relai et d'appui local. Si Europacity a été abandonné, le projet de construction d'une gare de la ligne 17 du Grand Paris est toujours d'actualité avec l'artificialisation d'une partie des terres agricoles. La commission s'est impliquée dans l'organisation du forum mondial anti-nucléaire qui s'est déroulé à la bourse du travail de Paris du 2 au 4 novembre 2017. Il a permis à des militant-e-s de Sud Energie de rencontrer une délégation japonaise et échanger avec un « nettoyeur » chargé de racler les sols dans la région de Fukushima.

Pour diversifier les manières d'aborder l'articulation sociale et écologie, la commission a organisé dans le cadre de la plateforme Emploi/climat (ATTAC, FSU, les Amis de la Terre...) une rencontre théâtrale en mai 2018 autour de la pièce le Rouge et le Vert adaptée du texte de Jean Gadrey, économiste, militant ATTAC. Elle met en scène un syndicaliste et un écologiste qui malgré leurs antagonismes finissent par trouver des intérêts à

agir ensemble. La pièce a rencontré un beau succès aux universités d'été des mouvements sociaux à Grenoble en août de la même année.

Dans le même objectif, nous avons lancé une campagne de partenariat avec la revue Silence pour permettre aux structures de Solidaires de bénéficier d'un abonnement privilégié à cette revue dont la ligne éditoriale est d'explorer les alternatives concrètes qui vont dans le sens d'une transformation sociale écologiste, féministe, post-coloniale et non-violente de la société. Silence s'engageait à reverser 2€ à deux luttes emblématiques, celles des salariés de Triscalia et de la Scop-TI. La campagne a été combinée avec un numéro spécial sur syndicalisme et écologie préparé en commun. Malheureusement, l'opération a été assez peu relayée par les syndicats et Solidaires locaux.

Avec le regain des mobilisations climat dès septembre 2018, nous nous sommes investi dans l'inter-orga climat qui s'est rapidement mise en place pour coordonner les mobilisations. Nous y avons tenu notre mandat pour la convergence des luttes sociales et environnementales. Cela a été un travail important de prise en compte des problématiques sociales dans la réflexion et l'analyse de associations écologiques. En parallèle, nous avons fait avancé le front syndical sur les questions écologiques qui s'est traduit par des communiqués intersyndicaux avec FSU et CGT notamment lors des journées de mobilisations climat. Plusieurs syndicats de l'Union se sont également impliqués comme Sud Éducation, Sud Rail, Sud Recherche EPST, Sud PTT et d'autres montrant ainsi le cheminement de la réflexion au sein de Solidaires sur l'enjeu de lien entre social et écologie dans notre projet syndical.

La création du collectif Plus Jamais Ça s'inscrit dans cette réflexion globale qui avance ces trois dernières années, pour une partie du monde syndical et des associations écologiques. Ce collectif s'est construit autour d'un noyau de 8 organisations syndicales et associatives (ATTAC, CGT, Confédération Paysanne, FSU, Greenpeace, Les Amis de la Terre, Oxfam et Solidaires) et d'un cercle plus large notamment avec Copernic, Dal, FNE, Convergence Service Public, Alternatiba... Le collectif, sans mettre sous le tapis les sujets qui font encore débat, a réussi à construire un plan de sortie de crise et des propositions pour une transition écologique créatrice d'emploi travailler en lien avec la trentaine de collectifs locaux.

Le travail sur un projet de formation générale de Solidaires sur l'approche syndicale de l'écologie a été un des chantiers importants sur la mandature. Il va se concrétiser par une première session de formation à l'automne. Il s'adressera à la fois à des militant-e-s et de futur-e-s formateurs et formatrices.

Les travaux de la commission ont été multiples et riches de débats, d'élaborations et d'action, prenant en compte à la fois l'actualité et les engagements

du dernier congrès. Néanmoins, il ne faut pas occulter les difficultés de fonctionnement de la commission qui repose sur un groupe de moins d'une dizaine de camarade qui s'efforce de la faire vivre en fonction de leur disponibilité. La disparition du bulletin de la commission depuis 2019 est un exemple de la difficulté à produire un travail régulier. L'élargissement de la participation des structures locales et nationales à la commission est un des enjeux à mettre en œuvre pour conforter le travail de la commission écologie.

10) Groupe de travail Droits et Libertés

Le groupe de travail Droits et Libertés est issu d'une décision du Comité national du 3 décembre 2020 qui a fait un double constat.

Tout d'abord le fait que nous étions dans une période où les actions militantes (manifestations, rassemblements, occupations pacifiques) étaient régulièrement victimes de la répression policière et/ou judiciaire et que l'arsenal liberticide n'allait qu'en se renforçant (à l'image de la loi « sécurité globale », de la loi « séparatisme », des décrets sur le fichage...).

Ensuite, qu'il convenait d'avoir un lieu de coordination des travaux des différentes GT ou structures qui sont confrontées à ces questions (juridique, coord SO IDF, organisations professionnelles travaillant sur ces questions, Solidaires locaux) et de préparer les contre-attaques nécessaires.

Dès sa première réunion le 8 janvier 2021, le GT a ainsi déterminé son champ de travail – la répression patronale et l'autoritarisme de l'état. Il a aussi réfléchi à des premiers projets :

- mutualisation de la documentation de nos différentes structures, des Solidaires locaux voire des autres organisations,
- diffusion de ses travaux à travers Solidaires (établissement de fiches pratiques en partant des besoins des adhérents (que faire en cas d'interdiction de manifestation, de GAV?...), production de notes et synthèse pour alimenter le SN et les structures, fourniture de conseil ou de des contact.
- Depuis il a été mis en place une liste de diffusion comportant pour l'heure 20 abonné-e-s et les réunions suivantes (deux) ont permis :
- de suivre au plus près l'évolution des lois en cours et des ripostes menées (loi « sécurité globale » et la coordination de contestation, loi « séparatisme » et la coordination de contestation...)
- d'assurer une diffusion et un suivi des actions de répression de la part de l'état (diffusion d'une lettre-type de contestation des procès-verbaux établis lors du contre-rassemblement contre l'extrême droite du 20 février,

suiti des arrestations lors de la maraude à Montgenèvre le 20 mars, affaire des « amendés » de Millau...)

- d'assurer une diffusion et un suivi des actions de répression patronale (Education nationale, procès Ikéa...)
- de suivre l'actualité policière (évolution du maintien de l'ordre...).

Il convient maintenant de faire connaître ce nouveau GT au sein de l'Union (par exemple en augmentant le nombre d'abonnés à la liste de diffusion et de participants aux réunions) afin d'accroître les remontées d'information des structures, d'améliorer les différents types de veille et d'apporter des connaissances aux instances et également à l'ensemble de Solidaires.

11) Commission internationale

La commission internationale s'est réunie régulièrement (tous les 2 à 3 mois) avec une moyenne d'une dizaine de personnes de structures nationales (principalement Solidaires Finances Publiques, Sud Recherche EPST, Sud Santé sociaux, Sud Éducation, Sud Industrie) et de Solidaires locaux (75, 44, 66, 94...).

Elle a été animée au SN par Verveine Angéli & Stéphane Enjalran puis progressivement par Cybèle David & Jérôme Bonnard depuis l'été 2020.

Les objectifs de la commission sont :

- de poursuivre la construction du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luites,
- de suivre les luites et les cadres collectifs sur les questions internationales,
- de produire du matériel d'information et de formation à destination des équipes syndicales en particulier la revue « International » et le bulletin de la commission,
- de mettre en œuvre des formations dans le cadre du CEFI.

Notre activité internationale a continué à se développer, aussi bien au niveau des contacts noués qu'au niveau de la structuration des différents réseaux dans lesquels nous travaillons.

Le Réseau syndical international de solidarité et de luites

Créé en 2013 par la CGT de l'État espagnol, CSP Conlutas Brésil et Solidaires, la dernière rencontre, à Madrid, en janvier 2018, a été un succès, regroupant plus de 300 participant-e-s d'organisations syndicales du monde

entier. Les adhésions au Réseau ont continué, ainsi que sa structuration. La pandémie a reculé la tenue des 4^e rencontres qui se tiendront toujours à Dijon, mais du 21/04/22 au 24/04/22. Les échanges au sein du Réseau ont été nourris pendant l'épidémie sur la gestion du Covid19 par les États et le patronat et ses impacts sur les travailleurs et travailleuses, dans le cadre d'une plénière ayant atteint 180 participant-e-s et des réunions thématiques et sectorielles para visio entre mars et juin 2021. Les rencontres du Réseau en 2022 seront l'occasion de renforcer le Réseau syndical international à travers des réunions par secteur professionnel et la réflexion collective sur les sujets que les organisations auront considérés prioritaires. D'ores et déjà, dans la prolongation des précédentes rencontres de Madrid, les thèmes retenus, outre le travail par secteur, seront ceux de la justice climatique, du racisme et du colonialisme, droits des femmes, les nouvelles formes de travail (Uberisation...). Le Réseau compte aujourd'hui plus de 60 organisations membres et beaucoup d'autres organisations avec qui nous sommes en contact et travaillons. La CUB (Confédération Unitaire de Base, Italie) devrait entrer dans la coordination d'animation du Réseau à Dijon, ce qui est une très bonne nouvelle étant donné ce qu'elle représente en Italie au niveau interprofessionnel. À noter aussi que se sont tenues des réunions sectorielles depuis le dernier congrès de Solidaires : automobile, retraités, métro.

Il ne tient qu'aux syndicats et fédérations de Solidaires qu'elles manifestent leur intérêt pour une rencontre dans leur secteur pour que nous nous efforcions de l'organiser. Par exemple, le secteur de la banque, via nos camarades de Sud Cam, souhaite une rencontre de ce secteur à Dijon, de même pour les Finances Publiques et d'autres encore. Dans les activités du Réseau, il est encore à noter que nous organisons, quand cela est possible, des délégations communes, comme celle à Hong Kong en novembre 2017, à l'invitation de la confédération syndicale HKCTU sur la question de la démocratie à Hong Kong et des menaces du régime de Pékin sur les droits qui s'annonçaient déjà à cette époque.

Altersommet

Nous avons continué à participer à l'Altersommet, rare point d'ancrage de relations intersyndicales et avec des associations au niveau européen, dont les réunions se sont déroulées en Belgique et en France. Ce réseau a été le pont d'appui pour une rencontre européenne de livreur-euse-s à laquelle nous avons pris part, élément important de coordination dans un secteur où s'expérimentent les nouvelles formes de l'exploitation capitaliste.

Réseau international des travailleurs et travailleuses d'Amazon (AWI, Amazon Workers International)

Plusieurs rencontres ont eu lieu (Pologne, Allemagne, Espagne) et à Lille 25 au 27 septembre 2020 après la lutte et les victoires dans les entrepôts en France pendant le confinement, et ses émules dans d'autres pays, dont aux États-Unis. Une prochaine rencontre est éventuellement prévue courant octobre 2021 à Berlin.

Solidaires participe à la coalition de syndicats et d'associations françaises pour l'élaboration d'un traité contraignant pour les multinationales au niveau des droits humains et de l'environnement.

Les liens avec les syndicats et réseaux américains se sont poursuivis à travers la conférence de Labor Notes en 2018 et la mobilisation mondiale contre le racisme (Black Lives Matter) et des luttes comme celles à Amazon.

L'Union a continué à travailler pour la Campagne Globales (Semaine d'action des peuples à Genève/traité ONU multinationales à Genève chaque année), l'Altersommet, les Universités d'été d'ATTAC ou autres, Transnational Social Strike...

Luttes et cadres collectifs internationaux

Palestine

Sur la solidarité avec la Palestine nous sommes membres du Réseau syndical européen pour la justice en Palestine, réseau composé pour l'essentiel d'organisations belges, de l'Etat espagnol, de Grande Bretagne, Irlande et Norvège. La délégation en Palestine a été un temps fort de notre activité internationale, en avril 2019. Pendant une dizaine de jours 4 syndicalistes de Solidaires ont rencontré les syndicats indépendants, les associations et les ONGs qui luttent contre les nombreux aspects de la prédation coloniale de l'Etat d'Israël, les organisations rencontrées étant aussi critiques vis-à-vis de l'Autorité Palestinienne. Canal Marches, qui faisait partie de la délégation, a co-réalisé un documentaire « Contre-feux : résistances syndicales palestiniennes », à partir desquelles des projections débats ont eu lieu, à Paris, Lille, Toulouse. Le film étant sélectionné pour le festival de films de la Cimade. Enfin la délégation a donné lieu à une réédition de la revue internationale consacrée à la Palestine.

Au quotidien, nous avons continué à faire vivre nos engagements unitaires dans le Collectif National pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, dans la campagne BDS et dans le Réseau syndical européen pour la justice en Palestine. Cela nous a permis d'être réactifs et de

participer aux différentes mobilisations en soutien au peuple palestinien lors de la grève générale historique menée au printemps 2021, de continuer à nous mobiliser pour les campagnes de boycott et de désinvestissements de l'économie israélienne.

Kurdistan

La commission internationale de Solidaires a continué à soutenir les luttes du peuple kurde (et des peuples au Kurdistan) en relayant et participant aux diverses manifestations organisées en France, notamment celle demandant justice et vérité pour les trois militantes assassinées à Paris en 2013, et lors des attaques turques sur le Rojava en 2018 et 2019.

Solidaires participe au cadre unitaire de la Coordination Nationale Solidarité Kurdistan. Solidaires a également participé à l'organisation en 2018 d'un Tribunal Permanent des Peuples pour juger les crimes commis par la Turquie envers le peuple kurde.

Un convoi de solidarité avec les exilés du camp de Lavrio en Grèce a été organisé fin 2018 par des membres de la commission internationale (récolte de dons matériels et monétaires). Enfin, un numéro de la revue de la commission internationale dédié aux luttes du peuple kurde a été publié.

En 2017, une délégation de Solidaires a participé au congrès de la confédération syndicale KESK du public en Turquie. Des dons ont été envoyés pour soutenir les syndicalistes victimes de répression, notamment dans l'éducation. En 2021, un message de soutien a été envoyé à l'occasion de leur nouveau congrès.

Zapatistes

La poursuite des liens avec les zapatistes au Chiapas, et la participation aux deux rencontres des femmes qui luttent en mars 2018 et en décembre 2019. Solidaires fait partie du Réseau Europazapatista qui réunit chaque année tous les collectifs et organisations solidaires avec les Zapatistes en Europe. Solidaires est impliquée dans le Voyage pour la Vie que les Zapatistes ont annoncé en 2020. Une première délégation de 7 zapatistes est arrivée en bateau en juin à Vlgo (Galice, Etat espagnol) et une délégation de 180 zapatistes, principalement des femmes doit arriver en septembre 2021 en Europe après avoir eu de nombreuses difficultés à rejoindre l'Europe.

Transnational Social Strike Platform

Née à la suite de « Blockupy Frankfurt » au printemps 2015, la Plateforme vers une grève transnationale (TSS Platform) qui regroupe collectifs, groupes militants, syndicats de base, d'Italie, de Grande Bretagne, Suède, Allemagne, Slovaquie, Géorgie, Pologne, Bulgarie, France, principalement. Solidaires est impliquée depuis le début dans cette initiative qui

régulièrement organise des rencontres autour de thématiques qui lui paraissent centrales : les mouvements des travailleurs au sein du secteur de la logistique et d'Amazon, la grève féministe mondiale, la liberté de circulation et d'installation et les luttes des migrantes et migrants qui s'organisent dans de multiples pays. Plusieurs rencontres ont eu lieu et avec la pandémie, le réseau a organisé plusieurs meetings en ligne.

Matériel d'information et de formation

Site internet/communiqués laboursolidarity.org

Revue International

Depuis 2006, l'Union syndicale Solidaires publie des revues à périodicité irrégulière, liées à ses activités internationales.

Ces revues visent trois objectifs :

- pouvoir soutenir ce qui se passe dans les autres pays en faisant connaître les spécificités de chaque situation,
- s'intéresser aux similarités et faire le lien entre travailleur-euse-s dans l'économie mondialisée capitaliste,
- trouver des inspirations grâce à l'imagination des militant-e-s partout dans le monde.

Elles sont destinées en premier lieu destinées à l'information et la formation de militant-e-s de Solidaires, mais elles sont également proposées à toute personne et organisation intéressée. Depuis peu, elles sont aussi disponibles en librairie et en ligne via les éditions Syllepse.

Elles sont disponibles en ligne sur le site de Solidaires : <https://solidaires.org/La-revue-Solidaires-international>

Une diffusion externe en ligne et en librairie est assurée par Syllepse au prix public de 8 euros : https://www.syllepse.net/palestine-_r37_i_796.html

Bulletin de la commission

Le bulletin international paraît à intervalle très irrégulier, en fonction des disponibilités des membres de la commission qui participent à sa rédaction.

Formations

Plusieurs formations régionales sur le Mexique et les Zapatistes

12) Commission Genres et Sexualité

Historique et fonctionnement

Au départ venant de Sud éducation (2011), avec une co-animation (SN avec Cécile et Sud éducation 13), la commission Genres et Sexualités reste une « petite » commission. Elle réalise un travail sur la prise en charge des LGBTIphobies au travail et dans une société soumise au stéréotypes liés au patriarcat (hétérosexualité comme norme où seulement deux genres se côtoient) à laquelle notre union syndicale n'échappe pas, cela n'est pas forcément évident et n'est pas perçu comme une « activité syndicale » à part entière. Distincte de la commission femmes, il y a une articulation entre les deux commissions.

La commission se réunit tous les 3 mois, avec toujours une réunion hors Paris : d'abord à Marseille tant que l'équipe de Solidaires 13/Éducation 13 était en coanimation, puis depuis 3 ans à Toulouse avec une équipe locale qui a pris le relai de Marseille. Depuis le congrès extraordinaire d'octobre 2020, toutes les réunions ont été décentralisées à Toulouse avec un lien visio à chaque fois.

Le travail de la commission

- La commission avait mis en place un bulletin participant aux visibilitées LGBTI+. Depuis le départ de l'une des animatrices du bulletin, nous avons essayé de le relancer. Crise covid, confinement, renouvellement de la commission, au final celui s'est transformé en « Lettre d'info » qui est sortie en mai 2021, un autre est à venir pour la rentrée. Ça reste un de nos points de vigilance.
- Réalisation du film « Minimum syndical », film de sensibilisation qui a vocation à permettre des temps de formations sur ce thème, et de la plaquette l'accompagnant, afin de permettre une meilleure appropriation des problématiques LGBTI+ au travail, pour nos équipes. Néanmoins, on a peu de retours sur l'utilisation de ce film de sensibilisation.
- Travail syndical comme sur les actions contre les dominations, production de tracts et de communiqués presses.
- Participation aux Marches des fiertés. De plus en plus d'équipes y participent : sur Paris en organisant un point fixe qui permet de distribuer nos tracts et visuels (autocollants... par exemple) et pour la 1ère fois cette année en participation au cortège syndical avec la CGT et la FSU; sur Toulouse, en participant au village des associations (avec un stand) et à la manifestation qui suit. Dans beaucoup de villes où ces marches s'organisent, nos militant-e-s engagé-e-s sur ces questions y participent avec les visuels réalisés par l'Union.

- Production de matériel à destination des équipes avec la création d'un drapeau Solidaires LGBTQI+.
- Enfin, la commission travaille actuellement à la préparation d'une formation spécifique, qui reste à formaliser avec le CEFI.

Bien que « petite », cette commission reste indispensable quant à la prise en charge des discriminations que subissent les LGBTQI+ au travail, mais plus globalement dans la société entière. Son renouvellement est en cours, un tuilage a lieu entre Cécile ancienne membre du SN et Julie nouvelle membre du SN, mais il est nécessaire que les structures de Solidaires y mandatent des camarades afin d'alimenter les réflexions et les actions.

13) Commission Femmes

La période a été marquée par les situations de sexisme, de violences sexuelles constatées et dénoncées au sein de structures nationales ou locales de Solidaires, directement dans la lignée de la vague Me too. La commission Femmes a ensuite été mandatée par le Comité National de juillet 2018 pour établir un plan d'action. Il a consisté en des formations sur les violences renforcées, un guide « Agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles au travail » (en lien avec la commission Santé et conditions de travail), du matériel d'affichage pour les structures de Solidaires explicitant et refusant le sexisme, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles. Des temps de discussion particuliers sur ce sujet ont été aménagés sur certaines commissions femmes. Un point de suivi a été fait au Comité National en 2019 sur les situations en cours.

Il a été convenu collectivement que ce sont des membres du SN, en tant que garant-e-s des valeurs de Solidaires qui suivent directement ces situations et non la commission femmes. Cependant, un collectif de femmes a directement saisi la commission sur leur vécu au sein d'une structure de Solidaires, et la commission femmes a organisé deux rencontres avec elles. Le comité national de juillet 2021 a de nouveau été saisi d'un suivi de deux situations, dont un viol. Ce qui a permis de mesurer les évolutions positives de ce plan d'action concernant les positions majoritairement prises par les organisations en ce qui concerne la croyance en la parole des femmes. Mais ce comité national a également pointé qu'un process plus formalisé devra être mis en place pour l'écoute et le suivi de ces situations.

Une réunion unitaire avec des organisations syndicales et politiques s'est tenue récemment pour confronter les différentes modalités de traitement de ces situations des organisations.

L'activité de la commission femmes a été impactée par la période des confinements :

Dans la lignée de la construction des mobilisations des 8 mars (notamment journées de formation et de préparation interne à Solidaires sur l'avant 8 mars, films etc.), et 25 novembre, le travail unitaire souvent périlleux et chronophage a été assuré. En 2021 pour le 8 mars, et le 25 novembre (rassemblement manifestations.. malgré les restrictions de rassemblements et manifestations) c'est Solidaires qui a été à l'initiative des réunions unitaires et des textes communs.

Les intersyndicales femmes ont été menées, elles regroupent toujours beaucoup de camarades et restent un moment fort. Le processus de renouvellement, notamment de la CGT, a permis une meilleure implication de cette organisation. Il reste à renforcer les liens unitaires locaux que ces journées peuvent permettre entre CGT, FSU et Solidaires. Malgré l'annulation de 2020, un format allégé a été possible (visio) en 2021, ce qui a été très apprécié.

Des formations de formatrice-ur-s des stages « Agir syndicalement pour l'égalité entre les femmes et les hommes », ainsi qu'« Agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles » ont été menées régulièrement afin de renforcer leur diffusion et leur appropriation dans Solidaires. Parallèlement, des modules féministes pour les formations d'accueil et d'autres types de stages (par exemple Outils politiques pour l'animation syndicale) ont été co-conçus avec le CEFI.

Les bulletins Solidaires et égales ont été également clairsemés du fait de la période particulière.

Tout comme un certain nombre de formations qui ont dû être annulées. Des formations sur l'égalité professionnelle et sur le référent harcèlement sexuel sont en cours de construction. Un numéro spécial sur Syndicalisme et féminisme des Utopiques a été coordonné par la commission.

Des participantes de la commission femmes ont été très actives sur le groupe de préparation interne de la venue des zapatistes.

La commission femmes est une commission active, avec un panel de structures représentées important, et la participation de structures nouvelles.

14) Commission Économie

Cette commission avait été réactivée en 2016, et a pu produire un certain nombres de matériels : les plus récents étant des 4 pages « La prochaine crise financière qui arrive » fin 2019, en avril 2020 « La faillite du capitalisme suite au coronavirus ».

Des bulletins « Solidaires et éco » ont été produits jusqu'en juin 2019 et avaient pu remettre ces sujets centraux sur l'actualité en dynamique.

Une participation avait eu lieu aux journées précarité sur un sujet économie/

dette/précarité. Des membres de la commission économie ont également participé aux journées de formation politique initiales de Solidaires. Cependant, cette commission ne repose que sur un tout petit noyau de militant-e-s (heureusement très motivé-e-s), et son activité a été récemment complètement tournée vers la mise en place de formations économie de Solidaires.

Elle ne s'est pas réunie en tant que telle depuis fin 2019, ce qui pose la question peut-être d'une fusion éventuelle avec la commission protection sociale, et/ou le GT chômage précarité, même si son objet est plus large, et que ces deux dernières sont déjà très actives.

15) Commission des conflits

Pour rappel, la commission a pour champ de compétence les litiges concernant l'application des statuts ou du règlement intérieur.

Elle a été saisie une seule fois durant la mandature : une dernière tentative de conciliation entre Sud Culture et médias Solidaires et le SNJ a eu lieu en septembre 2017 sur mandat du Bureau national de septembre 2017. Le sujet étant le dépôt de listes conflictuelles entre les deux syndicats à l'AFP, France télévision, Radio France, et TV5 Monde.

Cette dernière conciliation a été un échec puisque le SNJ a saisi la justice sur ces questions.

Des saisines ont dû être écartées car elles concernaient des situations entre structures nationales, ou locales, et des solidaires locaux, ou des situations internes à certains syndicats ou solidaires locaux.

De fait, des conflits qui ont eu des conséquences importantes sur le fonctionnement et des camarades de Solidaires ont été traités par des structures créées lors d'instances nationales.

La commission d'enquête sur la situation du commerce, même si elle s'est calquée sur la composition de la commission des conflits a eu un autre fonctionnement (notamment pas de séance en présence des militant-e-s en opposition vu la dégradation des relations), et retour immédiat devant les instances.

La commission de suivi a également été créé dans l'optique de constater les avancées ou non des préconisations adoptées.

Des propositions de modifications statutaires ont été faites sur la commission des conflits. Sans doute faudra-t-il au moment du renouvellement des membres de la commission des conflits, avoir une réflexion plus globale sur les médiations à mettre en œuvre, et les règlements des conflits au sein de Solidaires.

16) Groupe de travail Budget

En mars en 2018, il a été proposé par le Secrétariat National de mettre en place un groupe de travail budget suite à différents débats tendus en instances nationales autour des questions d'argent (répartition de AGFPN, travaux des locaux, etc.).

Ce groupe de travail a permis aux structures nationales/fédérations, aux Solidaires locaux qui y participent avec la présence des membres de la Commission de contrôle financier de s'approprier collectivement le budget de notre union tant au niveau de la préparation du budget prévisionnel jusqu'à la rédaction du rapport que nous devons rendre à l'AGFPN tous les ans.

Depuis la mise en place de ce groupe de travail, les tensions qui ont pu exister par le passé ont quasiment disparues lors de nos instances. En effet, un travail collectif sur la préparation du budget prévisionnel, la clôture des comptes, l'élaboration de documents, etc. ont permis au Secrétariat National de ne plus être seul à effectuer ce type de travaux comme cela se faisait avant la mise en place de ce groupe travail.

Il était important que les structures nationales/fédérations et Solidaires locaux puissent également s'y impliquer.

Le groupe de travail budget s'est réuni 17 fois. Lors de ces réunions, il a été mis en place :

- un formulaire de demande d'utilisation de financement au titre des politiques publiques ou de la formation syndicale validé au Comité national de juillet 2019 ;
- une charte financière qui est actuellement en test jusqu'à la tenue de notre congrès ;
- un bilan d'étape qui a été présenté en instance national ;
- la préparation de la clôture des comptes 2018, 2019 et 2020 ce qui a permis ensuite les rédactions des rapports à rendre à l'AGFPN sur ces mêmes exercices.

17) Commission Immigration

La commission immigration s'est réunie régulièrement (tous les 2 à 3 mois) avec une moyenne d'une dizaine de personnes de structures nationales (principalement Sud Santé sociaux, Sud Culture et Sud Éducation) et de Solidaires locaux (75, 35, 94, 57, 13...).

Elle a été animée au SN par Sébastien Peigney et Verveine Angeli puis progressivement par Cybèle David depuis l'été 2020.

Les objectifs de la commission sont :

- de suivre et de participer aux luttes et aux cadres collectifs sur les questions de l'immigration, des sans-papiers et de l'antiracisme ;
- de produire du matériel d'information et de formation à destination des équipes syndicales ;
- de mettre en œuvre des formations dans le cadre du CEFI à destination des équipes et des militant-e-s.

Luttes et cadres collectifs

La Marche des Solidarités

Ce cadre unitaire, dont Solidaires est membre, a été créé en 2018 avec 3 branches : les collectifs de sans-papiers (CSP), des familles de victimes des violences policières et l'assemblée des blessé-e-s. Il a permis d'organiser des manifestations importantes à l'occasion du 21 mars, journée internationale contre le racisme et contre les violences policières. Les liens demeurent entre les trois branches mais la marche est aujourd'hui surtout le cadre de travail des sans papiers qui s'est élargi à l'occasion des mobilisations de 2020 avec la création de nouveaux CSP. Les manifestations de sans papiers impressionnantes à la sortie du 1er confinement le 30 mai puis le 20 juin 2020 ont débouché sur la construction de la marche nationale, partie en septembre de plusieurs villes pour arriver le 17 octobre à Paris pour une grande manifestation ; sans susciter aucune réaction du gouvernement. Depuis la Marche des Solidarités poursuit les mobilisations (18 décembre, 20 mars, 21 août) sans pour autant obtenir de réponse à ses revendications. La marche s'implique désormais dans la construction du contre-sommet France-Afrique à Montpellier début octobre.

Le cadre unitaire du 18 décembre

A l'occasion de la journée internationale des migrant-e-s, un cadre de travail très large a été mis en place en 2018. Il a permis de faire travailler ensemble à Paris et dans de nombreuses villes, les associations, collectifs et syndicats CGT, FSU, Solidaires, de façon plus large que la Marche des Solidarité. Il a connu des difficultés avec l'éclatement de grèves de sans papiers en région parisienne et le refus de la CGT de soutenir la grève de Chronopost en 2019 pour des raisons internes. Nous avons essayé à plusieurs reprises de surmonter ces difficultés par des rencontres avec la CGT, convaincus de la nécessité d'un travail syndical unitaire.

Les États Généraux des Migrations

Ce cadre s'est d'abord construit à l'initiative d'Emmaüs International en juin 2017 puis a été animé par le CRID. Visant à promouvoir un changement

radical des politiques migratoires, une centaine d'assemblées locales et des organisations nationales se sont coordonnées pour des manifestations sur tout le territoire. Ce cadre regroupe des structures très différentes et sur un arc très large, mais ne compte pas d'organisation de migrant-e-s et de personnes issu-e-s de l'immigration. Les EGM ont publié en juin 2021 un ouvrage « En finir avec les idées fausses » destiné au grand public. C'est plus un réseau pour des activités de plaidoyer qu'un cadre d'actions et de mobilisations.

Le collectif Délinquants Solidaires

Solidaires a continué à s'impliquer dans le collectif Délinquants Solidaires, notamment dans le soutien à des militant-e-s de Solidaires réprimé-e-s pénalement pour « délit de solidarité » en venant à l'aide à des migrant-e-s ainsi que la participation à une brochure de formation publié en juillet 2019.

Les cadres sur l'antiracisme

Le paysage de l'antiracisme est profondément divisé et aucun cadre n'est véritablement stabilisé à ce jour, alors que les besoins sont importants. Nous avons essayé d'être présents à notre mesure et en prenant en compte nos propres débats internes sur les sujets de l'antiracisme et de l'islamophobie. Ainsi nous avons travaillé à l'occasion de la mobilisation Rosa Parks mais dans un cadre qui est resté peu large. Nous avons été présent-e-s et à l'initiative de la manifestation du 10 novembre 2019 contre l'islamophobie, à la suite d'un travail que nous avons entamé déjà auparavant. Cette grande manifestation populaire avait rassemblé de très nombreuses forces politiques, associatives et syndicales.

Les enjeux antiracistes ont aussi été portés par les collectifs de victimes des violences policières, aux initiatives desquels nous avons répondu à Paris et dans de nombreuses villes.

Les luttes

La grève de Chronopost (Val-de-Marne)

La lutte a été initiée par le collectif des travailleurs sans papiers de Vitry soutenu pendant toute la durée par Solidaires 94. Sud PTT et l'union syndicale ont apporté un soutien en participant aux initiatives et au soutien financier, en essayant en particulier d'articuler le cadre unitaire du 18 décembre avec cette lutte. Les débats internes à la CGT n'ont pas permis l'élargissement syndical du soutien au plan national et interprofessionnel.

La combativité des sans papiers a permis au bout de 7 mois la régularisation de tous les travailleurs de Chronopost ainsi que celle d'un tiers de ceux qui étaient sur le piquet.

Maraudes dans les Alpes

Les camarades des Hautes Alpes ont participé au soutien par les maraudes pour les migrant-e-s qui passent la frontière dans leur région. Elles ont organisé à deux reprises des maraudes syndicales auxquelles Solidaires national a participé, visant à impliquer le mouvement syndical dans ce soutien et à contrer les initiatives d'extrême droite qui avaient été prises dans le secteur.

Mobilisations contre la dématérialisation dans les préfectures

Solidaires a relayé la participation de plusieurs Solidaires locaux à des initiatives unitaires contre la dématérialisation dans les préfectures qui rend extrêmement difficile le dépôt de dossier et le renouvellement des titres de séjour des sans-papiers et de l'ensemble des migrant-e-s.

Mobilisations contre les CRA

Solidaires participe aussi aux mobilisations pour la fermeture des Centres de Retention Administrative et contre l'ouverture de nouveaux CRA.

Matériel d'information et de formation

- Une formation nationale « Agir syndicalement avec les sans-papiers et les réfugié-e-s » a été organisée en 2021
- Des formations « Agir syndicalement contre le racisme » ont été organisées en commun avec la FASTI depuis 2017. Elles visent à déconstruire le récit raciste et à travailler sur les moyens syndicaux d'action. Le renouvellement des animateurs et animatrices est un enjeu actuel, en y privilégiant la participation des premier-e-s concernées. Ces formations contribuent à la prise de conscience nécessaire de la lutte antiraciste sur les lieux de travail et visent à renforcer la place et le poids des personnes racisées dans nos structures.
- Un module de formation « droits des réfugié-e-s et conditions d'hébergements/ accompagnement » est organisé avec Sud Santé Sociaux et Sud Logement Social.
- Nous avons défendu le syndicat Sud éducation 93 face aux attaques dont il était l'objet suite aux stages de formation sur l'antiracisme. Ce

soutien était conforme à nos prises de positions traditionnelles tant sur l'autonomie syndicale que sur le droit de ceux et celles qui vivent une oppression spécifique de se réunir en non-mixité. De nombreux débats ont lieu dans la société sur ces sujets comme dans nos organisations. Il nous a semblé nécessaire de maintenir ce cap en dépit des attaques.

- Un guide « Mettre en place une permanence d'accueil des travailleurs et travailleuses sans-papiers » a été édité en février 2021 et envoyé dans tous les Solidaires locaux.
- La commission immigration a participé à la rédaction de la résolution 2 du congrès, en particulier l'actualisation des revendications.
- Le bulletin de la commission a été réactivé en mai 2021..
- Plusieurs tracts ont été réalisés sur les questions de l'immigration et de l'antiracisme, reprenant les positionnement discutés en instance. Des articles ont été publiés dans Les Utopiques et dans le Journal Expressions Solidaires
- Une vidéo « Égalité des droits pour toutes et tous » a été diffusée dans l'émission Expression Directe.

18) Commission Communication

La commission communication a été lancée en novembre 2017. Elle a pour objectif de coordonner l'action de notre union dans ce domaine : cela recoupe à la fois nos publications papiers, nos matériels de « propagande classique » et notre intervention numérique. Il s'agit de réfléchir à la cohérence, aux manques et aux évolutions à apporter dans l'utilisation et le développement de nos outils. Un des chantiers est de développer une action plus forte et visible de notre syndicalisme que ce soit sur internet (réseaux sociaux) ou dans les rassemblements et manifestations (visuels, actions...). Le travail de la commission prend en compte plusieurs niveaux de communication (interne, vers les salarié-e-s, vers la population, vers les médias).

Sur l'évolution de la communication de l'Union en tant que telle, une partie du rapport d'activité validé au congrès extraordinaire y est consacrée .

La commission a cherché à réfléchir les outils utilisés et à voir pour les améliorer. Après un sondage interne à l'Union (2017-2018), la commission a avancé sur la typologie des outils, leurs avantages et leurs limites (2018-2019). La commission a été « mise en sommeil » pendant la mobilisation retraites et sur la première moitié de 2020 à cause de la situation liée à la pandémie.

Le travail de la commission depuis fin 2020 a mené à proposer la rénovation du journal et du site internet (validation en comité national de janvier

2021). La nouvelle version du journal de l'Union a été concrétisée pour le numéro 100 (avril 2020). Le travail sur le site internet passe en phase active et devrait être terminé pour mars 2022.

La commission a tenu pour la première fois de l'histoire de l'Union des « rencontres communication » (Grenoble, juin 2021) qui ont permis d'échanger sur les pratiques et les évolutions de la communication syndicale entre mandaté-e-s de structures nationales, de Solidaires locaux et du secrétariat national.

En dehors du secrétariat national et de l'équipe communication (Anaïs, Juliette et Adeline de Canal Marches), les principales structures qui ont participé régulièrement aux réunions de la commission sont Solidaires Bouches-du-Rhône, Solidaires Isère, SUD Éducation, SUD Industrie, SUD Santé-Sociaux et Solidaires Finances publiques.

19) Nous sommes aussi dans :

CESE – CESER

Participer au CESE et aux CESER est un des engagements pris par notre organisation depuis plusieurs congrès. Sans donner une importance disproportionnée à ces instances, elles ont le mérite de servir de tribune à nos analyses sur des sujets divers et transverses qui permettent à Solidaires d'apporter un regard et un ton plus critiques. Certains avis produits par le CESE permettent aussi d'éclairer Solidaires sur des sujets liés aux questions d'emploi, d'évolution des territoires ou d'environnement. C'est la même chose au plan régional où les apports de Solidaires se démarquent dans l'approche des dossiers de fonds.

Sur la période, nous avons dû démandater un de nos représentants au CESE qui ne respectait pas la charte d'engagement. Dès lors, notre représentante a dû assurer seule la représentation de Solidaires au sein du groupe des non-inscrits. Elle a d'ailleurs pleinement assuré cette tâche alors que les liens avec la représentation nationale de Solidaires (SN/BN/CN) n'ont pas été à la hauteur.

A la suite de la réforme du CESE, la nouvelle mandature qui s'est mise en place en mai 2021 a confirmé les 2 sièges pour Solidaires. Par ailleurs, en lien avec la mandatée sortante, le SN et les deux nouveaux mandaté-e-s, des contacts avec FSU et Confédération Paysanne ont permis d'aboutir à la constitution d'un groupe « Alternatives Sociale et Ecologique » ce qui donnera plus de poids et des responsabilités supplémentaires lors de cette mandature. Dans cette perspective, la relance du travail de coordination CESE-CESER sera un des objectifs et notamment avec la mise en place d'un bulletin de liaison CESE-CESER.

ATTAC

Comme depuis sa création, Solidaires participe au CA d'ATTAC, en tant que membre fondateur. L'Union syndicale est également présente avec la participation de militant-e-s dans plusieurs comités locaux. Nous participons aussi au bureau de l'association.

Sur la période, ATTAC a été un appui aux mobilisations contre la réforme des retraites tant du point de vue de l'expertise que dans la dynamique féministe qui s'est mise en place avec le groupe action « A cause de Macron » et qui s'est rapidement élargi avec la participation de militantes d'autres organisations comme Solidaires et dans de nombreuses villes.

Nous avons aussi participé avec ATTAC à la campagne européenne stop à l'impunité des multinationales en ciblant en France, notamment par des actions de désobéissance civile, Bayer-Monsanto, Total, BNP-Paribas et Amazon. Nous avons participé à la publication d'un rapport sur le modèle que représente Amazon « Impunité fiscale, sociale et environnementale : immersion dans le modèle Amazon ». Il a servi de point d'appui à des débats publics et des actions pour montrer les effets néfastes de ce modèle de consommation et de distribution de masse, sur les conditions de travail dans le secteur de la logistique, sur sa participation à l'artificialisation des terres agricoles et sur son impact négatif pour l'emploi dans le commerce de proximité.

Enfin, à la suite de l'Université d'été à Toulouse qui a souhaité s'ouvrir aux mouvements sociaux, Attac avec le CRID ont été à l'origine d'une coalition d'organisations dont Solidaires pour travailler à l'université d'été rebelle et solidaire des mouvements sociaux et

citoyens. Elle s'est tenue à Grenoble du 22 au 26 août 2018 et a été un véritable succès : prévue avec un objectif de 1500 personnes, c'est au total 2200 participant-e-s qui se retrouvées sur le campus de Grenoble et notamment des militant-e-s Solidaires de l'Isère et de la région.

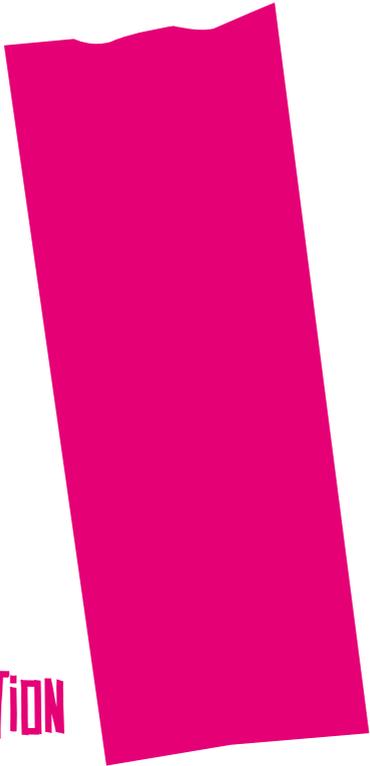
Attac a confirmé son rôle pivot dans la construction d'alliances et d'initiatives unitaires qui participe à la convergence des mouvements sociaux. On l'a cité pour les mobilisations retraite, cela a aussi été le cas dans le rapprochement des luttes sociales et environnementales.

Maison des lanceurs d'alerte

En septembre 2018, l'Union syndicale Solidaires proposait sa candidature pour être membre fondateur de l'association de la Maison des Lanceurs d'Alerte. Cette candidature nous avait alors semblé particulièrement importante car inscrite au cœur de notre projet syndical. Malgré son caractère tardif par rapport au lancement du projet (depuis un peu plus de deux ans) elle avait été largement acceptée par les initiatrices et initiateurs. Le SNJ, membre de l'Union syndicale Solidaires, fait lui aussi partie des membres

fondateurs. Un premier bilan de l'activité a été présenté au comité national de janvier 2021, un peu plus de deux ans après sa création et l'adhésion de Solidaires. Ce bilan a pointé des perspectives pour Solidaires. Un chemin important a déjà été accompli et il est important que Solidaires affermisse son engagement dans la construction et le développement de la MLA, à la fois financier (don) mais aussi par l'adhésion de nouvelles structures de Solidaires et la participation (donner du temps militant. Ex : commission d'accompagnement à l'aide financière, besoin de temps militant sur le savoir-faire professionnel par exemple d'un-e assistant-e-s social-e ; besoin de ressource sur l'informatique, besoin d'un réseau pour relais locaux...).





RÉSOLUTION

Quelles alternatives
face aux transforma-
tions, aliénations et
destructions liées au
système capitaliste ?

Les points de tension dans un monde en crise. Avant même la crise sanitaire actuelle qui remet en lumière la nocivité du capitalisme à l'échelle planétaire, la question d'une crise systémique imminente était posée. En effet, le capitalisme s'appuie encore et toujours sur des principes qui conduisent à inter-

valles réguliers à des crises et favorise le développement d'inégalités multiples.

Face à cela, des mouvements populaires se sont multipliés ces trois dernières années à travers le monde. Ils mettent en exergue tous les maux qui permettent à ce système de se maintenir en place : régression des conditions de vie des classes populaires, extractivisme, néocolonialisme, impérialisme, nationalisme, patriarcat, guerres...

Les conséquences en sont connues et s'exacerbent au fil des années : précarité, inégalités salariales, chômage de masse, réchauffement climatique, changements écologiques, oppressions et dominations des classes dirigeantes, exploitant, suscitant et aggravant encore celles subies par les femmes et les minorités.

Ces éléments entraînent des explosions sociales avec un fil conducteur, celui de la volonté de remettre au cœur de la vie sociale la démocratie en réponse à l'autoritarisme répressif dont font preuve les pouvoirs en place. La crise sanitaire du fait du virus covid-19 a pris de court tous les gouvernants et mis en exergue la fragilité de l'organisation internationale de la production.

Dans ce contexte de forte tension, cette résolution se penche sur les conséquences de l'exploitation du capital sur l'humanité pour mettre en avant l'urgence à agir à toutes les échelles, locale, nationale et internationale.

Cette résolution propose d'approfondir notre réflexion sur la transformation anticapitaliste économique, sociale, féministe, antiraciste, LGBTQI+ et écologique de la société à laquelle nous aspirons, débarrassée de toute exploitation et domination.

Enfin, elle propose concrètement de préparer et mettre en œuvre sur les trois ans qui viennent, une campagne qui réinterroge le travail (sa nature, ses modes d'organisation, la prise de décisions, la richesse produite et son partage...) pour construire les alternatives.

La crise sanitaire nous interroge sur nos vies, sur notre rapport au travail. Elle nous renvoie très directement à notre aliénation à la société de consommation cornaquée par les grands groupes financiers. Cela pose la question

de ce qui est essentiel ou non, pas forcément de la façon dont le gouvernement et les intérêts capitalistes le définissent (Culture, loisirs, vie sociale...) La crise sanitaire a fait l'objet d'une analyse lors du congrès extraordinaire d'octobre 2020. Malgré les difficultés d'organisation, il est apparu nécessaire, au sein de notre union, de se réunir pour ne pas rester spectateurs/trices et porter des alternatives concrètes pour l'ensemble de la société. Cette nouvelle résolution s'appuie sur les débats menés en octobre et poursuit les réflexions entamées.

1. Les conséquences de l'exploitation capitaliste sur l'humanité et les écosystèmes

1.1. De l'aliénation dans le monde du travail aux destructions environnementales

Le système capitaliste, comme à son habitude, s'adapte, profite et provoque des crises économiques et sociales. Cette période aggravée par la crise sanitaire engendrée par le COVID n'est pas exemptée de cette recherche de toujours plus de profits aux dépens de la population. Les fermetures et délocalisations se multiplient, les destructions d'emplois sont massives et la pauvreté explose. Le gouvernement répond à la crise économique par des mesures pour protéger les entreprises, pas pour soutenir la partie de la population la plus touchée. Il s'efforce d'écraser tout mouvement par des mesures sécuritaires et une pratique autoritaire du pouvoir.

L'organisation hiérarchique du travail est source d'aliénations et de souffrances. La division du travail produit une multiplication de cadres intermédiaires avec pour conséquences des relations de pouvoir qui oppriment l'ensemble des salarié-es.

Depuis son arrivée au pouvoir et dans la suite de ses prédécesseurs, Macron et son gouvernement se sont attelés à un détricotage en règle du droit du travail et des droits sociaux en général. Ils se sont fait les chantres du « « nouveau monde connecté » et de ce qu'ils appellent la start-up nation numérique qui valorise l'individu et tente de détruire le collectif. A contrario, le mouvement social des Gilets Jaunes tout comme la mobilisation syndicale pour les retraites a montré que l'action collective avait de l'avenir et

qu'elle savait très bien utiliser à son profit les outils informatiques (réseaux sociaux, boucles d'échanges sécurisés).

Les dégâts et les impasses du capitalisme néolibéral se constatent également avec les désordres planétaires qu'il induit. L'intensification des catastrophes, la poursuite de la hausse des GES (gaz à effets de serre), l'agriculture et l'élevage intensif, l'extractivisme (minerais, énergies fossiles dont gaz de schiste...), l'augmentation des besoins en énergie avec notamment l'arrivée de la 5G, le gaspillage, la multiplication des déchets et notamment des matières plastiques et des déchets dangereux (chimiques et radioactifs) sont autant de maux qui montrent les limites du système capitaliste qui se présente toujours comme la seule solution à sa propre crise.

Les Etats/gouvernements n'ont aucune volonté d'agir pour limiter la hausse à 1,5°C comme le stipulait l'accord de Paris de 2015. Au contraire, ils continuent de soutenir le système capitaliste et sa course effrénée au détriment de la planète et des populations les plus pauvres. Les exhibitions de Macron en géant vert sur la scène internationale ne masquent ni l'inaction de son gouvernement, qui ne veut pas toucher aux intérêts des grandes entreprises privées polluantes (retour des néonicotinoïdes, remise en cause du fret ferroviaire...), ni ses méthodes répressives contre les mouvements sociaux et écologiques. En sacrifiant la planète sur l'autel du profit, ce sont nos vies qui sont détruites. De nombreux exemples ont marqué ces dernières années : déforestation massive mais aussi incendies désastreux en Amazonie par exemple et en Sibérie, meurtres de militant-e-s écologistes, accident nucléaire à Fukushima, ou encore plus près de nous, comme l'usine Lubrizol à Rouen mettant en danger la population, et ce alors même que les scénarii annoncent clairement le risque d'un effet d'accélération du réchauffement climatique.

Les multinationales sont les principales responsables de la situation via l'internationalisation des échanges sur fond de déréglementation et de financiarisation de l'économie. Elles exploitent les travailleurs et les travailleuses, elles pillent la planète en toute impunité avec la complicité active de certains états ou l'asservissement d'autres. Ces derniers négocient des accords en faveur de ces multinationales qui n'hésitent pas, en retour, à les attaquer en justice via des tribunaux taillés sur mesure pour affaiblir la législation sociale et/ou environnementale du pays (conséquences des accords dits de libre-échange, tels le Tafta, Ceta ou Mercosur...). Rendre nos comportements individuels « vertueux » écologiquement, ne suffira pas à inverser le cours des choses et relève d'une pratique de culpabilisation qui cache les principaux responsables de la dégradation de notre écosystème. Depuis 2018, les mobilisations sociales et écologiques sont renouvelées dans leurs formes et leur ampleur, avec de nouvelles actrices et de nouveaux acteurs. Cela nous montre qu'une partie de la population, notamment des

jeunes, n'hésite pas à s'investir et à se mobiliser pour des causes collectives. Les mobilisations sociales et écologiques ont porté sur le terrain des luttes, l'urgence à agir conjointement pour la justice sociale et écologique (« Fin du monde, fin de mois : même combat ! »). Pour combattre le système capitaliste qui impose croissance et satisfaction des actionnaires, il est nécessaire que syndicats, mouvements Climat, mouvements sociaux agissent ensemble pour construire un rapport de force à la hauteur des enjeux. Nous le disons, cela passera par le blocage de l'économie à deux niveaux : la grève comme outil de blocage de la production pour les salariées et la lutte contre le productivisme au travers de la surconsommation qu'il promeut (actions, boycott...).

1.2. L'intensification des transformations en lien avec le développement de la société numérique

Les politiques libérales intensifient la concurrence fiscale et sociale et siphonnent les richesses publiques (par l'évasion fiscale, le paiement de la dette des banques...) et privées (par la pression sur les salaires et par conséquent, la dégradation des conditions de vie...). En faisant pression sur les rémunérations et les conditions de travail, elles s'opposent à une juste répartition des richesses qui permettrait de financer les besoins sociaux et environnementaux tout en soutenant l'activité économique.

La division internationale du travail s'appuie notamment sur la production à bas coût d'une grande partie des marchandises dans les pays en voie de développement et du côté des services par la numérisation. Cette partie de l'économie est elle-même aujourd'hui soumise aux mêmes dictats économiques. L'informatisation et la généralisation d'Internet instaurent de manière insidieuse, via la captation automatique de centaines de milliards de données personnelles, un contrôle et une surveillance permanente de nos vies.

La captation de données personnelles, l'hyper-connexion dans tous les moments de la vie qu'elle soit personnelle ou professionnelle, la possibilité de géolocaliser ou encore de surveiller le comportement des utilisateurs-trices et l'exploitation faite de l'ensemble de ces données avec ou sans intelligence artificielle donnent aux entreprises qui les contrôlent un pouvoir immense. Les pouvoirs politiques et groupes de pression travaillent

aussi dans ce sens. Cette surveillance technologique généralisée est une entrave à nos libertés. Elle s'attaque en particulier aux militant-es politiques et syndicaux-ales à travers le monde, y compris en France. Ceci soulève un souci démocratique majeur et conduit à se poser la question de l'avenir et de la réalité des libertés individuelles et collectives.

Dans ce cadre, le renouvellement à un rythme effréné des standards de téléphonie avec notamment la mise en place de la 5G s'est faite sans réflexion ni débat démocratique sur les impacts engendrés tant au niveau environnemental, que de santé publique se fait malgré les multiples alertes qui ont été faites sur les impacts engendrés tant au niveau environnemental, que de santé publique et démocratique. Il se fait sans questionnement général sur sa nécessité ni sur l'intérêt de ces nouvelles technologies au-delà des profits économiques engendrés, notamment par l'incitation aux changements d'appareils.

Le modèle économique des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et d'autres comme Alibaba et Huawei est notamment basé sur l'exploitation des données personnelles. Elles les stockent et les analysent dans des centres DATA énergivores dans des proportions inégales ce qui leur permet à la fois d'exploiter les travailleuses-eurs et les données produites par celles-ci-ceux-ci dans leur vie privée. Ces multinationales peuvent être plus puissantes que les États qu'elles mettent en concurrence sur le plan du droit du travail et sur le plan fiscal.

Les logiciels libres, ouverts et décentralisés représentent des alternatives au capitalisme de surveillance qui exploite nos données personnelles. Il nous faut les favoriser, dans nos pratiques syndicales ou professionnelles.» Le numérique modifie en profondeur l'activité économique, la création de la chaîne de valeur. Les données personnelles fournies gratuitement par les utilisateurs-trices, permettent aux géants du numérique d'accroître leur valeur capitalistique et leurs bénéfices en les exploitant à des fins commerciales, notamment publicitaires. Pourtant, si ces multinationales captent des richesses, elles échappent à l'impôt en utilisant les failles de la législation fiscale et en faisant pression sur les États pour qu'ils n'adaptent pas leur législation. De surcroît, l'impact environnemental est alarmant, les data center représentent une part croissante et non négligeable de la consommation énergétique mondiale.

Le numérique modifie également profondément le travail. Avec l'intensification de l'informatisation, nous assistons à une accélération de la casse des collectifs de travail. La «révolution numérique» au lieu d'améliorer les conditions de travail et de redéployer l'économie vers des considérations plus sociales et écologiques a conduit à la suppression de milliers d'emplois dans tous les secteurs, publics comme privés et elle participe à la casse des services publics. De plus l'essor de l'outil numérique utilisé à mauvais

escient rompt le lien humain et favorise des méthodes de management de plus en plus contraignantes et violentes telles les communications uniquement par voie électronique, des consignes lapidaires ou des remontrances adressées à quelques un-e-s mais envoyées à toutes et tous...

La dématérialisation menée tambour battant par les différents gouvernements a contribué à la suppression de nombreux services publics et du maillage territorial. Cette réalité renforce l'abandon d'une grande partie de la population, notamment en milieu rural et périurbain, particulièrement touchée. Tout cela, alors que les besoins sociaux s'accroissent et qu'une partie importante de la population maîtrise mal les outils numériques et informatiques. Le développement de « Maison France Services », service public bas de gamme est loin de répondre aux enjeux et n'est qu'une étape de plus vers la privatisation. Pour Solidaires, l'égalité territoriale passe par le développement et le renforcement des services publics offrant de réelles et larges compétences administrés par des fonctionnaires sous statut.

La réforme territoriale, imposée par phases successives, accentue un changement dans l'organisation de l'espace, dépouillant les territoires ruraux et villes moyennes au profit de grandes métropoles-régions qui concentrent les pouvoirs, notamment économiques. Ces mutations accentuent les inégalités territoriales en mettant en concurrence les régions. Elles entraînent aussi la destruction des écosystèmes par la multiplication de projets commerciaux. Elles relèguent des populations, aussi bien d'une partie des banlieues que des zones rurales excentrées, et dégradent des conditions de travail et de vie de millions de travailleuses et travailleurs. Discriminations spatiales et sociales se cumulent. Trois régions cumulent autant de création de richesses que l'ensemble des autres. Ces inégalités territoriales se retrouvent dramatiquement amplifiées par la crise « COVID ».

Les services publics sont plus que jamais sur la sellette. La casse du statut de la fonction publique notamment par le recours massif à la contractualisation et les restructurations synonymes de déstructurations de l'action publique vont entraîner pour la population une augmentation de l'inégalité dans l'accès aux services publics, voué à terme à la privatisation voire à l'ubérisation.

La destruction des statuts, des garanties du code du travail et les restructurations engendrent dégradation des conditions de travail, souffrance au travail, en même temps qu'une précarisation toujours plus grande... Malgré les mobilisations collectives, les destructions touchent l'ensemble de nos biens communs (code du travail, protection sociale...) tant pour les salarié-es que les travailleuses et travailleurs privé-es d'emploi.

Ces destructions affaiblissent les solidarités et contribuent aux divisions entre les exploité-es. Ainsi, la surcharge de travail occasionnée par les

réductions d'effectifs est une source de tension dans un collectif de travail. La destruction du maillage des services publics détruit le lien social.

Les confinements de la crise sanitaire de 2020-2021 ont mis en lumière les inégalités d'accès au télétravail et les inégalités de traitement entre les travailleuses et travailleurs (déploiement inégal et parfois contraint du télétravail, dégradation et dérégulation en matière de conditions et temps de travail, inégalités F/H, incursion du professionnel dans la sphère privée...). En ce qui concerne les conditions de travail, pour mettre en œuvre le droit à la déconnexion, l'employeur (et les équipes d'encadrement) doivent s'engager concrètement au-delà des simples chartes et notes de service qui ne peuvent déroger au code du travail. Nous réaffirmons que le télétravail est incompatible avec la garde d'enfant(s) et les congés maladies.

Solidaires réaffirme la nécessité de prise en charge complète des frais engendrés par le télétravail (du matériel adapté, logiciels, chauffage mais également l'électricité, les coûts liés à la connexion internet...) par les employeurs qu'ils soient publics ou privés. Les employeurs des secteurs privé, public ou associatif proposent pour la plupart un dispositif à minima sans garanties fortes sur la mise à disposition d'un poste de travail complet pour assurer la sécurité des personnels et éviter le développement de TMS (Troubles musculo-squelettiques) à cause d'une posture inconfortable, troubles ophtalmologiques et conséquence sur la santé à long terme et d'exposition prolongée aux écrans, d'un travail sur un écran trop petit...

Solidaires rappelle les obligations d'employeur en matière de santé et de sécurité au travail. Ainsi, Solidaires exige que tout accident de travail (salarié-e du privé) ou de service (agent-e public) soit bien imputable à l'employeur y compris dans le cadre du télétravail.

Solidaires exige l'abandon des termes « travail en distanciel » ou « travail à distance » lorsqu'ils sont utilisés en lieu et place de « télétravail ». Ce subterfuge permet aux employeurs de s'exonérer des obligations de l'employeur vis-à-vis de l'employé-e. Nous devons veiller à ce que tout employeur soit contraint à respecter ses obligations en matière de formation, de fourniture du matériel nécessaire, de défraiement des frais associés au télétravail.

Le développement massif d'une modalité qui concernait jusque-là environ 5 millions de travailleuses-eurs soit environ 10% de salarié-es du privé et moins de 5 % des effectifs de la FP va interroger l'organisation du travail de manière bien plus conséquente. La période du confinement avait déjà fait remonter un certain nombre de difficultés. Celles-ci s'accroissent au cours du temps.

L'expérience du télétravail lors des confinements a de nouveau fait la démonstration des inégalités de répartition et de partage des tâches domestiques, au détriment des femmes. L'heure n'est plus aux constats : il est

primordial d'encadrer davantage les règles du télétravail, afin qu'il ne vienne pas aggraver ces inégalités.

Le télétravail est un outil supplémentaire pour casser les collectifs de travail, aider au démantèlement du maillage territorial, du service public physique de proximité, une incitation à la mobilité et un moyen de faire baisser le taux d'occupation des locaux pour, à terme, faire des économies sur la surface d'occupation des travailleurs-euses, surtout quand on le met en relation avec les expérimentations faites dans différents secteurs, tant publics que privés, sur le co-working et le flex-office.

Enfin, il apparaît primordial que cette modalité aux conséquences multiples sur les travailleuseuses et les collectifs de travail soit soumise à négociation avec les organisations syndicales et à consultation des instances de représentation du personnel, tant pour la défense des salarié-es que pour faire le bilan en matière de santé et de sécurité au travail.

Ces dernières années, de nouvelles formes de travail se sont très rapidement développées notamment l'auto-entrepreneuriat qui est devenu l'outil principal de « l'ubérisation ». Les travailleurs-euses sont livré-es à elles-mêmes, isolé-es pour être toujours plus contraint-es et précarisé-es. Rendant encore plus difficile la défense collective. Cette individualisation est synonyme de précarité quand l'absence de contrat de travail et donc de garanties individuelles et collectives les laisse à la merci des employeurs, véritables donneurs d'ordre qui se délestent ainsi de leurs responsabilités sociales.

Au congrès de 2017, nous avons fait le constat des transformations de certaines organisations de travail par le phénomène « d'ubérisation » et de leurs conséquences pour les travailleurs et les travailleuses ubérisé-es (précarisation, absence de perspective d'avenir, faible rémunération...). Si une partie de ces dernier-es s'est depuis organisée au niveau national et international, les secteurs « ubérisés » sont toujours en développement comme éléments structurants de la société néolibérale. Plus profondément, les nouvelles formes de travail par le biais des plateformes numériques d'une part, et d'auto-entrepreneuriat d'autre part, remettent peu à peu le salariat en question sous couvert d'indépendance : c'est le rêve libéral du « chacun pour soi ».

Dans les entreprises symboles de ces transformations (Amazon, Uber, Deliveroo...), où les exigences de flexibilité sont sans cesse croissantes, des collectifs de salarié-es s'organisent, souvent en s'affiliant à des organisations syndicales, dont l'Union syndicale Solidaires. Les salarié-es des plateformes, même sous statut d'auto-entrepreneurs/euses sont des travailleurs et des travailleuses qui subissent l'exploitation capitaliste et doivent s'organiser pour défendre leurs droits et obtenir un autre partage des richesses. C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires et ses syndicats continuent de faire

du développement de l'implantation auprès de ces travailleurs et travailleuses un objectif des trois prochaines années.

2. Pour une société sans exploitation ni domination

Au congrès de Saint Brieuç, nous avons constaté que transformation sociale et transformation écologique vont de pair. Il s'agit de répondre à l'urgence sociale ainsi qu'à l'urgence climatique. La limitation des ressources à l'échelle planétaire impose une transformation globale de la société. Il est nécessaire de considérer les conditions permettant d'arrêter la course à la surproduction et à la surconsommation, afin de sortir de l'aliénation de la croissance perpétuelle, pilier du capitalisme.

Changer en profondeur la relation de l'individu à l'emploi et à la rémunération : cet objectif fondamental a été l'occasion de nombreuses propositions qui ont suscité force, débats et polémiques : revenu d'existence inconditionnel, salaire à vie, salaire socialisé, etc. couplé à un revenu minimum. Si l'enjeu et l'ambition de ces débats ne permettent pas d'en dégager immédiatement des revendications concrètes, Solidaires intègre d'ores et déjà dans son cahier revendicatif la volonté de limiter fortement l'éventail des rémunérations, en le ramenant dans un premier temps à une amplitude de 1 à 5. Après le Congrès de Saint Brieuç de 2017, celui de Saint-Denis en 2020 a permis d'avancer sur la question de l'émancipation des travailleuses et des travailleurs, avec la socialisation comme piste pour changer le rapport au travail et à l'emploi et sortir de l'aliénation. La situation sanitaire et le confinement imposé ont mis en évidence certaines activités essentielles à la vie, ce qui nous donne des pistes pour construire des alternatives.

Pour avancer vers cette émancipation, il faut s'organiser collectivement entre travailleurs et travailleuses pour remettre en question notre dépendance au travail exploité, qu'il soit salarié ou faussement indépendant et notre précarité grandissante due notamment aux nouvelles formes d'emploi. Tout ceci nous a amené à réfléchir au statut du salariat et à l'économie collaborative, forme d'économie de partage, pour aboutir à notre autonomie collective.

Solidaires n'a pas la prétention de proposer un projet de transformation sociale « clés en main » ; ce sont les actrices et acteurs du changement qui définiront elles-mêmes et eux-mêmes le monde qu'elles et ils souhaitent lors de ce changement que l'on espère proche de nous. Mais en attendant, il nous semble important de pointer une conception de la société vers laquelle l'on souhaite aller, que l'on peut défendre et proposer à la discussion. Des

grandes pistes ont déjà été actées aux précédents congrès. Il s'agit ici de déterminer plus en détail la question des enjeux démocratiques de l'organisation de la production et la définition des besoins sociaux dans notre projet de société.

2.1. La question démocratique, pierre angulaire de notre projet

Solidaires revendique l'abrogation du carcan législatif autoritaire ; notamment la loi « confortant les principes de la République » (ex séparatisme), la loi sur la « sécurité globale », le nouveau schéma national du maintien de l'ordre de septembre 2020 et les décrets de fichage généralisé de la population de décembre 2020. Sans oublier l'arrêt des états d'urgences sanitaires et sécuritaires devenus permanents.

La question démocratique suppose que l'on détermine au préalable le mode de décision, dans la recherche de l'émancipation des travailleuses et des travailleurs. Cette recherche d'émancipation engendre nécessairement une réflexion sur l'organisation du travail et de la production des biens et services, en particulier par celles et ceux qui y contribuent, mais pas seulement. Une des voies possibles est l'autogestion. L'autogestion va bien au-delà de la simple détermination d'un mode de décision. Elle remet radicalement en cause la spoliation et l'aliénation des travailleurs et travailleuses par le capital et/ou l'Etat en proposant des formes d'appropriation collective des moyens de production et de répartition des richesses créées.

Notre conception de l'autogestion a comme principe la recherche du consensus, la démocratie directe, la prise de décision par les gens concernés, une gestion collective égalitaire et démocratique.

La démocratie que nous souhaitons, repose sur une définition claire des processus et des lieux pour décider de l'ensemble des besoins, les prioriser, vérifier leur poids « éco-compatible ». L'enjeu est notamment de pouvoir planifier les activités nécessaires à leur réalisation, de même pour les espaces de production, et de déterminer qui les réalise. Un nouveau mode d'organisation peut permettre la coordination de la production et des échanges entre les territoires, en privilégiant les circuits courts et la production locale.

La possibilité de participer aux prises de décisions doit être accessible à l'ensemble de la population établie sur un territoire donné et ne devra pas engendrer d'exclusions. Les personnes hors activité, dites « improductives » du fait de l'âge, de la maladie ou du handicap, doivent bénéficier des mêmes droits. Ce projet doit être réfléchi et porté internationalement : en effet

toute « société idéale » réservée à quelques-un-es et laissant pour compte une partie de la planète serait vouée à l'échec. Ce projet de société, pour Solidaires, doit inclure la disparition de toutes les inégalités, notamment Femmes/Hommes, et ne reposer en aucune façon sur des discriminations et dominations entre différentes catégories d'individus. La lutte contre tous les fascismes et fanatismes sera une constante.

2.2. Répondre aux besoins sociaux

Abolir l'exploitation et l'aliénation suppose la fin du capitalisme et donc du salariat et du travail tel qu'on le connaît. Dans ce nouveau contexte, chacune et chacun ne pourra se voir imposer des activités au-delà de celles nécessaires pour satisfaire les besoins collectifs.

L'égal accès de tous et toutes aux biens permettant de satisfaire les besoins fondamentaux (eau, nourriture, énergie, mobilité, santé, éducation, culture, sports et loisirs...) doit être garantie dès aujourd'hui et à terme garantie par leur socialisation. Réfléchir à leur production et à leur accès doit se faire en prenant pleinement en compte la dimension écologique. Nous pouvons déjà souligner des enjeux importants en ce début de XXI^e siècle.

Pour répondre aux besoins alimentaires et d'accès à l'eau potable, des choix devront être effectués en privilégiant un cadre de proximité (circuits courts) et de respect de la saisonnalité des cultures et de la biosphère.

L'habitat est un besoin fondamental qui ne peut pas attendre. Il s'agit de mettre en œuvre un urbanisme qui génère une réduction des déplacements, et de limiter l'extension des zones périurbaines qui sacrifient de la terre arable. Il faut construire un habitat selon des normes environnementales, visant notamment à la sobriété énergétique. Cette répartition de proximité entre l'habitat et la satisfaction des besoins sociaux est une condition préalable.

Dans le domaine de la mobilité, le confinement l'a démontré, sans transports une grande partie de la pollution atmosphérique s'atténue.

Une véritable révolution est donc à effectuer pour que les déplacements coûteux en empreinte écologique soient réduits, que ce soit celui des marchandises ou ceux au bénéfice des populations.

Il faut réduire très fortement les transports routiers et aériens et développer des infrastructures permettant des modes de transports collectifs et/ou alternatifs (train, vélo, marche à pied...). L'ensemble des réponses aux besoins sociaux doit se réfléchir avec des circuits courts. Il faut trouver des solutions pour limiter la dépendance des populations à la voiture individuelle. Dans ce cadre, la socialisation des transports collectifs est un impératif qui doit continuer d'être porté dans le débat public.

La Sécurité Sociale a joué un rôle essentiel d'amortisseur social et d'accès de tous-tes à la santé face à la crise sanitaire. Elle doit être universelle et couvrir les besoins de toutes et tous. Elle doit couvrir à 100% tous les risques encourus (maladies physiques et psychiques, accidents de travail, maternité, invalidité, décès, perte d'autonomie). La crise sanitaire a mis en relief la nécessité d'une protection sociale renforcée vis-à-vis des plus pauvres, des plus précaires, dont les travailleur-ses sans papiers. Il faut en finir avec la marchandisation de la santé qui consiste à transférer au privé des pans entiers des missions les plus rentables et génère de profondes inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins. La pandémie Covid 19 le démontre de façon tragique. Il faut développer un monopole de soins publics gratuits au plus près de la population qui permette l'accessibilité de toutes et tous, en couvrant les besoins de la naissance à la mort. Il s'agit d'arriver à l'objectif, selon lequel la promotion de la santé va bien au-delà des simples soins de santé : il s'agit d'assurer le bien-être complet d'un individu, bien-être physique, mental et social, sur la base d'une approche socio-écologique globale de la santé.

L'élément central garantissant l'égalité et la compréhension de ce nouveau monde serait l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Un enseignement émancipateur laïc, public et gratuit qui reconnaisse, pour toutes et tous, la valeur des formations pratiques, manuelles, les expérimentations, ainsi que les enseignements théoriques et d'accès à la culture générale.

Nous nous revendiquons de l'éducation populaire en ce qu'elle permet aux individus de se forger leurs propres opinions sur la société et d'agir de manière individuelle et collective sur le monde qui les entoure.

Il sera garanti pour toutes et tous, un égal accès à la culture, le divertissement et le sport, sortis des circuits marchandisés.

Pour la sociabilité et la vie démocratique, la capacité de communiquer devrait être garantie pour chaque personne et groupes de personnes. C'est un impératif incontournable pour empêcher l'isolement, et développer une dynamique de vie collective. Il nous faut entre autres définir un droit à connexion de tou-te-s et déterminer des « standards » acceptables dans un cadre de sobriété numérique/énergétique, imposé par le respect environnemental. La multiplication des réseaux/antennes/écrans à l'infini n'étant pas le modèle souhaitable.

Une société telle que nous l'imaginons, basée sur la satisfaction des besoins, après débat et décision, devrait engendrer bien moins de demandes créées artificiellement par le capitalisme et son système de publicité. Les loisirs et leurs pratiques doivent devenir forts différents et être respectueux de la planète que nous voulons laisser aux générations futures. Il faut également penser leur impact social et culturel. Il s'agit de remplacer la frénésie de

consommation comme unique exutoire possible à nos désirs, par les conditions nécessaires à l'épanouissement individuel et collectif.

Les circuits courts seront privilégiés. Une production et une consommation équitabement distribuée utile socialement et soutenable écologiquement apporteront une plus grande sobriété de nos sociétés. Dans cette perspective, le temps consacré à produire serait fortement réduit.

L'activité humaine pourrait se répartir entre un temps nécessaire aux décisions démocratiques collectives, un temps à leur réalisation, et le reste du temps pour l'émancipation de chacun et chacune.

3. Une campagne pour construire des alternatives

Une campagne d'urgence et une campagne pour construire des alternatives L'actualité nous pousse à mener une campagne d'urgence centrée principalement sur la question de la rémunération et des minima sociaux. Elle fait l'objet d'une campagne d'actualité séparée. Par ailleurs Solidaires s'engage à mener une campagne sur le plus long terme.

Il y a urgence à agir pour inverser la vapeur. Nous ne voulons pas nous cantonner à des luttes défensives pour garantir les droits collectifs, aux mobilisations contre l'atomisation du salariat et contre la voracité des capitalistes sur nos vies. Elles sont plus que nécessaires, mais nous devons aller plus loin que la déclaration d'intention pour faire vivre un autre projet de société.

Nous décidons de mener une campagne de fond qui se donne des priorités pour porter la confrontation sur la question du travail et de ses conséquences. Il s'agit de construire l'alternative aux aliénations et destructions en prenant soin à chaque étape d'y associer des partenaires du mouvement social.

Nous devons mettre en œuvre notre propre agenda, indépendamment de celui des gouvernements et des capitalistes. Cela implique de réfléchir aux modalités d'actions dans la construction d'une vaste campagne qui serve à convaincre que des alternatives sont possibles, à peser dans le rapport de force et dans le débat d'idées et à gagner de nouveaux droits.

Il nous faut porter des revendications claires et positives, qui contiennent une amélioration concrète de la vie quotidienne, notamment au travail et qui ouvrent une perspective crédible de réussir la transformation sociale et écologique. Ces revendications sont des étapes qui participent à renforcer la confiance dans la lutte collective et qui sont des coins pour fendre le système capitaliste.

Solidaires va lancer dans les suites du congrès une campagne « Partageons le travail ».

Elle vise, en remettant en avant la question de la baisse du temps de travail à 32h hebdomadaires et de la dégressivité du temps de travail avec l'âge, à montrer des alternatives au chômage de masse et aux emplois jetables, par le partage et l'accès (à l'emploi) au travail pour toutes et tous. Enfin elle entraîne la question des mieux-être individuel et collectif, du temps libre, qui participent à l'émancipation. La baisse du temps de travail sans perte de salaire ni flexibilité est la colonne vertébrale de la campagne.

Elle mettra en avant la place primordiale des services publics pour le bien commun dans notre société et l'importance d'avoir des recrutements à la hauteur des besoins de fonctionnaires avec un statut de la fonction publique protecteur, un vrai plan de titularisation général et sans condition, des précaires, pour l'indépendance de la fonction publique par rapport au politique, dans les modalités définies au congrès d'octobre 2020.

Ce sera aussi une occasion de mettre en valeur des revendications précises pour les métiers utiles socialement comme décidé au même congrès.

La campagne posera la question des moyens et des formes de la transition et de la reconversion écologique en la liant avec les nécessaires évolutions quant à l'organisation du travail et des liens de subordination. Cela passera par la mise en avant des alternatives possibles dans la forme de propriété et dans la démocratie au travail (coopératives, socialisation, autogestion...) et par la proposition d'alternatives adaptées à chacun des secteurs professionnels, y compris dans les services publics.

Une attention particulière sera donnée au secteur industriel, notamment pour des branches actuellement tributaires des matières premières fossiles (pétrole, caoutchouc) et qui dans le même temps ne trouvent plus forcément place dans la stratégie du capitalisme européen.

Il s'agit également d'agir contre les différentes dominations et violences au travail, en lien avec nos positions développées dans la résolution 2.

Cette campagne « globale » et transversale se montera en trois temps distincts.

Tout d'abord, un temps de préparation et de construction de la campagne et de ses outils, d'octobre à décembre 2021 qui se basera sur le travail et l'action des structures de Solidaires et commissions de Solidaires, coordonnée par le secrétariat national et validée par le conseil national de janvier 2022. Pour la populariser dans le monde du travail et plus largement dans l'opinion publique, nous préparerons dans la campagne l'organisation des réunions publiques et des meetings, si possible unitaires, sur tout le territoire. Ce travail permettra de travailler les revendications de Solidaires que nous décidons de mettre plus particulièrement en avant, à partir des décisions des congrès d'octobre 2020 et de mars-avril 2021, sur les questions

de transition écologique, de santé et conditions de travail, d'emplois, de salaires et revenu, d'égalité professionnelle, de protection sociale, de droits des salarié-e-s, de libertés individuelles et publiques, de services publics et de biens communs.

Il s'agira également durant ce premier temps de voir la façon dont la campagne pourra être déclinée dans chaque secteur par l'ensemble des syndicats de l'Union, en prenant en compte / l'adaptant aux spécificités sectorielles. Il s'agira aussi de prendre en compte nos débats sur les pratiques du mouvement social dans les modalités d'actions que nous déciderons de mettre en place, comme discuté dans la résolution 3.

Un second temps, de janvier à avril 2022 servira à la formation interne des équipes pour mener la campagne, s'approprier les argumentaires, préparer le matériel, affiner le calendrier des initiatives et du rythme de la campagne...

La campagne en elle-même débutera à l'été 2022 pour aller jusqu'à l'été 2023. Nous expliquerons nos objectifs et proposerons aux autres organisations syndicales avec lesquelles nous partageons des objectifs de transformation sociale de mener cette campagne de façon unitaire. Nous ferons de même avec les associations du mouvement social. À défaut de réponses positives, nous essaierons à chaque étape de proposer à ces mêmes organisations de s'associer aux initiatives ponctuelles.

Cette campagne « Partageons le travail » doit permettre de remettre en cause des organisations du travail présentées comme évidentes et de peser dans le débat public avec la création d'un « futur désirable » décidé par les travailleurs et travailleuses qui rompt avec le « there is no alternative » (au capitalisme). Il s'agit également de voir ce qui peut être gagné (localement, par entreprise ou administration, par secteur / service public, globalement) et de montrer en quoi l'outil syndical est concrètement efficace.

Cette campagne intégrera un volet « syndicalisation » et s'appuiera sur des alternatives de solidarités concrètes qui s'organisent bien souvent à l'échelle locale.





















ÉGALITÉ ET SOLI- DARITÉ



RÉSOLUTION

Pour l'Union syndicale
Solidaires, la lutte contre
les discriminations
découle directement
des valeurs fondatrices

de notre syndicalisme inscrites dans nos statuts. Cette résolution propose une réactualisation des revendications de **Solidaires** sur les questions d'égalité et de solidarité. Elle ne reprend pas les revendications du cahier revendicatif toujours en vigueur.

1. Discriminations

L'Union syndicale Solidaires a la volonté de transformer la société en profondeur, d'en finir avec les rapports de dominations qui s'y expriment y compris dans le monde du travail. Notre outil syndical doit permettre de combattre toutes les formes de discriminations c'est-à-dire toutes les atteintes à l'égalité des droits en particulier celles subies dans la sphère professionnelle. Nous sommes tous et toutes concerné-es par ces discriminations qu'elles nous touchent directement ou indirectement.

1.1. Les discriminations illégales

Les discriminations dans la société et dans le monde du travail sont largement documentées. Elles portent sur de nombreux critères définis dans la loi, parfois cumulatifs : l'âge, le sexe, l'origine, l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race, la grossesse, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les opinions politiques, les activités syndicales, les opinions philosophiques, les croyances ou appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée, la situation de famille, l'apparence physique, le nom, les mœurs, le lieu de résidence, la perte d'autonomie, la vulnérabilité résultant de la situation économique et du capital social et culturel, ou encore la maîtrise de la langue. Tout n'est pas équivalent et les discriminations sexistes contre les femmes et les personnes LGBTQI+, racistes et validistes (la discrimination du handicap) sont massives.

Bien qu'elles soient connues, reconnues et illégales, ces discriminations existent massivement dans le monde du travail. Nous devons les faire connaître, reconnaître et les combattre pour changer les choses.

Solidaires revendique :

→ Des politiques efficaces de lutte contre les stéréotypes et toutes les formes de discriminations dans le champ du travail comme dans l'ensemble de la société avec des outils et des moyens humains et financiers.

→ Des formations et des politiques d'éducation inclusives contre toutes les discriminations à tous les niveaux pour toutes et tous : écoles, services publics, entreprises, collectivités, associations, institutions.

→ La fin des politiques et pratiques discriminatoires au travail, dans l'espace public, dans les services...

1.2. Les discriminations légales

Il existe des discriminations légales en France comme les emplois réservés, la clause de nationalité, la reconnaissance différente des diplômes selon le pays d'obtention. Ce n'est pas parce qu'elles sont légales qu'elles sont nécessairement justes.

La restriction de l'accès à la fonction publique et à un poste statutaire dans les entreprises publiques aux personnes de nationalité française ou européenne a pour conséquence une contractualisation massive des personnes extra-européennes, dans les secteurs comme la santé ou l'éducation (auparavant à la SNCF ou aux PTT). A compétences égales, ces travailleurs et travailleuses n'ont pas le même statut et ont des droits amputés

En France, les personnes résidentes n'ayant pas la nationalité française sont exclues de la participation aux élections. Seules les personnes de nationalité d'un pays de l'Union européenne peuvent participer uniquement aux élections municipales et européennes. En revanche, tous les étrangers et les étrangères participent aux élections professionnelles. Cependant, ils et elles ne peuvent être désigné-es pour siéger aux prudhommes.

L'Union syndicale Solidaires revendique :

→ La reconnaissance de l'équivalence des diplômes extra-européens par rapport aux diplômes nationaux.

→ Le droit de vote à toutes les élections des étrangers qui résident en France.

→ Le droit des travailleurs-euses étrangers-ères à être désigné-es aux prud'hommes.

→ Suppression des conditions de nationalité qui persistent dans l'accès à de nombreux droits et emplois de divers secteurs privés et publics et toutes les implications en terme d'égalité des droits, notamment à la retraite.

→ Égalité de traitement et dans les statuts de tous les personnels quelles que soient leurs origines.

Les discriminations illégales se nourrissent facilement des tensions créées dans la vie publique surtout dans un contexte sécuritaire. Il est facile pour les employeurs d'écarter pour l'embauche des candidatures sur la base de la consonance du nom ou d'une appartenance religieuse supposée.

**L'Union syndicale
Solidaires exige
l'application
de la loi et donc :**

→ l'arrêt des discriminations pratiquées et des sanctions réelles (avec renforcement de l'inspection du travail) pour les employeurs qui embauchent selon la nationalité, le lieu de résidence ou selon les origines réelles ou supposées sur certains postes de travail

→ La fin des discriminations légales sur l'emploi des femmes pourtant réalisée dans les années 80, n'empêche pas les difficultés actuelles d'accès à certains emplois par le maintien de forts stéréotypes de genre ou liés aux conditions de travail, de sécurité. Ainsi, les inégalités de salaires entre conventions collectives pour des métiers à présence féminine ou masculine dominante et de qualifications équivalentes demeurent très élevées. Il existe aussi des inégalités du côté des primes. Se perpétue

l'idée réactionnaire d'un salaire féminin d'appoint.

De plus, aujourd'hui encore, certaines filières de formation demeurent extrêmement genrées. Il est alors difficile de trouver des candidates et des candidats dans des métiers autrefois réputés masculins ou féminins.

1.3. Racisme et sexisme

Le sexisme et le racisme sont structurants : c'est-à-dire qu'ils déterminent la manière dont le marché du travail est organisé et dont les personnes concernées vont être exploitées de manière particulière.

Le sexisme et le racisme sont structurants. Dans notre société capitaliste et patriarcale, ils déterminent la manière dont le marché du travail est organisé et dont les personnes concernées vont être exploitées de manière particulière.

Les discriminations dans l'emploi les plus importantes concernent l'origine réelle ou supposée (en particulier en fonction de la couleur de peau), l'apparence physique, l'état de santé ou le validisme (la discrimination du handicap), l'âge et le sexe ou la nationalité (pour l'accès aux concours de la fonction publique notamment).

Cela génère une hiérarchie visible dans les grilles de salaires et de qualifications des conventions collectives et, dans le statut de la Fonction Publique, des métiers à prédominance féminine. Les femmes subissent des discriminations salariales, accèdent plus rarement à des responsabilités que les hommes et sont davantage précarisées et à temps partiel imposé. La féminisation de certains métiers est utilisée par le patronat pour faire stagner les salaires de branches professionnelles entières. Les femmes subissent aussi de nombreuses violences sexistes et sexuelles au travail.

1.4. Immigration et emploi

Depuis la Première Guerre mondiale, l'État et le patronat ont organisé l'immigration de travailleur-euses venant notamment des pays soumis à la colonisation par besoin de main d'œuvre peu qualifiée notamment pour l'industrie minière, le BTP, l'automobile et de travailleurs-euses venus des outre-mer dans les administrations. Depuis les années 1980, la volonté de freiner l'entrée des travailleurs-euses migrant-es, leur maintien en situation irrégulière, les politiques répressives à leur encontre permettent notamment aux secteurs des BTP, de la sécurité, du nettoyage, de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la restauration d'exploiter une main d'œuvre à bas coût. Une nouvelle immigration de travailleur-euses d'Europe centrale et orientale s'est constituée depuis la chute du mur de Berlin.

Face à l'offensive des politiques et des idées réactionnaires et xénophobes, l'Union syndicale Solidaires revendique :

Droits à l'immigration

→ Refus des politiques d'immigration choisie.

→ Abrogation de toutes les lois et circulaires restreignant les conditions d'accès au travail pour les migrant-es et des conditions de séjour des étudiant-es étranger-es.

→ L'arrêt immédiat des expulsions.

- Régularisation des sans-papiers et fermeture des CRA
- La régularisation immédiate de tous les sans-papiers.
- La fermeture des centres de rétention et l'abolition de toute rétention administrative.
- La libération de toutes les personnes emprisonnées pour défaut de papiers.

Droit au travail et à la naturalisation

- La dépénalisation du séjour irrégulier et abolition de la pratique de la double peine.
- L'autorisation de séjour et de travail sur simple demande sans condition, avec une carte de séjour de 10 ans.
- Le droit à la naturalisation.

→ Le respect du patronyme des personnes issues de l'immigration dans les entreprises et les administrations.

Droit à la solidarité

→ L'abrogation du délit de solidarité à l'encontre des structures ou individus solidaires des étrangers en situation irrégulière.

→ L'abrogation des lois anti-immigrés, dont le CESEDA (Code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

Droit à l'éducation pour toutes et tous

→ Le respect inconditionnel du droit à la protection et à l'éducation pour toutes et tous les enfants et les jeunes majeurs, sans condition de nationalité ou de logement : mineur-es isolé-es, étranger-es,

enfants Roms, jeunes vivant dans des campements précaires ou dans des familles sans domicile fixe...

- La non discrimination des étudiant
- es étranger-es non européen-nes (frais d'inscription...).

Droit de la jeunesse

- L'abrogation du fichage national des mineurs non accompagné-es.
- L'arrêt de la contestation de statut de mineur-es sous prétexte de suspicion de majorité (méthodes physiologiques ou morphologiques type test osseux...).
- La protection des mineurs isolé-es étranger-es et des jeunes majeurs scolarisé-es ou logé-es.

Famille, logement et droits fondamentaux

→ Droit du sol plein et entier sur tout le territoire national.

→ Accompagnement et regroupement familial de plein droit.

→ Rejet du fichage ADN notamment pour établir des liens familiaux.

→ Statut d'autonomie des femmes immigrées.

→ Transferts des fonds, à frais réduits, aux familles des pays d'origine, réelle application du droit au compte.

→ Accès aux droits fondamentaux : santé, logement, éducation, protection sociale...

→ Droit à la vie collective et respect du domicile dans les logements foyers et reconnaissance de la domiciliation fiscale.

→ Fin des conditions de régularité du séjour pour l'accès à l'hébergement d'urgence

→ Fin de l'obligation de signalement des personnes étrangères hébergées à l'Office français de l'immigration et de l'intégration et aux préfectures.

→ Une allocation permettant de couvrir les besoins de base, de santé et de dignité de toutes et tous.

1.5. Discriminations liées aux handicaps, à la santé et à l'âge

Le handicap, l'aspect physique, la maladie, l'âge jouent aussi de façon déterminante dans notre société marquée par l'injonction permanente de la performance. Malgré différentes lois donnant droit au travail des personnes en situation de handicap, nous constatons que dans une économie capitaliste basée sur le rendement et la productivité, les personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés à s'insérer.

Les discriminations à l'embauche, au salaire, à la promotion, etc. contre les personnes malades chroniques, les personnes avec un handicap physique, les personnes neuroatypiques et toute personne en situation de handicap sont omniprésentes. Les jours de carence liés à la maladie sont discriminatoires et accroissent les inégalités salariales.

Les discriminations à l'embauche touchent aussi spécifiquement les salarié-es âgé-es, bien avant l'âge légal de départ à la retraite, en dépit de la propagande gouvernementale concernant l'emploi des senior-es

L'Union syndicale Solidaires revendique :

→ L'adaptation du monde de l'emploi aux personnes non-valides : intégration réelle dans le collectif de travail, forme des entretiens d'embauche, postes de travail, consignes de travail, durée de travail...

→ Contraindre les entreprises et les administrations à embaucher directement des personnes en situation de handicap

→ L'adaptation de la scolarité (depuis la maternelle jusqu'à la formation continue pour adultes) aux personnes non-valides : que ce soit le lieu, le contenu de l'enseignement, les règlements, les interactions...

→ Prise en compte des besoins spécifiques avec des passerelles et/ou un enseignement spécifique en institution spécialisée aux personnes en situation de handicap ou de maladie psychique et/ou au domicile.

→ L'apprentissage de la langue des signes au même titre que les autres langues vivantes, dans le cadre scolaire.

→ L'investissement dans la médecine scolaire afin de garantir des diagnostics et des prises en charge précoces.

→ Le recrutement sur statut de fonctionnaires et la formation de personnels permettant une réelle inclusion à l'école.

→ L'adaptation de l'espace public (rue, magasins, transports en commun...) aux personnes en situation de handicap dès maintenant avec un programme public (normé et budgétisé) et par l'ap-

plication immédiate et contraignante des lois d'accessibilité promulguées en 2005.

→ Un réinvestissement massif dans le système de santé public pour réduire les délais d'attente, des difficultés et obstacles pour obtenir des diagnostics corrects.

→ Des prises en charge médicales adaptées et respectueuses, quand elles sont nécessaires, une assistance au quotidien, une allocation permettant de couvrir les besoins de santé et de dignité de chacun et chacune.

→ La désolidarisation de l'allocation adulte handicapé des revenus du foyer.

→ Une formation adaptée pour tous les personnels des services publics.

→ La prise en charge des frais de santé à 100% par la sécurité sociale sans condition ni réduction des soins pour

toutes et tous quel que soit le statut administratif, y compris les étranger-es.

→ La suppression des conditions restrictives pour l'octroi de titres de séjour pour raisons médicales.

→ Le respect inconditionnel du secret médical : abrogation du décret autorisant la transmission des données des patients, notamment en psychiatrie aux services de l'État...

→ L'abrogation du texte législatif ou réglementaire obligeant le médecin du travail à transmettre le dossier de santé au travail au médecin désigné par l'employeur dans le cadre d'une contestation aux Prud'hommes de son avis d'aptitude.

→ Enfin la pénibilité du travail entraîne des maladies professionnelles et des handicaps qui se traduisent par une incapacité totale ou partielle à exer-

cer sa profession. Les employeurs préfèrent inciter un-e salarié-e à évoluer sur un autre poste plutôt que de réaménager celui-ci, quand ils ne cherchent pas à licencier. Cela induit une perte de revenu et provoque un sentiment important de dévalorisation. Nous devons combattre ces situations et accompagner les salarié-es :

→ Le maintien à l'emploi par une adaptation du poste de travail et/ou une formation pour accompagner la reconversion professionnelle, sans perte de salaire.

→ La mise en œuvre effective des devoirs et obligations législatives des employeurs sur leurs responsabilités en matière de santé des salarié-es.

Les discriminations sont pratiquées en premier lieu par les employeurs : les chefs d'entreprises mais aussi dans la fonction publique. En effet, les discriminations commencent au moment du recrutement, avec la sélection des candidat-es, la question des salaires et des conditions de travail.

Une fois dans l'emploi, les discriminations impliquent en premier lieu la hiérarchie, qui est en position de pouvoir, mais aussi les collègues de travail. Lorsqu'il existe un lien de subordination, les discriminations sont aggravées par la relation de domination, elles concernent notamment la promotion, les augmentations, le traitement des questions disciplinaires et les procédures de licenciement... Elles peuvent être accompagnées d'actes de harcèlement notamment de harcèlement sexuel, les victimes étant pour l'essentiel les femmes.

La reconnaissance de ces discriminations a conduit à la mise en place de contraintes légales (égalité professionnelle, accords traitants du handicap...) sous la pression des mouvements sociaux, les syndicats relayant maintenant ces exigences.

1.6. L'Union syndicale Solidaires revendique

Au travail

→ Contrôle de l'accès à la formation et à la qualification permettant une réelle progression de carrière.

→ La réparation financière des retards de carrière pour les personnes étrangères embauché-es hors statut dans les entreprises publiques et des compensations pour la retraite.

→ Renforcement des sanctions financières pour les employeurs qui contre-

viennent aux dispositions légales ou réglementaires.

→ Sur-cotisation retraites pour financer l'égalité des femmes et des hommes au départ à la retraite, payée par les entreprises qui maintiennent des inégalités salariales hommes-femmes.

→ L'application effective des lois et circulaires relatives à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

→ Le renforcement des mesures de protection des victimes sur leur lieu de travail.

→ L'obligation pour tous les employeurs de soutenir, aider et défendre tout-e-s les salarié-e-s qui, du fait de leur identité de genre et/ou de leur orientation sexuelle, subiraient brimades, harcèlements, discriminations, d'où qu'ils viennent.

→ Une égalité des salaires réelle entre hommes et femmes, avec réparation financière par l'employeur des inégalités constatées au moment de la mise en place de la mesure de remontée des salaires des femmes.

→ La cotisation à 100% de l'employeur des congés de droit et de tous les temps partiels.

→ La reprise effective et automatique de l'ancienneté du contrat de travail quand les personnes changent de genre.

→ La non discrimination à l'embauche avec des sanctions financières pour les employeurs.

→ Renforcement des sanctions financières pour les employeurs en cas de discrimination à l'embauche.

→ Mise en place d'actions négociées au niveau des entreprises et des branches, comme dans la Fonction Publique, sur

le thème de l'égalité vis-à-vis de l'orientation sexuelle et l'identité de genre avec une obligation de résultat (mise en place d'indicateurs, suivi, contrôles, sanctions).

→ Ouverture de droits afférents à la parentalité aux parents n'apparaissant pas comme parents biologiques.

→ Une égalité des droits effective concernant les congés de parentalité, familiaux, décès, adoption, la protection sociale, le supplément familial, la mobilité...

→ Aménagement d'espaces et de temps dans l'organisation de travail pour permettre l'allaitement.

→ Gratuité des protections périodiques, mise en place de distributeur dans les lieux d'étude et de travail.

Travailleurs-euses migrant-es

→ Droit au travail, à l'alphabétisation et à la formation professionnelle pour tou-ttes les migrant-es.

→ Mesures contre le travail dissimulé avec des sanctions accrues contre les employeurs (y compris les particuliers employeurs) et le développement du rôle et des moyens de l'Inspection du travail. Les salarié-es doivent être épargnés par les sanctions.

→ Prendre en compte dans l'accueil des migrant-es, la spécificité des femmes et des violences qu'elles subissent (viol, prostitution...) et proposer des hébergements non mixtes

Dans la société

→ La mise en place de dispositifs dédiés permettant de réfléchir et sensibiliser aux discriminations et stéréotypes de genre, afin de les déconstruire dans les formations dès la crèche et tout au long des parcours professionnels avec des modules obligatoires sur les problématiques de genre dès la formation initiale quand elle existe comme un renforcement de l'offre de formation continue sur ces questions.

→ Une politique de prévention et de suivi, et des prérogatives et moyens pour le faire dans les instances du personnel (du public comme du privé).

→ Le respect du prénom et des prénoms d'usage partout, dans les entreprises comme dans les administrations.

- Le renforcement et le renouvellement des campagnes publiques de prévention contre le VIH/Sida, hépatites et Infections Sexuellement Transmissibles.
- Des structures d'accueil publiques pour les victimes de LGBTQI+phobies.
- Des aides publiques aux associations de lutte contre les LGBTQI+phobies.
- La fin des mutilations, stérilisations, traitements hormonaux non consentis sur des personnes intersexes quel que soit leur âge.
- Le droit à l'autodétermination des personnes intersexes.
- La possibilité de changement d'état civil libre et gratuit par simple déclaration devant un officier d'état civil en mairie, sans intervention des pouvoirs médicaux et judiciaires.
- « L'Union syndicale précise qu'elle reconnaît le genre des femmes et des

hommes transgenres. Ainsi, que des personnes non-binaires.»

→ Lutter contre les violences liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

→ Solidarité internationale LGBTQI+ avec droit d'asile automatique.

→ Dépathologisation des transidentités, le démantèlement de la SOFECT, FPATH/France Santé avec un parcours de soin remboursé à 100% sans condition, quel qu'il soit.

→ Le remboursement à 100 % des frais médicaux de transition sans condition, y compris à l'étranger lorsqu'elles ne peuvent pas être réalisées en France.

→ Présence d'une mention «autre sexe» sur les documents d'état civil et d'identité.

→ Des protocoles clairs de gestion des situations de violence avec un person-

nel formé dans le public comme dans le privé.

→ L'extension des congés maternité, paternité et la suppression des jours de carence.

→ Développer un véritable service public de la petite enfance et de la prise en charge de la dépendance, en effet, les femmes occupent la grande majorité des emplois à temps partiels, notamment pour s'occuper des tâches domestiques et de la garde des enfants et des proches en perte d'autonomie.

PMA

L'Union syndicale Solidaires revendique et exige le droit pour chacune et chacun de pouvoir organiser et construire sa vie comme il ou elle l'entend, seul-e ou pas. Il en est de même en matière de filiation. La loi relative à la bioéthique permet à toutes les femmes, en couple ou célibataires, d'avoir recours à la PMA, prise en charge par la sécurité sociale au titre de la solidarité nationale. L'Union réaffirme l'importance de libre accès à la PMA, celui-ci ne devant faire l'objet d'aucun verrou moral, psychologique... Nulle femme ne doit voir son choix d'avoir un enfant soumis à l'obtention d'un pseudo permis délivré par une autorité administrative ou autre. D'autre part, ce droit ne peut avoir d'effectivité que dans le cadre d'une harmonisation des législations internationales qui y donne accès également à toutes

et tous quel que soit le pays. Cela implique de ne pas livrer au marché ce libre choix.

- Remboursement à 100% de la PMA.
- Une PMA pour tous.tes, incluant les personnes trans, le libre choix du degré de médicalisation, qui préserverait le droit à l'anonymat du don de gamètes et le droit à l'accouchement sous X.
- Le maintien des Centre IVG de proximité et la création de nouvelles structures en fonction des besoins du public.
- Formation de l'ensemble des étudiant-es en médecine.
- Suppression de la clause de conscience dans les établissements publics de santé.
- L'intégration de l'aide à domicile dans le service public.
- La prise en compte du genre et du sexe dans l'amélioration des conditions

de travail et la prévention des risques professionnels.

→ La prise en compte totale du congé parental dans l'ancienneté, quelle que soit sa durée.

→ La prise en compte systématique de la situation de parentalité pour les horaires de travail.

7. Discrimination syndicale

La discrimination de l'activité syndicale, si elle ne renvoie pas aux mêmes mécanismes est néanmoins bien présente dans les entreprises, les services et administrations.

Nous entendons ici distinguer la discrimination syndicale de la répression anti-syndicale, la forme discriminatoire étant plus insidieuse et parfois difficile à démontrer. La protection dont disposent les élu-es, candidat-es ou représentant-es du personnel-les est loin d'être toujours respectée, et n'exclut pas les entraves à la promotion, aux mutations, aux demandes diverses d'aménagement, tous ces éléments constituent des différences de traitement qu'il est possible de démontrer. Pour Solidaires, être militant ou militante ne doit conduire à aucun privilège ni aucune discrimination. Le patronat et les employeurs publics ont tôt fait de s'en prendre individuellement à des militant-es pour léser l'organisation syndicale et faire des « exemples » afin de briser toutes vellétés d'actions syndicales.

→ Protection institutionnelle de toutes les représentant-es syndicaux, y compris à la fin de leur mandat.

→ Obligation de réintégration, après licenciement ou radiation des cadres pour fait syndical.

→ Sanctions pénales individuelles pour tout-es employeur-euses responsables de discrimination syndicale.

La prise en charge des situations de discrimination syndicale n'est pas qu'une prise en charge d'une situation individuelle, car elle affecte le collectif syndical. C'est pourquoi elle sera envisagée à chaque fois que possible de manière collective (par exemple : examens collectifs de situations de discrimination en groupe de discriminé-es, syndicat intervenant volontaire dans les procédures...)

2. Oppressions/ exploitations

2.1. Systèmes de domination

Les systèmes de domination s'appuient sur les interactions entre, notamment, trois mécanismes que sont l'exploitation, les discriminations et l'oppression. Ces mécanismes sont imbriqués et se nourrissent les uns les autres.

L'exploitation est l'action de capter une plus-value sur la valeur créée par le travail d'autrui. Dans le capitalisme, ceux qui détiennent les moyens de production exploitent celles et ceux qui, ne les détenant pas, sont forcé-es de vendre leur force de travail. Capitalisme et patriarcat exploitent le travail gratuit des femmes. Dans la division internationale du travail, les pays riches exploitent les pays pauvres etc. L'exploitation est un rapport économique.

Les discriminations sont des inégalités de traitement infligées à une personne ou un groupe de personnes reposant :

→ 1 sur une identité assignée en fonction, notamment, du sexe, de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'état de santé, de l'âge, de l'apparence physique, de la situation administrative, le lieu de résidence etc,

→ 2 sur des activités spécifiques (politiques, syndicales, professionnelles etc.). Les discriminations sont des manifestations des processus d'inclusion et d'exclusion relatifs aux représentations et normes sociales. Exploitation et discrimination sont des éléments constitutants de l'oppression.

L'oppression est l'exercice du pouvoir d'exploiter, déposséder, discriminer, marginaliser, subordonner, violenter (symboliquement ou physiquement), contraindre etc. un groupe ou une catégorie sociale. L'oppression peut-être le fait d'institutions (un État, une coalition d'États, une institution religieuse, une entreprise etc.), de groupes organisés (milices privées, groupes politiques racistes, sexistes, classistes etc.) ou d'individu-es sur d'autres individu-es (harcèlements sexistes par exemple). On parle d'oppression sexiste, raciste et de classe, on pourrait aussi parler d'oppression validiste, âgiste etc. Par exemple, le capitalisme exploite l'ensemble de ceux et celles qui ne détiennent pas les moyens de production — *mais aussi certain-e-s de ceux et celles qui en détiennent, comme par exemple les libraires indépendant-e-s broyés par Amazon, les livreurs ubérisés qui ne possèdent que leur vélo...* — et les opprime pour maintenir son ascendant.

Le patriarcat (système de domination du masculin qui incarne à la fois le supérieur et l'universel) opprime les femmes et les LGBTQI+ (avec les normes de genre qui pèsent sur l'identité).

Le racisme opprime les personnes dites racisées. La notion de racisé renvoie à un concept sociologique. Elle est constituée sur la base du terme race et indique par l'emploi d'un adjectif qualificatif l'idée d'un processus de construction sociale et non pas une réalité biologique. L'expression « racisée » fait donc référence à une construction sociale des catégories de domination qui consiste entre autres à l'attribution automatique de certaines compétences et comportements à un groupe, simplement du fait de leur origine réelle ou supposée ou encore de leurs couleurs de peau.

L'hétéro-patriarcat, fusion du patriarcat et de l'hétéronormativité, impose comme norme un couple homme-femme avec un homme dominant, opprime les LGBTQI+ et les femmes.

2.2. Oppression

Une oppression repose sur la construction de groupes auxquels sont attribués des qualités imaginaires dites « naturelles ». Celles-ci permettent la mise en œuvre de rapports sociaux de domination. Ainsi les membres assimilés au groupe sont tendanciellement et organiquement opprimés et discriminés. Celles et ceux qui appartiennent à des minorités opprimées ne sont pas uniquement discriminé-es comme individus mais sont marginalisé-e-s dans un système qui repose sur l'inégalité entre groupes.

De plus ces oppressions se croisent et se cumulent, entraînant souvent des oppressions spécifiques (les femmes racisées par exemple ne subissent pas seulement deux oppressions, mais une combinaison d'oppression et d'exploitation d'un type particulier).

C'est ce qu'on désigne aujourd'hui sous le terme d'intersectionnalité. Il s'agit par-là de rendre compte de la complexité des situations qui se trouvent au croisement des oppressions économiques, de genre, racistes... Pour Solidaires, cela a des implications en matière d'attention aux revendications, aux alliances avec les structures qui ne sont pas en contradiction avec nos valeurs pour prendre en compte systématiquement la parole des plus opprimé-es, des plus exploité-es.

Intériorisation des oppressions

Les oppressions et dominations ne se réduisent donc pas uniquement aux discriminations : stéréotypes et préjugés, invisibilité, dévalorisation, répartition des tâches et rôles sociaux, violences symboliques et physiques... sont des manifestations des rapports de domination dans notre société. Au fil du temps, l'oppression comme la domination sont intériorisées par une grande partie des dominé-es qui vont trouver « normales » leurs situations et peuvent ne pas percevoir les rapports de domination. Tout un chacun et chacune est construit socialement par les rapports de domination. L'intériorisation tout comme l'invisibilisation des oppressions contribue à la reproduction sociale des hiérarchies et des rapports de domination, d'autant que les groupes dominants font passer leurs intérêts particuliers comme les intérêts de tous et tout-es.

Il est important de distinguer les formes intériorisées et involontaires du racisme, du sexisme ou du validisme des formes assumées et revendiquées. Nous sommes toutes et tous susceptibles de tenir des propos ou avoir des attitudes sexistes, racistes ou validistes sans même en avoir conscience. Le reconnaître est une première étape qui permet d'entamer un processus de déconstruction. Dans le cas où ces actes sont assumés ou revendiqués, il faut considérer que la personne se met de fait en opposition avec nos valeurs.

Les processus d'intériorisation sont difficiles à expliquer et à déconstruire car le discours dominant se présente comme neutre et ignore les violences perpétrées et perpétuées. L'Union syndicale Solidaires s'attache à rendre visibles ces oppressions pour mieux les combattre.

De même, nous devons participer à faire émerger les paroles des groupes opprimés, permettre leur diffusion et soutenir l'auto-organisation des personnes opprimées. Pour comprendre les paroles qui se révèlent et les mécanismes d'oppression qui s'exercent, il faut continuer à parler en termes d'exploitation, d'oppression et de domination et se battre pour une réelle émancipation de toutes et tous.

Pour incarner un syndicalisme de transformation sociale, et y parvenir, nous ne pouvons éluder la question de la place allouée aux premiers et premières concernées unes et aux autres au sein même de nos organisations selon des modalités à définir.

Toutes ces normes et stéréotypes contribuent à la dévalorisation des métiers et des qualifications, au nom du fait que les compétences requises seraient innées : par exemple les métiers du soin seraient « naturels » pour les femmes et les plus durs du bâtiment pour les hommes immigrés. Ces activités sont pour l'essentiel en bas de la hiérarchie du marché du travail, ce qui vient confirmer le caractère oppressif de cette dévalorisation.

→ Nous revendiquons la revalorisation des métiers considérés comme « peu qualifiés », souvent réservés principalement aux femmes ou aux immigré-es des améliorations des conventions collectives au niveau des statuts, des enjeux de pénibilité, de salaires, de droits à congé, de 13eme mois...

Si nous visons une **universalité par l'égalité des droits**, reconnaître les dominations est nécessaire pour voir le chemin à parcourir pour ce combat. Pour cela :

→ Nous sommes pour le respect de l'esprit et de la lettre de la loi de 1905 sur la laïcité.

→ Nous combattons le racisme sous toutes ses formes.

→ Nous luttons contre l'antisémitisme inscrit dans l'histoire de la France et de l'Europe et toujours vif aujourd'hui.

→ Nous combattons le racisme lié à l'histoire coloniale, à l'encontre des personnes africaines, arabes, asiatiques, antillaises, guyanaises, polynésiennes, kanaks ou réunionnaises, racisme qui touche les générations successives et qui a de lourdes conséquences sociales, répressives, discriminatoires au travail,

dans l'accès au logement, aux services publics.

→ Les populations ultramarines sont victimes de discriminations particulières dans les départements et régions d'Outre-mer dans l'accès aux services publics, sur les prix, les salaires (SMIC...), le développement économique.

→ Nous dénonçons et combattons toute forme de discrimination liée aux croyances religieuses, notamment lorsqu'elles sont porteuses de pratiques racistes.

→ Nous luttons contre le patriarcat, la domination masculine et les modèles hétérosexués. Les violences répétées montrent que les progrès de l'égalité en droits sont loin d'être réellement acceptés dans les faits. L'utilisation de ces dominations continue à produire ses effets dans le monde du travail.

→ Nous combattons le validisme, discrimination fondée sur les capacités, qui s'appuie sur le maintien de discriminations anciennes et se renforce sous l'impact de l'idéologie de la performance, de la compétition, de la séduction qui accompagne le néolibéralisme. Cette stigmatisation tend à s'étendre aux personnes âgées qui ne sont pas toujours inactives socialement ou dépendantes (âgisme).

3. Nos valeurs et leur dévoiement : la nécessité de se réapproprier le langage

3.1. Notre langage...

Le capitalisme est un système de prédation qui s'exerce aussi sur le langage et les concepts. Il s'agit de neutraliser certaines pensées critiques en vidant ou détournant les mots de leur sens. Ainsi des expressions comme

«l'égalité des chances», l'utilisation détournée d'équité en lieu et place d'égalité ou encore la promotion de la «diversité» participent à alimenter cette novlangue, véritable entreprise de liquidation de certaines valeurs.

Égalité

L'égalité formelle, celle des droits, celle des citoyen-nes comme des autres résident-es en tant que tel-les est fondamentale mais que vaut-elle sans égalité réelle ou matérielle, sociale économique ?

L'égalité des droits est une revendication pivot pour nous, mais si on ne fait pas attention ce concept est vite utilisé contre nous. C'est là qu'intervient un concept important : égalité réelle/égalité formelle.

Il suffit de regarder l'inégalité salariale femmes/hommes pour se rendre compte que la loi ne fait pas l'égalité. Mais cela implique de remettre en cause les avantages des dominant-es. Quand certain-es sont discriminé-es, d'autres bénéficient de cette situation même s'ils ou elles n'ont rien fait pour. Le reconnaître est un moyen de pouvoir mener des combats communs.

Égalité, équité et justice sociale

Dans une situation d'inégalités, l'équité peut avoir le sens de l'exigence de justice distributive ou redistributive. Il en est de même de l'action positive qui permet de rétablir une situation déséquilibrée (favoriser la présence de femmes dans des postes à responsabilité par exemple). Si par exemple on réclame que chacun paye un montant égal d'impôts... c'est égal mais pas équitable.

L'équité suppose donc la solidarité : si je gagne moins, je paye moins d'impôts, si je gagne plus, je paye plus pour celles et ceux qui peuvent moins. C'est donc le système de mise en commun et de répartition contre la stricte répartition arithmétique ($1=1$), égalitaire en apparence seulement. Par exemple quand le pouvoir, pour la réforme des retraites par points dit que c'est plus égalitaire et universel (1 euro cotisé un euro versé à la retraite, pour tous et toutes) c'est en réalité une uniformisation socialement injuste (ne prend pas en compte les situations réelles, économiques et sociales, les diversités de carrière, notamment hommes/femmes).

L'égalité des droits décrétée et proclamée n'empêche pas l'existence de véritables inégalités, tant sociales que patrimoniales. C'est la question centrale de la répartition des richesses et de la justice sociale.

3.2. ...et le leur

Le capitalisme s'est attaqué à détruire les droits mais tente aussi de dévoyer les exigences d'égalité portées par les mouvements sociaux et d'émancipation. Ainsi en laissant entendre qu'une réponse est apportée aux inégalités, il œuvre pour contrer la portée subversive des revendications et favoriser des actions volontaires non contraignantes, des « bonnes pratiques »...

Équité contre égalité

La notion d'égalité, dans les discours patronaux, est de plus en plus remplacée par celle d'équité dans son interprétation libérale. L'équité serait censée prendre en compte les différences et particularismes fondamentaux entre individus. C'est de cette manière qu'on nous refuse l'égalité dans toutes ses dimensions : sur les salaires (par exemple par la non prise en considération des primes), sur la promotion... il faudrait tenir compte des « compétences », des « parcours » différents.

Égalité des chances

Dogme de l'Éducation Nationale, tous et toutes auraient la même chance de réussir par l'école. Et l'émulation et la concurrence pousseraient chacun-e à se dépasser et à développer ses « talents » et faire preuve de « mérite ».

En fait, ce modèle de prétendue « égalité des chances », c'est la perpétuation des inégalités sociales, en se refusant les moyens de compenser les différences d'environnement des enfants.

En faisant croire à chacun-e que « l'égalité des chances » est effective, cela contribue à désolidariser et à atomiser notre société. Cela fait abstraction du déterminisme social fondé sur des différences d'accès au capital social et culturel.

Diversité et discriminations

Le label « diversité » et les politiques de « promotion de la diversité », la « Charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique » sont des mesures mises en place par les gouvernements successifs soi-disant pour lutter contre les discriminations. Le label est un ornement et un argument publicitaire. Ces politiques font donc écran au fond du problème : les inégalités sociales auxquelles s'ajoutent souvent les discriminations raciales, sexuelles etc.

Égalité salariale hommes/femmes : des mesures peu contraignantes qui ne produisent pas l'égalité réelle

En matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, nous sommes continuellement confronté-es aux mêmes situations : pas de mesures fortes

et coercitives pour supprimer une bonne fois pour toute les écarts de rémunération et de promotion mais « des enveloppes financières » destinées à réduire quelques écarts dans des situations individuelles. La situation n'est pas tout à fait identique dans le public et dans le privé. Dans la fonction Publique les accords Égalité professionnelle sont vides de sens et surtout non contraignants.

Dans le privé, avec les nouveaux critères issus de la loi sur l'égalité professionnelle de novembre 2018, les entreprises peuvent encore plus facilement qu'avant contourner leurs obligations. Effectivement, la loi instaure la mise en place de 5 critères en leur attribuant à chacun un nombre de points (100 points au total). Si une entreprise obtient moins de 75 points alors elle s'expose à de possibles sanctions financières pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale.

La supercherie réside dans la facilité offerte aux entreprises de remplir les critères afin d'atteindre facilement les 75 points! un exemple: la comparaison du nombre de femmes augmentées par rapport aux hommes: ce critère peut rapporter 20 points. Pour obtenir 20/20, il faut qu'il n'y ait pas plus de 2% d'écart entre le pourcentage de femmes et d'hommes augmenté-es. Le hic, c'est que l'on prend en compte seulement le nombre de femmes et d'hommes augmenté-es, sans s'intéresser au montant de leur augmentation! De plus, on ne regarde que les augmentations individuelles du salaire de base, pas la part variable! On passe ainsi à côté des facteurs les plus discriminants pour les femmes.

C'est à nous par notre travail syndical et nos luttes d'imposer des outils utiles et contraignants dans le public comme dans le privé.

4. Les luttes syndicales pour l'égalité et la solidarité

4.1. Les discriminations et les oppressions engendrent de l'exclusion et renforcent la souffrance au travail : lutter contre relève du rôle du syndicat.

Notre Union doit combattre toutes les formes d'atteintes aux droits, en particulier lorsqu'elles touchent les personnes les plus vulnérables. Il est bien évident que ce sont les personnes les plus discriminées qui sont les plus précaires, les moins rémunérées et les moins reconnues dans leur carrière professionnelle et les plus exploitées à des positions de subordination extrêmes. Ce sont elles aussi qu'on retrouve dans la plupart des entreprises de sous-traitance, en situation de droits dégradés par rapport aux travailleurs et travailleuses des entreprises donneuses d'ordre, quand elles ne sont pas tout simplement invisibilisées.

Pour l'Union syndicale Solidaires, l'égalité des droits dans l'emploi, comme dans toute la société n'est pas négociable et nécessite l'engagement et la solidarité de toutes et tous pour atteindre cet objectif.

4.2. Organisation interne, difficultés et enjeux

Notre Union syndicale Solidaires veut rassembler sans distinction de sexe, d'origine, de religion, etc. En interne, malgré la volonté d'agir pour une meilleure participation et intégration de toutes et tous, nos pratiques demeurent insuffisantes et très hétérogènes selon les structures. Notre Union doit aussi s'attacher à renforcer le partage entre ses structures membres, en permettant à toutes et tous, de mesurer les avancées positives ayant pu être obtenues. Les difficultés rencontrées au quotidien pour militer font que des stéréotypes peuvent venir percuter notre objectif. Notre union n'est pas épargnée. Nous devons nous attaquer, sans faillir, à toutes les formes de discriminations en interne, et garantir à toutes et tous, un droit réel à pouvoir librement militer et à accéder à toutes formes de responsabilité syndicale. Notre union, dans sa composition militante, mais également adhérente doit être à l'image du monde du travail dans toutes ses composantes, ce qui implique que les plus opprimé-es, les plus dominé-es, les plus exploité-es puissent y tenir toute leur place. Nous sommes conscient-es des difficultés et des résistances : il faut du volontarisme pour que les personnes premières concernées puissent prendre leurs affaires en main.

La représentation interne et externe de notre organisation est souvent déséquilibrée avec en particulier une sous-représentation des femmes et des personnes racisées. Nous devons avoir cette volonté au sein des instances représentatives, des mandats syndicaux et des instances syndicales. Notamment, la parité doit être un principe de base.

4.3. Commissions et groupe de travail

L'Union syndicale Solidaires a mis en place plusieurs commissions qui travaillent aujourd'hui sur ces sujets : commission femmes, commission genres et sexualités, commission immigration. Leur travail permet de produire des avancées importantes pour toute notre organisation.

Plusieurs structures nationales et locales ont d'ores et déjà des commissions femmes ou antisexistes.

Ces sujets étant transverses et pour atteindre nos objectifs, l'ensemble des commissions doit les prendre en charge.

Sur certaines questions, comme l'antiracisme, les discriminations liées au

handicap et à la santé... pour progresser nous avons besoin de faire en sorte que les personnes les plus impliquées et les plus concernées puissent pousser la réflexion et faire des propositions d'action.

A ce titre Solidaires se dote d'une commission sur les discriminations liées au handicap, d'une commission antifasciste et d'un groupe de travail antiraciste.

4.4. Formations, déconstruction, stéréotypes

L'Union syndicale Solidaires réaffirme l'importance de contribuer, au travers de ses productions et expressions, à la mission d'éducation populaire favorisant l'esprit critique. La déconstruction des clichés, des faux semblants, des mensonges d'État et autres sur tous ses sujets doit guider nos stratégies.

En interne, tous les moyens doivent être déployés pour proposer des formations pour lutter contre toute forme de discriminations (le catalogue de formations du CEFI-Solidaires ou les journées intersyndicales Femmes par exemple).

Bien que militantes et militants, nous avons nous-mêmes intériorisé les stéréotypes existants. Des rapports de domination existent également au sein de nos organisations syndicales. Nous devons donc déjà les déconstruire en interne pour pouvoir mieux les déconstruire en externe.

Il est nécessaire de se doter d'outils communs pour dénoncer et agir en interne comme en externe. L'un d'eux pourrait être une charte rappelant nos valeurs débattues et développées dans nos textes de congrès et leur mise en application entre militant-e-s. L'appel à des intervenantes et intervenants extérieur-es peut être une ressource utile à notre union.

4.5. Moyens d'action et outils

Permanences syndicales

Dans les permanences syndicales tenues par les Solidaires locaux, nous accompagnons des personnes qui ne trouvent pas les moyens syndicaux dans leur entreprise ou leur administration pour se défendre. Ainsi les permanences pour les travailleurs et travailleuses sans-papier devraient continuer à se développer sur l'ensemble du territoire. C'est toute une partie du monde du travail qui est dans cette situation et c'est notre responsabilité d'y répondre en faisant avancer l'égalité des droits.

Les outils statistiques

La lutte contre les discriminations implique la capacité de les mettre en évidence. Lorsqu'il y a un nombre conséquent d'individus, les méthodes statistiques sont des outils de diagnostic que les tribunaux commencent à reconnaître (comme dans le cas des Chibanis de la SNCF), et que les employeurs ont plus de mal à réfuter. L'objectif est de se doter d'outils nous permettant de contrôler l'efficacité des mesures contraignantes qui sont imposées aux employeurs publics ou privés et vérifier qu'elles soient respectées. En outre, ces outils serviraient à identifier toutes les formes nouvelles de discriminations, d'injustice, et à construire de nouveaux axes revendicatifs et d'action.

La mesure des inégalités n'a de forme légale que sur des questions très particulières : les accords égalités femmes-hommes et sur le handicap obligent à des données chiffrées. Néanmoins, celles-ci sont souvent insatisfaisantes. La question des outils de mesure de discriminations raciales, notamment dans les entreprises et les administrations, doit être débattue pour forger des outils de lutte syndicale.

Les outils juridiques

Le combat juridique ne vise pas à remplacer l'action syndicale mais à la compléter. Le droit est un outil dont nous pouvons aussi nous saisir. La lutte sur le terrain et le combat d'un point de vue juridique peuvent/doivent aller de pair. L'utilisation des outils juridiques sur la question des discriminations (y compris des discriminations syndicales), en action individuelle soutenue par les syndicats ou en actions de groupes (comme Sud-Rail sur la discrimination des travailleurs/euses en situation de handicap à la SNCF) doit être partie prenante de notre stratégie syndicale. Elle peut permettre en s'appuyant sur les contradictions existantes entre la loi, les principes, et les situations réelles de dénoncer sur les lieux de travail et de façon publique les situations de discriminations et d'obtenir des victoires qui font évoluer la situation. Il est intéressant de noter qu'il est arrivé aux tribunaux de reconnaître la pertinence d'outils syndicaux (méthode Clerc).

Lanceurs-euses d'alerte

Sur toutes les questions en lien avec les principes d'égalité, de solidarité, nous devons soutenir celles et ceux, individus ou organisations, qui dénonceraient les atteintes à ces principes et nous donner les moyens de porter ces atteintes sur la place publique. L'engagement de l'Union au sein de la Maison des Lanceurs/euses d'Alerte doit être renforcé.

Des observatoires

Ce travail de mise en évidence peut s'appuyer sur les études de l'observatoire des discriminations ainsi que celles du/de la défenseur/euse des droits, qu'il

conviendra d'alerter en retour sur les situations constatées. De la même façon, l'observatoire des répressions syndicales doit être informés des cas de discrimination syndicale.

4.6. Cadres collectifs et alliances

Nous sommes partie prenante d'associations comme VISA, DAL, ATTAC, la Maison des Lanceurs/euses d'alerte, ou de collectifs comme #NousToutes entre autres. De plus, localement et nationalement nous intervenons et sommes membres de nombreux cadres unitaires larges (États généraux des migrations...) ou de campagnes (pour exemple, Egaux-égales personne n'est illégal-e dans lequel nous travaillons avec les collectifs de sans-papiers, les associations et d'autres syndicats...).

Il existe sur ces sujets de nombreux cadres plus ponctuels, plus informels. Il est nécessaire de travailler en lien avec les associations qui se battent contre toutes formes d'oppressions et qui sont notamment présentes dans les quartiers populaires. Les collectifs informels, qui existent notamment dans certains quartiers ou communes qui se construisent d'eux-mêmes, sans cadre pré défini. Ils ne doivent pas être oubliés et peuvent être des partenaires de lutte, tels que les collectifs contre les violences policières ou encore les assemblées féministes.

4.7. Solidarité internationale

Égalité et solidarité se conjuguent nécessairement à l'international.

C'est d'abord la revendication d'une égalité de droits pour les travailleurs et travailleuses du monde entier, égalité qui doit se faire par le haut. Pourtant, c'est l'inverse que l'on constate la plupart du temps. Les directives européennes l'illustrent bien, comme celle sur les travailleurs et travailleuses détaché-es qui n'impose pas la rémunération totale du pays d'accueil et permet ainsi le dumping. Nous demandons l'abrogation de cette directive : à travail égal, salaire égal. On constate que ce sont rarement celles et ceux des pays où les salaires sont les plus élevés et les conditions de travail meilleures qui émigrent... C'est donc un moyen de payer moins cher, donc de façon inégalitaire, sur un même territoire, les immigré-es.

Il existe bien des normes internationales qui ont instauré un droit international du travail, c'est la fonction de l'Organisation Internationale du Travail, mais dans la réalité ces droits sont bafoués par de très nombreux pays.

La solidarité est une valeur internationale.

Les capitalistes opposent toujours les travailleur-ses d'un pays et l'autre, c'est par exemple le ressort des entreprises multinationales qui menacent toujours de délocaliser la production pour faire accepter des salaires plus bas ou des conditions de travail dégradées. Dans le même temps, pour augmenter leurs profits, certaines entreprises jouent sur la fibre nationale en labellisant le « made in France ». En en faisant un critère de qualité supposée meilleure de leur marchandise alors que conditionnée dans le pays mais souvent produite à l'étranger, ils méprisent et usurpent les circuits courts et locaux.

La solidarité est également nécessaire pour soutenir celles et ceux qui sont victimes de répression de discriminations et de violations de leurs droits. Elle permet de sortir de l'isolement et de rendre publique des pratiques inacceptables. A terme, elle doit aussi servir à construire ou coordonner des luttes internationales contre un capitalisme largement mondialisé.

L'Union syndicale Solidaires œuvre pour rendre concrète et effective la solidarité internationale. C'est l'une des fonctions du Réseau syndical international de solidarité et de luttes : construire, par secteurs, des liens forts entre les travailleurs et travailleuses des différents pays ; déconstruire les discours capitalistes qui opposent les un-es aux autres en faisant souvent appel au racisme, au nationalisme et à la xénophobie

L'Union syndicale Solidaires revendique :

→ La liberté effective de circulation et d'installation des personnes (inscrits dans la déclaration universelle des droits humains 1948 art.13 et le traité de Rome 1958).

→ L'admission et accès à une procédure de demande d'asile sur le territoire de son choix de tout-e candidat-e au statut de réfugié-e (abrogation des règlements Dublin), droit immédiat d'accès aux services publics (protection sociale, soins, assistance juridique gratuites...) et au travail (application de la convention de Genève art. 1).

→ L'arrêt et suppression des systèmes de fichage des migrant-es.

→ La protection des droits de toutes les travailleuses et tous les travailleurs migrant-es et des membres de leur famille (Ratification et application de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990).

→ L'abolition des pratiques de conditionnalité d'accès aux aides au dévelop-

pement, au soutien des politiques migratoires occidentales.

→ L'arrêt du chantage aux aides au développement, les migrant-es ne doivent pas être l'objet de transaction entre les États les plus riches et les autres États.

→ La suppression de l'externalisation du contrôle des frontières, du financement du refoulement et de l'enfermement des migrant-es, la suppression de l'Agence Européenne de Garde-Frontières et de Garde-Côtes (ex Frontex) et la libre circulation des personnes.

→ L'abrogation des traités de libre échange qui favorisent l'exploitation des pays les plus pauvres.

→ Un renforcement du droit international du travail.













CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES **AUTRES**



AVAIL







Union
syndicale

Solidaires

www.union-syndicale.com

NOTRE OUTIL SYNDICAL



RÉSOLUTION

L'Union syndicale Solidaires a un peu plus de 20 ans d'existence. Notre courant syndical rassemble près de

110 000 adhérent-es,
nombre qui évolue
peu depuis plusieurs
années. Nous pesons
3,68 % des voix sur le
plan interprofession-
nel, 6,4 % dans la Fonc-
tion publique, ce qui
nous place au 7ème
rang des organisations
interprofessionnelles

derrière la CFDT (26,77%), la CGT (22,96 %), FO (15,24%),
la CFE-CGC (11,92 %), la CFTC (9,5 %) et l'UNSA (5,99%).

1. Constat et évolution du syndicalisme

1.1. Place de Solidaires dans le paysage intersyndical

Nous rassemblons plus de 350 000 voix, le secteur privé dépasse désormais en nombre de voix (180 000) le secteur public. Solidaires est représentative par ses syndicats concernés dans à peu près 35 branches, c'est-à-dire qu'elle dépasse dans ces dernières 8 % des voix.

Notre union syndicale couvre environ 16 % du monde du travail, entreprises et administrations, ce qui signifie que 84 % environ des travailleurs et travailleuses ne sont pas touchés par nos expressions, n'ont pas de possibilité de voter pour nos listes et ignorent bien souvent notre existence. Si nous sommes en progression dans de nombreux secteurs, ces données nous ramènent à la réalité électorale, élément important reflétant notre implantation et donc notre influence.

Différentes réformes sont intervenues qui affaiblissent le droit syndical et le syndicalisme de transformation sociale.

La mise en place des CSE dans le secteur privé et son pendant futur dans la fonction publique avec la disparition des CHSCT par le regroupement des instances, favorise le type de syndicalisme prôné par les organisations d'accompagnement des contre-réformes. Au-delà de la baisse du nombre d'heures de délégations, c'est à une concentration du droit syndical entre moins de mains qu'on assiste, soit à une professionnalisation du syndicalisme à tous les étages. Pour autant, si la forme favorise des syndicats à l'image de la CFDT, et également de l'UNSA qui acquiert un strapontin dans les négociations officielles interprofessionnelles hors respect des règles de la représentativité, le jusqu'au boutisme du pouvoir macronien ne laisse que des marges de manœuvre factices et des miettes à négocier pourrait bien continuer à faire évoluer les cadres et modes d'actions syndicaux, même si les syndicats d'accompagnement du capitalisme restent dans un entre-soi plutôt que de rallier une intersyndicale large. De fait, la réforme unilatérale de l'assurance-chômage à l'été 2019, comme les changements de

cap sur la réforme des retraites, a pu voir des oppositions de la CFDT, sans compter la CFE-CGC qui a rallié l'intersyndicale combative lors du mouvement social des retraites dans les expressions unitaires. De même, la fusion des branches en moins d'une centaine attaque fortement le paritarisme et les droits qui y sont attachés. La réforme de la fonction publique qui lamine les commissions administratives paritaires contrarie la possibilité de défendre au mieux et en toute transparence, en préservant au mieux les carrières et intérêts des personnels. Solidaires exige le retour des CHSCT dans les entreprises et administrations.

Il nous faut repenser la construction de notre syndicalisme en lien avec les réalités sociales que vivent les salarié-es, retisser à l'intérieur du monde du travail les solidarités tout en ayant toujours à l'esprit que notre syndicalisme se doit d'être tourné vers l'extérieur, hors du lieu de travail. C'est ainsi que nous pourrions faire basculer le rapport de force en faveur des travailleur-euses, de leurs conditions de travail et de vie.

Dans un contexte particulièrement tendu pour le syndicalisme de transformation sociale, et globalement pour les contre-pouvoirs, une réflexion sur la recomposition syndicale peut être utile pour l'avenir. Nous gardons l'ambition de développer le syndicalisme de Solidaires, tout en continuant à ne pas considérer cette construction comme une fin en soi.

1.2. Solidaires face à la « crise » du syndicalisme

Le mouvement syndical, pris dans sa globalité, est confronté à une situation paradoxale : le gouvernement fait la promotion du « dialogue social » tout en refusant tout compromis. De nouvelles représentations de la colère sociale, écologique, féministe, antiraciste ont vu le jour, et interpellent le syndicalisme et ses modalités d'action. Le syndicalisme porté par Solidaires se doit de répondre et d'évoluer notamment dans ses formes d'actions, de développement tout en respectant ses valeurs et objectifs de transformation sociale.

Une politique à sens unique sous couvert de « dialogue social »

Patronat et gouvernements n'ont eu de cesse de promouvoir le « dialogue social » entre « partenaires sociaux ». Ils favorisent les organisations syndicales les plus enclines à se livrer à cet exercice. Dans un même temps, ils ont sapé les bases mêmes du compromis social de l'après Seconde Guerre mondiale. Pour autant, si patronat et gouvernement se permettent une telle politique, c'est notamment parce qu'ils estiment que le rapport de force ne les oblige

plus à le faire. Or la dégradation du rapport de force pèse lourd dans les difficultés à faire émerger une stratégie alternative.

Si Solidaires se rend à des « invitations » institutionnelles par exemple du premier ministre, ou autres, c'est lorsque l'actualité (changement gouvernemental, réforme importante...) l'impose, lorsqu'il paraît important de communiquer et rendre visibles nos revendications (y compris via les médias), et dénoncer directement la répression anti-syndicale subie par des camarades.

En tant qu'union syndicale interprofessionnelle, nous voulons être invité, ce qui ne nous empêche pas ensuite de décider de boycotter les invitations et les instances si cela nous paraît approprié.

(Macron et son mouvement LREM ont encore accentué l'interpénétration de la caste politique avec les classes dirigeantes. Ainsi des postes ministériels peuvent être occupés par des DRH, par exemple. Son mépris pour les « corps intermédiaires » bouscule un champ syndical déjà affaibli par la recomposition du capital (et la destruction des collectifs de travail qui s'en suit), les fusions d'instances, ainsi que par des années de défaites.

Le tirage au sort de quelques citoyen-es dans un système qui reste dirigé par le capitalisme ne saurait tenir lieu de débat démocratique. Il faut toutefois saluer le travail effectué par la convention citoyenne sur le climat, qui montre la compétence politique de chaque individu lorsqu'on lui donne les moyens de l'exercer.

1.3. De nouvelles représentations des colères sociale, écologique, féministe, antiraciste

Le mouvement des Gilets Jaunes aura été l'expression d'un ras-le-bol de l'appauvrissement des classes populaires et de l'arrogance d'un pouvoir qui décide seul. Mouvement très féminisé, il fut constitué en grande partie par les populations pauvres ou précaires peu politisées, habitant les espaces ruraux et péri-urbains qui se sentent délaissées, recréant ainsi de véritables espaces collectifs, de débats politiques et de convivialité. Par endroits, l'extrême droite était présente mais n'a pas réussi à s'imposer. Ce mouvement est né autour du rejet d'une taxe, il a rapidement élargi ses revendications à une plus juste répartition des richesses, aux questions de services publics et de démocratie. Ce mouvement protéiforme est inédit dans sa durée et son refus de toute hiérarchie en son sein, visant au travers d'AG, commissions et coordinations pour une véritable horizontalité de fonctionnement.

Les appels de Solidaires à rejoindre dès décembre 2018 le mouvement malgré une méfiance initiale, ainsi que le travail militant pour informer, débattre et lutter ensemble ont permis de gagner sa confiance dans de nombreux territoires. Malgré des tensions, ce travail de terrain a permis de combattre les idées reçues sur les cotisations sociales, les chômeurs-euses, l'écologie, les réfugié-es... Comme sur les lieux de travail, il a pu donner là aussi corps à nos combats. Des convergences ont pu aussi être créées avec le mouvement écologiste. Enjeu clé du rapport de force, des ponts ont été construits avec d'autres populations dominées comme celles des quartiers populaires et les personnes réfugiées mais ils sont hélas restés l'exception. Le mouvement écologiste, emporté par plusieurs marches internationales pour le climat notamment à l'appel de Greta Thunberg, a marqué l'aspiration de plus en plus de personnes à se mobiliser sur l'urgence climatique. En 2019 en France, des « grèves » du climat le vendredi ont été portées par des lycéen-es. Des dates de mobilisation ont eu lieu les samedi, sous l'impulsion d'associations, d'ONG mais aussi de syndicats, particulièrement de Solidaires, et ce pas seulement en appelant aux journées, mais aussi en participant en amont aux plate-formes communes d'organisation. La plate-forme revendicative « Plus jamais ça » créée après le premier confinement dans laquelle des organisations syndicales dont Solidaires et des associations environnementales sont parties prenantes a permis de lier les revendications sociales et écologiques à travers des revendications communes. Nombre d'ONG du mouvement écologiste prônent la désobéissance civile, et des discussions ont lieu sur les modalités d'actions non-violentes. Des convergences se construisent, mais des difficultés demeurent : par exemple différentes conceptions de l'action et les propres limites que se fixent les participant-es, ou la volonté de ne pas faire le lien (ou peu) entre urgence écologique et abandon du capitalisme.

Si les revendications sociales et écologiques peuvent converger, nous avons de réelles difficultés à porter ces thématiques dans nos entreprises et nos services, alors qu'elles devraient être partie intégrante de nos axes revendicatifs au quotidien, ne serait-ce que du point de vue de la santé des travailleuses et des travailleurs.

Le mouvement féministe reste divisé en France, même si les dernières mobilisations particulièrement autour du 25 novembre et du 8 mars ont permis des rapprochements, entre les collectifs (Nous Toutes, Rosies..), syndicats, et associations féministes. Les constructions unitaires restent complexes.

La grève féministe du 8 mars portée par Solidaires depuis 2014 impulse là aussi d'autres formes de mobilisation, donnant à la grève la dimension politique forte de stopper le travail des femmes sous toutes ses formes, mais peinant pour l'instant à en avoir la traduction plus concrète parmi les

salarié-es. Il reste à faire pour que, à l'image de l'Etat espagnol où elle s'est appuyée sur un travail de fond dans les entreprises, les administrations et les quartiers (qui a pu trouver un relais syndical via la CGT espagnole), une grève massive des femmes puisse être à l'ordre du jour. La manifestation du 8 mars 2020 a été inédite, massive, et la dernière manifestation de cette ampleur avant le premier confinement. La mobilisation du 8 mars 2021 a été un succès au vu du contexte épidémique. Une nouvelle génération féministe se dessine. Solidaires se veut moteur dans le dynamisme de ces mouvements et ses nouvelles formes d'expression, tout en portant les revendications féministes issues de longues constructions dans l'histoire du mouvement ouvrier et féministe.

Ces nouvelles représentations des colères sociale, écologique, féministe et antiraciste doivent interroger nos pratiques et nos modes d'actions.

Gilets jaunes, mobilisations écologistes, féministes et antiracistes : ce sont autant de facettes de la lutte des classes. Pour autant, comme l'entreprise est le lieu privilégié de l'action syndicale, nous devons aussi nous interroger sur les manières d'intervenir dans des mobilisations nées hors de ses murs, pour les y faire entrer.

1.4. Syndicalistes, donc antifascistes

Les idées de l'extrême droite se sont largement diffusées dans la société., au point que les plateaux téléés lui sont grands ouverts. Le FN/RN engrange les bons scores électoraux au point de pouvoir envisager à court ou moyen terme d'accéder au pouvoir et les groupuscules fascistes multiplient les provocations, intimidations et actes violents. Pas de doute : la bête immonde n'est pas morte et reste le pire ennemi des salarié-es, des chômeurs-euses, des femmes, des immigré-es, des personnes subissant le racisme, des LGBTQI, des jeunes et une menace pour la démocratie

Nous réaffirmons notre opposition totale à l'extrême droite sous toutes ses formes. Il n'y a aucun arrangement ni aucun compromis possible avec ces organisations et leurs thèses. Aucun compromis non plus avec le conspirationnisme qui désarme de toute pensée critique, et crée des liens avec l'extrême droite qui cultive et se nourrit des théories du complot.

Notre projet syndical se définit résolument contre toutes les discriminations. Il est donc naturel que nous nous mobilisions également contre celles et ceux qui font de l'exacerbation de ces discriminations leur cheval de bataille. Cela ne peut être qu'en pratiquant un antifascisme radical (dans le sens premier qui est de s'attaquer aux causes d'un mal, plutôt qu'à ses seuls symptômes), pragmatique (ce qui implique une continuité entre les fins et les moyens), social, lié à notre action syndicale et enfin un antifascisme de

masse, qui soit le fait de l'ensemble de la population et en premier lieu du monde du travail.

Solidaires, et beaucoup de ses organisations, est partie prenante de Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA), et nous prenons toute notre place dans la campagne intersyndicale lancée en 2014, avec la CGT et la FSU, « contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques ».

Sur ces questions, nous ne limitons pas notre action au seul travail à l'intérieur des entreprises et des établissements publics. Nous participons régulièrement à des collectifs ou coordinations, bataillant pour qu'ils soient les plus larges possibles, sans rien céder sur le fond.

Pour Solidaires, le combat contre le fascisme ne se limite pas aux enjeux électoraux. Nous luttons plus contre la progression de l'extrême-droite et de ses idées en agissant depuis des années au quotidien pour l'égalité des droits, contre l'injustice, pour la sécurité au travail -contre le racisme et la xénophobie- que contrairement à ceux qui ne le font que par pur opportunisme électoral et qui par leurs pratiques décrédibilisent toute action politique au sens large du terme. Et c'est cela que nous devons continuer. C'est là que se mène l'essentiel de la lutte contre l'extrême droite, au quotidien, dans la fraternité des luttes où se retrouvent côte à côte l'ensemble des travailleurs et travailleuses quelle que soit leur origine.

La présence et l'activité syndicales au plus près des travailleurs et des travailleuses, quotidiennement sur les lieux de travail, la reconstruction d'un tissu syndical interprofessionnel de proximité participent d'un antifascisme concret. C'est parce que nous mènerons des luttes victorieuses sur le terrain des droits sociaux et économiques que nous pourrions faire reculer durablement les idées d'extrême-droite dont le FN/RN est l'incarnation principale. Pour ce faire, Solidaires participe activement à la création de la coordination nationale antifasciste, et au développement de VISA locaux. Avec d'autres, Solidaires organise tous les stages de formations qui permettent de mieux connaître et combattre l'un de nos ennemis historiques : l'extrême droite.

(Il est donc nécessaire que cette lutte contre l'extrême-droite et ses idées soit prise en charge par l'ensemble des structures de Solidaires, qu'elles relaient le matériel produit à ce sujet et qu'elles renforcent la coordination dans ce domaine. Cela implique aussi qu'il faut être intransigeant-e-s par rapport à d'éventuelles infiltrations ou dérives en faveur de l'extrême-droite et que les structures de Solidaires se dotent des mécanismes, y compris statutaires, pour y faire face.

2. Nos moyens de mobilisations

2.1. Nos modes d'actions

Ces dernières années, les appels à la grève mobilisent souvent assez faiblement pour diverses raisons : précarité grandissante des travailleur-euses, destruction des collectifs de travail (soustraitance, télétravail...), l'absence de victoire récente d'ampleur, faible implantation et problème de renouvellement des militant-es, le trop grand nombre de journées saute-mouton sans perspective, l'éclatement des statuts des salarié-es et des entreprises qui affaiblit le rapport de force. Cependant il existe un contre exemple avec la mobilisation de 2019-2020 contre la réforme des retraites.

Comment concilier la nécessité de rendre les mobilisations plus massives, avec la radicalisation de certaines expressions de la colère sociale ? Et faut-il tenter de les concilier ? Ou plutôt de considérer l'articulation de ces différents modes de lutte ?

L'institutionnalisation du syndicalisme a amené un certain nombre de droits qui nous permet de nous organiser mais apporte également son lot de contraintes et de questionnement sur notre fonctionnement.

La question de l'occupation et du blocage :

Dans une société fragmentée par la diminution des collectifs de travail et la promotion de l'individualisme, il devient difficile de créer du commun pour lutter ensemble. Toutefois, lorsque l'on se réapproprie des espaces, les échanges deviennent possibles. Ce fut le cas à Notre-Dame des Landes entre les agriculteurs-trices implanté-es depuis longtemps et les militant-es venus s'installer sur la ZAD. Ce fut le cas sur les ronds-points des Gilets Jaunes entre des ruraux et des citadins. On se souvient aussi des Nuit Debout, de ces débats et ces ateliers dans lesquels chacun-e a pu s'enrichir. C'est aussi le cas lors d'occupation de lieux qui servent à héberger des réfugié-es mais aussi parfois à créer des espaces d'organisation des luttes : Maison du peuple, maison des luttes ou encore squat. C'est aussi l'occupation symbolique de l'espace public avec les messages-affiches collés dans plusieurs villes dénonçant les féminicides.

Ces occupations de court, moyen ou long terme favorisent la prise de conscience et le sentiment d'appartenance à une même classe. Il en est de même des actions de blocage, décidées et menées en commun par les

travailleurs/ses concerné-e-s et des soutiens extérieurs ou d'autres types d'actions (occupations de lieux de pouvoir patronaux...).

Ces actions permettent aussi de nouer des liens, de ne pas attendre les mobilisations nationales pour créer des espaces de revendication, de débat, de partage et de constructions alternatives.

Il faut noter que ces occupations d'espaces se développent en même temps que les occupations d'entreprises se font de moins en moins nombreuses, en particulier à cause de la répression qui s'exerce vis-à-vis de celles et ceux qui pratiquent cette forme de lutte. Elles étaient à la fois la manifestation d'un rapport de force et un lieu d'expérimentation de l'autogestion (en Italie dans les années 1919-1920, en France à la Libération et dans les années 70...). Force est de constater qu'aujourd'hui elles ne se font principalement dans le cadre de fermetures d'entreprises, avec des salarié-es qui luttent « le dos au mur ». Une exception parmi d'autres, la lutte des Chronopost, où le piquet de grève installé devant l'entreprise a été un élément de construction autogestionnaire de la mobilisation.

À l'international aussi, les mobilisations massives dans les rues se succèdent ces dernières années, la réappropriation de l'espace par la population permet de visibiliser les combats et de créer des espaces d'autogestion plus propices à l'organisation des luttes par le bas.

La lutte pour les retraites entre décembre 2019 et mars 2020 restera comme un moment particulier et fort. Elle a vu des secteurs professionnels importants être en grève reconductible (SNCF, RATP, éducation, Culture, énergie, collectivités territoriales par endroits) et d'autres se mobiliser régulièrement ou plus partiellement. En bloquant en partie l'économie, en s'inscrivant dans une stratégie de mobilisation longue et déterminée, elle a démontré de nouveau la centralité de la grève générale interprofessionnelle, son efficacité et son utilité. À cela se sont ajoutées des formes d'actions plus originales (dépôt d'outils de travail, chorégraphies...) et un véritable combat d'information et d'éducation populaire, qui a permis de montrer tous les dangers de cette contre-réforme des retraites. Cette lutte a permis de manière limitée certaines formes d'auto-organisation, avec une série d'AG de secteurs, mais aussi interprofessionnelles (lorsqu'elles reposaient sur une vraie organisation des grévistes à la base en lien avec les syndicats) et a aussi permis des jonctions avec les mobilisations féministes, à travers entre autres les Rosies. Bien sûr, cette lutte a eu des limites : peu ou pas d'extension dans de nombreux secteurs professionnels, difficulté le plus souvent à mobiliser les précaires et les chômeurs-ses, essoufflement par moments, échec de certaines actions. Mais elle est une lutte très importante, que nous devons analyser en détails et dont il faut tirer les éléments positifs, entre autres le rôle essentiel qu'a eu le syndicalisme de lutte et en particulier Solidaires, même si notre action n'a pas permis de dépasser les faiblesses en terme de

coordination. De plus, en mobilisant aussi fortement contre le projet de la retraite à points, juste avant la crise sanitaire, la lutte a permis la suspension provisoire de celui-ci.

2.2. Nos réponses face à la « crise » du syndicalisme

Un syndicalisme bousculé par la crise sanitaire et le confinement qui a dû s'adapter :

Suite à l'annonce du confinement le 16 mars 2020 par le Président de la République, les activités de livraison ont fonctionné comme jamais, les conditions de sécurité des personnels concernés étant sacrifiées. Ainsi, à La Poste, SUD PTT a pu saisir le juge pour que soient évaluées les conditions sanitaires en place ce qui a inspiré SUD Commerce pour le faire à son tour à Amazon, aboutissant à la fermeture des six entrepôts français et à la mise à l'abri pendant un mois de 10.000 salarié-es et de leurs proches avec maintien de salaire.

Dans ces deux entreprises mais aussi dans la grande distribution en première ligne, des milliers de salarié-es ont exercé leur droit de retrait, rencontrant l'hostilité de leur employeur. La mise en application de ce droit a fait partie des centaines de sollicitations reçues sur le numéro vert mis en place par Solidaires à partir d'avril 2020, qui s'est révélé être un outil efficace en particulier auprès des travailleurs/euses des petites entreprises les plus éloigné-es du fait syndical.

Face à la pénurie de matériel de protection et face à l'exposition au virus les syndicats de Solidaires ont dû multiplier les droits d'alerte et de retrait pour dénoncer les conditions de travail des salariées. Plusieurs syndicats ont fait campagne pour reconnaître comme maladie professionnelle la contamination au COVID. Une campagne de recensement est également menée pour faire reconnaître le préjudice d'anxiété.

Le télétravail a également changé la donne dans la période. Présenté comme une forme de « protection » des salarié-es qui pouvaient l'exercer, il a aussi montré toutes ses limites (conditions d'exercice, son cumul accepté avec des autorisations de gardes d'enfants..) et la casse des collectifs de travail qu'il engendrait. La double journée de travail des femmes s'est transformée en une triple journée, augmentant le travail ménager et décuplant le travail parental. Le télétravail a compliqué pour les syndicats l'accès direct aux salarié-es pendant les périodes de confinement, mais aussi au-delà des périodes de ces périodes, lorsqu'il est resté la norme dans certaines entreprises et administrations.

Le télétravail est d'ailleurs pour notre syndicalisme une problématique supplémentaire et devra nous interroger sur notre utilisation des outils informatiques. Nous continuerons de pousser la réflexion sur l'utilisation de ces outils.

Un de nos objectifs doit être de faire entrer sur les lieux d'études et de travail ce qui s'est exprimé hors de ses murs à travers les mobilisations écologiques, des Gilets Jaunes, féministes, antiracistes, des sans-papiers... Cela passe notamment par réaffirmer l'importance du lien avec les salarié-es.

À l'inverse, la multiplication de réunions vidées de leur sens et de fonctionnement démocratique absorbent une grande partie du temps militant, augmentent la distance entre les salarié-es et leurs représentant-es, encore plus dans un contexte de diminution ou de moindre répartition du droit syndical. Réaffirmer le lien avec les salarié-es sur nos lieux de travail passe dans notre action syndicale par la rédaction de compte-rendus syndicaux, de tracts, de réalisation de vidéos et de matériel compatible avec les réseaux sociaux, par des prises de paroles, des heures d'informations syndicales mais également par la venue des militant-es et des salarié-es dans les assemblées générales d'autres secteurs d'activités ou dans nos locaux. Cela passe par l'appréhension collective du rapport de force et les moyens de le construire notamment par la grève, l'occupation du lieu de travail, la manifestation, le blocage de l'économie...

Face à un pouvoir patronal et politique autocrate, brutal et répressif, la question de la légalité d'une action à finalité légitime peut être posée : débattre de la désobéissance civile et/ou du degré de risque d'une action à entreprendre ou non ne saurait être un tabou.

Nous ne pouvons avoir de réponses toutes faites à la crise du syndicalisme et du mouvement ouvrier en général. Mais nous avons, à notre échelle, une responsabilité. Le syndicat reste la structure de base de défense et d'organisation de notre classe, en dépit des reculs du mouvement syndical lui-même.

Le rôle des travailleuses et des travailleurs, de par leur place dans la production et leur capacité à bloquer cette dernière, reste central dans la transformation sociale.

Solidaires s'est singularisé par son positionnement de refus à la fois de condamner la « violence » des gilets jaunes et de participer à la comédie du dialogue social instrumentalisée à ce moment là pour mettre fin à leur mouvement.

Ce positionnement matérialise le lien que nous faisons entre la défense des salarié-es travailleur-euses, chômeur-euses, précaires, étudiant-es et la nécessité de l'action syndicale tournée vers la transformation sociale. Ainsi, Solidaires travaille en amont avec les acteurs et actrices du mouvement écologiste, comme Solidaires construit la grève féministe en s'appuyant

sur les collectifs locaux qui se construisent un peu partout. Nos conceptions syndicales (auto-organisation, maîtrise par les salarié-es de leur outil syndical et de leurs luttes...) font écho à des pratiques de la mobilisation des Gilets Jaunes et, plus largement, de ceux et celles qui agissent pour les causes écologiques, féministes, anti-racistes ou des peuples de par le monde, dans le respect de nos valeurs.

2.3. Sur les violences policières et la répression anti-syndicale

Conséquence des politiques ultralibérales, la violence sociale subie par les populations va crescendo, avec, au bout une précarité généralisée pouvant déboucher sur des drames. De même Macron oppose toujours plus de brutalité à l'encontre des mouvements sociaux et des syndicats de lutte comme le 1er mai 2019. Ses représentants, les Préfets, sont dotés d'importants moyens répressifs comme l'interdiction préventive de manifester ou encore l'interdiction de se masquer pour se prémunir des gaz.

Les fonds utilisés pour militariser la police ont augmenté, tandis que les budgets destinés aux services sociaux ont diminué. Nous voulons renverser cette tendance.

La politique du maintien de l'ordre dans les manifestations a opéré ces dernières années un revirement complet, perceptible depuis la loi travail. Caractérisée par le contact direct et inspirée des techniques employées dans les quartiers populaires, la nouvelle doctrine valide l'emploi d'armes de guerre (comme le LBD) qui blessent gravement voire tuent, ou la possibilité de « nasser » au mépris total des libertés publiques. Tout cela dans l'impunité quasi totale de leurs auteurs, couverts systématiquement ou presque par des structures IGPN et IGGN aux ordres de l'Etat. Les Gilets Jaunes ont subi également une grande violence institutionnelle comme les prolongations de gardes à vue et une pluie de comparutions immédiates. Le journalisme et la presse n'ont pas été non plus épargnés : arrestations arbitraires, casse de matériel, atteinte à la liberté d'informer. Nous ne pouvons accepter que ces violences policières nous fassent céder la rue ni qu'elles empêchent les actions alternatives qui recueillent de plus en plus l'adhésion parmi celles et ceux qui veulent agir contre le pouvoir.

La loi de sécurité globale légitime les violences policières et la répression antisyndicale et anti-citoyenne.

Face à ce déferlement répressif, Solidaires a cherché à travailler dans des cadres unitaires au travers de collectifs pour les libertés publiques qui n'ont pas toujours fonctionné correctement. Parallèlement, la voie judiciaire a

donné des résultats et permis des constructions collectives. Ainsi des recours ont été intentés pour recouvrer au printemps 2020 une vraie liberté de manifester. Par deux fois le Conseil d'État a rétabli ce droit déclaratif. Avec le Syndicat des Avocats de France (SAF) et le Syndicat de la Magistrature (SM), une contestation du schéma du maintien de l'ordre est en cours.

Une réflexion globale doit être menée sur nos modes d'actions et sur les recours juridiques possibles qu'il faudra encore développer en partageant les pratiques. Il faut aussi s'appuyer sur les collectifs locaux ou nationaux contre les violences policières. Les mobilisations contre les violences policières racistes au printemps et à l'été 2020, parties des Etats-Unis, ont d'ailleurs relancé ce sujet important et permis de rendre visible ces luttes.

Il s'agit d'abord d'apprendre concrètement à gérer des situations pour faire front, se protéger et protéger les camarades. Des formations sont prévues et/ou en construction sur le maintien de l'ordre, l'utilisation d'équipes de recours (legal-teams), les libertés publiques (garde à vue, manifestation), le droit de la presse. Une réflexion est nécessaire sur la manière de pouvoir se sentir en sécurité en manif, et pour avoir des pratiques mieux partagées que ce soit au niveau de la protection, de l'animation, ou de la coordination des cortèges.

Enfin du matériel est déjà à disposition comme la fiche Solidaires sur les gardes à vues, Guide de défense du journaliste du SNJ, Guide du manifestant arrêté du SM. Le Secrétariat National avec des camarades spécialisés sur ces sujets, peuvent coordonner, donner des contacts utiles et sont disponibles pour le soutien et l'aide, notamment en cas de poursuites judiciaires. La discrimination syndicale et la répression anti-syndicale sont aussi particulièrement préoccupantes et participent directement à la mise à mal de la liberté syndicale. Bien marquée après le conflit sur la loi Travail, elle aura vu des militant-es poursuivi-e-s devant la Justice, condamné-es et licencié-es, notamment suite à des actions syndicales « coup de poing » ou pour avoir simplement fait grève. La pandémie COVID 19 a son lot de répression de lanceurs-euses d'alerte qui dénoncent les manque de moyens, de matériel et la mise en danger des salarié-e-s et usager-e-s. Des licenciements de syndicalistes ont pu être autorisés par la Ministre du Travail contre l'avis de l'inspection ! Par ailleurs, de plus en plus de militant-es sont bridé-es dans leur « exercice » et action syndicale au quotidien.

Nous dénonçons l'autorisation récente, validée par le conseil d'état, d'un fichage des opinions politiques, syndicales et religieuses des individus.

Toutes ces dérives risquent d'être exacerbées par l'adoption du projet de loi de sécurité globale.

Au-delà des rassemblements de soutien et de la dénonciation systématique, la riposte doit encore s'améliorer : remontée des cas pour une centralisation, formations et outils militants sur ces situations... Le soutien financier

et matériel lors des procédures judiciaires est aussi un élément clef sans omettre la construction du rapport de force contre les employeurs.

Le Défenseur des droits a fait état dans son rapport 2019 de l'importance des discriminations syndicales et de leur impact sur l'engagement militant voire simplement l'adhésion : Solidaires s'impliquera dans la relance d'un travail concret de l'observatoire syndical de la répression.

Violences policières, répression antisyndicale, ce n'est évidemment pas un hasard si ces deux phénomènes se développent de façon parallèle. Quand on a plus rien d'autre à offrir que la précarité, le chômage, la dégradation des conditions de vie et de travail au plus grand nombre, on sort la matraque et les conseils de discipline contre celles et ceux qui entendent résister. C'est là aussi un phénomène international, qui touche nombre de pays dits « démocratiques », dont l'aspect autoritaire s'affermi en même temps que la régression sociale s'approfondit. Pour paraphraser Pierre Bourdieu, « la main droite de l'Etat » se fait plus pesante, quand sa « main gauche » reste dans sa poche.

Les différentes lois qui se sont succédées à ce sujet depuis 2007 n'ont fait que permettre plus de surveillance généralisée et moins de contrôle sur ces opérations. Il nous faut réfléchir et développer des solutions pour contourner les systèmes de surveillance, notamment par le cryptage des communications et la sécurisation de nos outils informatiques.

2.4. Quelle unité syndicale ?

L'unité d'action syndicale est recherchée par Solidaires que ce soit au niveau local ou national, en ce qu'elle peut unifier et augmenter le rapport de force, sans en faire une fin en soi.

L'unité syndicale est souvent à géométrie variable, elle n'est évidemment pas la même suivant les secteurs, suivant que l'on se situe à l'échelon local ou national, suivant que l'on se trouve dans le cadre de luttes interprofessionnelles ou sectorielles. Ainsi on peut voir, lors de luttes interprofessionnelles, des unités syndicales locales plus larges que celles existant au niveau national.

Dans les secteurs professionnels, des unités se font aussi très différemment. Il faut prendre en compte les réalités du terrain et des luttes qui peuvent être bien différentes du schéma national avec des équipes syndicales qui ne sont pas toujours le reflet de ce qui se passe au niveau national. Par ailleurs dans certains domaines comme pour la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes, les clivages habituels peuvent être dépassés. Les recherches d'unités syndicales aux différentes échelles peuvent être complémentaires. Les stratégies locales se construisent souvent sur la base

des unités syndicales nationales, mais les dynamiques particulières qui permettent d'aller plus loin à certains endroits peuvent en retour servir de point d'appui au niveau national pour tenter d'élargir les cadres unitaires. Sans faire un bilan exhaustif de l'unité syndicale au niveau national, on peut dire que l'axe inédit qui a rassemblé CGT, FO, FSU, Solidaires, les organisations de jeunesse, parfois la CFE-CGE (sur des textes communs pour cette dernière) durant la mobilisation sur les retraites, a pu peser et Solidaires y jouer un rôle de dynamisation du mouvement. Après le premier confinement, FO s'est nettement repliée et n'a pas participé aux expressions communes qui s'en sont suivies, d'autant que l'unité entre CGT, FSU et Solidaires s'est aussi matérialisée dans le cadre du collectif « Plus jamais ça ». Pour autant, nous souhaitons que le retour de conflits axés sur l'emploi, les licenciements, ou la protection sociale voient le cadre d'unité syndicale reprendre un périmètre large.

Là encore, il faut garder en tête qu'il ne s'agit pas de faire de l'unité syndicale, même nationale, une fin en soi, mais bien qu'elle puisse constituer un outil au service de luttes qui ont pour objectif de rassembler le plus largement possible et donc d'être efficaces et gagnantes.

(Les évolutions du paysage syndical ont évidemment un impact aussi sur les périmètres des inter-syndicales nationales. La CGT a depuis la Loi Travail renoncé à créer un axe fort avec la CFDT et se tourne plutôt vers FO en plus des liens habituels qu'elle entretient avec la FSU et Solidaires. La FSU semble aussi plus encline à élargir ses alliances au-delà du champ professionnel.

Exemple de la limite portée à l'unité syndicale : Solidaires a été le seul syndicat refusant de signer un texte début décembre 2018 qui mettait dos à dos et condamnait autant les violences policières lors du début du mouvement des Gilets Jaunes, que les « violences » venant des manifestants. Cette position, alors que le pouvoir cherchait à ce moment-là une alliance bien opportune pour contrer le mouvement, est tout à l'honneur de notre syndicat et illustre que l'unité ne peut se faire à tout prix, et dans n'importe quelle circonstance. La division syndicale nationale avec d'un côté des syndicats dits « réformistes » ou d'accompagnement et de l'autre les syndicats de lutte peut évoluer selon les luttes en cours, même si le jeu de la CFDT de retirer les marrons du feu en se plaçant interlocuteur et négociateur privilégié du pouvoir est souvent une constante. L'unité entre la CGT, FO, Solidaires, la FSU et les organisations de jeunesse s'est réinstaurée lors du début du conflit sur les retraites, et un travail commun (sauf avec FO et la CFE-CGC) sur les questions climatiques avait déjà été enclenché à l'occasion des mobilisations climat.

Le bousculement des organisations syndicales par les nouvelles formes de luttes qui s'organisent sans elles, ou dans des collectifs plus larges (parfois

sectoriels), fait aussi bouger les lignes, même si Solidaires a toujours eu la spécificité par rapport aux autres syndicats de s'ouvrir à d'autres partenaires du mouvement social marquant souvent dès lors temps d'avance. Les résultats électoraux des organisations affichant un réformisme et une conception restrictive de la sphère professionnelle questionnent aussi. Comment porter notre syndicalisme de transformation sociale et augmenter son accessibilité en lien avec la nécessité de notre développement pour le diffuser ? Ces points devront être repris dans la commission syndicalisation.

Comme nous le faisons depuis des années, notre stratégie de lutte doit s'articuler autour de l'impulsion de mobilisations syndicales dans l'unité mais également autour des mobilisations avec le mouvement social. Le plan de rupture cosigné par des associations citoyennes et des organisations syndicales en est l'illustration mais c'est le cas également de mobilisations pour l'environnement et plus récemment le soutien aux gilets jaunes, la lutte contre les violences policières, pour la défense et le soutien des premiers de corvées, les défilés des sans culottes le 14 juillet. Nous devons poursuivre inlassablement le travail de conviction de nos partenaires syndicaux sur la nécessité d'unir toutes les forces et les luttes émancipatrices qui s'opposent au capitalisme et à la marchandisation de nos vies.

L'unité syndicale est un pan de la démarche de notre union syndicale Solidaires. Celle-ci se complète avec les ponts faits avec les collectifs des quartiers populaires, des migrant-es, écologiques, féministes, anti-fascistes, anti-racistes, et de toutes celles et ceux qui portent la transformation sociale en adéquation avec nos valeurs.

2.5. Comment faire vivre un syndicalisme interprofessionnel s'articulant avec les luttes sectorielles ?

Faire vivre un syndicalisme interprofessionnel, c'est aussi se placer du côté du débat d'idées, mettre en avant un projet de société alternatif, pointer ce qui dans la logique capitaliste crée des inégalités, des conditions de travail délétères. Et montrer comment chaque lutte sectorielle, locale ou nationale s'inscrit dans ce combat.

Pour cela, la mise en évidence des conséquences pour les travailleuses et travailleurs concerné-e-s par la lutte doit s'articuler avec les conséquences pour l'ensemble de la société.

Il est nécessaire de pointer les intérêts communs, en se replaçant dans un contexte global.

Par exemple, les luttes pour des services publics qui répondent réellement aux besoins de la population, même si elles ne sont pas les seules concernées, sont à ce titre emblématiques. Les conditions de travail des agent-e-s ont un impact immédiat sur la qualité d'accueil des usager-es. Les mobilisations dans la santé lors de la crise sanitaire COVID en sont un bon exemple. Mettre en avant le lien avec les usager-es dans un système global, c'est aussi faire le lien avec d'autres luttes, dans d'autres secteurs et notamment dans les secteurs où ces usager-es sont employé-es.

Le rôle des Solidaires départementaux est ici essentiel. Ils sont à même de produire les analyses nécessaires liant les problématiques locales et sectorielles aux questions interprofessionnelles. Ils peuvent proposer des espaces communs d'échanges, des calendriers d'action croisant les différentes problématiques, impulser des actions ponctuelles, notamment dans des secteurs où Solidaires ou ses organisations sont peu ou pas représentées. En créant des liens entre les différents secteurs, les Solidaires départementaux peuvent permettre l'implication, même ponctuelle, des adhérent-es des différentes structures dans les luttes d'autres secteurs.

Ils permettent d'identifier dans les luttes diverses ce qui est commun et rendre visibles les luttes victorieuses ici, et donc gagnables ailleurs.

Ils peuvent proposer à tous et toutes de s'y impliquer, en en partageant les enjeux et les actions. La lutte pour la défense des retraites a rappelé une fois de plus la nécessité d'un syndicalisme interprofessionnel pour gagner, mais aussi démontrer le rôle incontournable des Solidaires locaux et permis dans de nombreux endroits des actions et des échanges plus forts entre syndicats de différents secteurs.

Le syndicalisme doit vivre aussi en dehors des lieux de travail. Les bourses du travail restent un outil indispensable à cette fin. Leur activité a toutefois beaucoup reculé. Elles doivent redevenir des lieux d'expérimentation et de socialisation alternative et Solidaires doit les utiliser pour proposer des lieux de débats, d'organisation sur des questions relevant de la vie courante (consommation, logement, ...), offrir un hébergement à l'éducation populaire...

3. Nos moyens de développement

3.1. Le combat de Solidaires passe par un développement qui nécessite le renforcement de ses syndicats membres dans leur champ professionnel, la création de structures dans les champs et entreprises au sein desquels n'existe pas de structure de Solidaires et le renforcement des Solidaires locaux ainsi que de la participation à nos instances nationales. Pour cela nous avons des moyens de développement qu'il faut utiliser, favoriser sans cesse.

3.2. Place et développement des Solidaires locaux

Depuis plusieurs Congrès, l'Union syndicale Solidaires rappelle que son développement est fortement basé sur les Solidaires locaux. Néanmoins, si nous ne pouvons nier notre développement, ne serait-ce par l'augmentation de nos sections d'entreprise, force est de constater une stagnation dans le développement de nos Unions départementales.

Pourtant, les Solidaires départementaux (et locaux pour certains) sont des interlocuteurs de proximité, les salarié-es prennent aussi contact avec notre syndicalisme par les Solidaires locaux. Ces derniers ont un rôle décisif à jouer pour notre développement dans les secteurs et trop nombreuses entreprises dont nous sommes absents, en lien avec les fédérations et syndicats concerné-e-s. Les Solidaires départementaux sont aussi la base des formations interprofessionnelles, les relais des campagnes nationales, les structures qui nomment les défenseurs syndicaux, les conseiller-es du salarié-e, bref les structures qui donnent les armes aux syndicats pour la défense des salarié-es. Ils sont aussi l'accès à la représentativité de Solidaires dans les instances et la représentation de Solidaires dans les actions. Et au final, les salarié-es isolé-es, les précaires et chômeuses/eurs, autres enjeux essentiels de notre syndicalisme, ont comme contact principal les Solidaires locaux. Pendant la période COVID 19 la mise en place du numéro vert a été une vraie réussite dans la mesure où des sollicitations ont pu être redirigées vers les Solidaires locaux.

Cependant, le recul de la participation de nos syndicats à la construction

de notre union interprofessionnelle est évident. Nombre de nos unions départementales ont des difficultés à exister. Même les plus « riches » en droits syndicaux et moyens humains ont des constats négatifs à faire sur l'implication des structures à leur fonctionnement. Beaucoup d'entre elles ne tiennent que par l'implication personnelle d'une poignée de militant-es. Il est donc vital d'inciter les syndicats membres de Solidaires à participer d'avantage à la construction de notre outil interprofessionnel. Il en va de la pérennité des structures qui ont besoin de la solidarité pour se construire. Ce serait un échec que chacun se replie sur son secteur d'activité : nous ne ferions qu'additionner les difficultés plutôt que construire une victoire collective.

Dans ce cadre-là, nous proposons que soit mis en débat dans toutes les structures professionnelles nationales ou locales (fédérations, syndicats, ...) qui bénéficieraient de droits syndicaux d'en réserver au moins 1% pour l'activité des militant-es au sein des structures interprofessionnelles.

Au-delà, nous proposons que soit mis en débat le fait de dégager du temps et des moyens significatifs pour l'interprofessionnel, y compris de façon volontariste, tant dans les solidaires locaux (UL, UD...) que dans les syndicats professionnels sur le terrain, considérant que le niveau interprofessionnel n'existe qu'à partir des syndicats.

Nous nous donnons les moyens de mieux intégrer dans les équipes d'animation des Solidaires locaux des camarades du privé. En effet, la différence de droit syndical entre public et privé rend plus difficile le détachement de ceux-ci.

Ce Congrès réaffirme donc la nécessité que chacun de nos syndicats réponde bien aux appels de cotisations des unions départementales afin de leur assurer une vie correcte. L'information continuera d'être effectuée quant à la possibilité de recourir à la trésorerie nationale et aux coordinations régionales pour aider financièrement les unions départementales. Il est indispensable que chacun participe aux instances et à la construction collective du revendicatif local pour faire progresser notre syndicalisme. Il est donc primordial que chaque syndicat de Solidaires engage véritablement des moyens humains dans les mobilisations initiées par Solidaires, dans le fonctionnement interne des unions départementales, il n'y aura d'existence de chaque syndicat que dans une union syndicale forte.

3.3. Les questions de structuration, de champ de syndicalisation, des unions et branches avec les évolutions des instances de représentation

Il est de la responsabilité de Solidaires de faire en sorte à ce que tout-e travailleuse ou travailleur qui se reconnaît dans ses valeurs puisse adhérer à une organisation membre ou à un Solidaires local. Il est également de la responsabilité de notre union syndicale de faire en sorte de défendre au mieux les adhérent-es de ses structures. De ce point de vue, une structuration renforçant la capacité d'intervention envers chaque employeur ou donneur d'ordre est pertinente. L'évolution des règles sociales ou de l'économie amènent parfois un-e salarié-e à changer plusieurs fois d'employeur dans un temps restreint, sans même quitter son poste de travail, voire devenir son propre employeur. La précarité grandissante, faisant alterner des périodes de chômage ou des changements d'employeur, aggrave encore le tableau. Ces éléments argumentent plutôt en faveur d'une structuration basée non sur l'employeur mais sur la communauté de travail, au sein de laquelle l'action syndicale se trouve ainsi renforcée. Certaines organisations de Solidaires ont fait le choix de ce mode de structuration en définissant leur champ syndical.

À tout cela viennent se rajouter maintenant les évolutions de périmètre des conventions collectives. Depuis 2008, chaque gouvernement essaye par la loi de réduire l'influence des syndicats ainsi que leur nombre. La casse est multiple entre la loi sur la représentativité, la fin des CE/DP/CHSCT, l'inversion des normes et la liquidation d'une partie importante du code du travail. Elle se poursuit aujourd'hui par la réduction du nombre de conventions collectives pour en conserver au final moins d'une centaine. Cela ne sera pas sans conséquence pour les salarié-es qui se retrouveront bien souvent avec des conventions vidées de leur sens et de leur capacité à protéger ou accompagner les salarié-es.

Les organisations syndicales devraient elles aussi être percutées, voire parfois purement et simplement exclues de certaines branches ou des financements qui en découlent. Quoi qu'il en soit, cela va multiplier les risques de conflits « de champs de syndicalisation » au sein des organisations syndicales et donc de Solidaires. Le risque est d'autant plus grand que le morcellement des entreprises entre les métiers « cœurs » et les autres poses de

plus en plus de questions sur l'organisation du syndicalisme des salarié-es de la sous-traitance.

Les restructurations et les réorganisations nous impactent. Ce n'est pas la même chose quand seule une organisation de Solidaires intervient dans une Convention, ou quand il y en a plusieurs. Nous savons bien que cela peut parfois être source de fortes tensions, voire de crises.

Nous sommes attaché-es à notre histoire et à celle de nos organisations, chacune d'entre elles ayant ses spécificités. Mais nous ne devons pas avoir peur de débattre pour voir quelles évolutions sont possibles. Si quelques regroupements sont possibles (mais c'est aux organisations concernées d'en choisir le rythme et les formes) nous devons mieux explorer les pistes des Unions par grands secteurs d'activité. La commission syndicalisation et structuration fera un point sur ce qui existe.

Travailler ensemble, mettre en commun, ne veut pas dire renoncer à ce que chaque organisation est. Pourquoi ce qu'il est possible de faire au plan interprofessionnel avec Solidaires ne pourrait-il pas l'être au niveau des secteurs d'activité? Devons-nous continuer à créer des organisations dans Solidaires en risquant de multiplier les structures sans moyen de fonctionnement ou de participation à la vie de notre union syndicale? En même temps, il semble clair que le développement du syndicalisme d'entreprise, pour essentiel qu'il est, doit contribuer à la construction d'un syndicalisme interprofessionnel. Il nous faut donc réfléchir et commencer à nous organiser pour que chaque travailleur-euse trouve sa place dans Solidaires et puisse militer pour répondre aux besoins des salarié-es de son secteur tant géographique que professionnel. La commission syndicalisation et structuration fera un travail tout au long de la mandature pour faire un point sur ce qui existe ailleurs et ce qui pourrait être réalisé.

Nous devons trouver des pistes de travail pour mettre du lien rapidement entre nos adhérent-es d'un même secteur, d'un même métier, d'un même lieu géographique. Cela peut passer par exemple par :

- des bulletins communs,
- le développement d'union locale,
- le développement de réunions communes.
- un travail syndical de la section syndicale de l'entreprise ou de l'établissement donneur d'ordre vers les salarié-e-s de la sous-traitance et des pistes possibles pour organiser ces travailleurs/ses

En ce qui concerne les évolutions de champs de syndicalisation, des aspects plus « procéduraux » doivent également être étudiés pour faciliter les relations entre organisations membres et permettre de maintenir le lien avec les adhérent-es: changement de syndicat, double syndicalisation et transferts de cotisations, suivi de syndicalisation lors des périodes de chômage,

modifications des statuts syndicaux pour pouvoir syndiquer des travailleurs/ses qui ne sont plus officiellement salarié-e-s à un moment donné etc. Avant tout, dans un monde du travail changeant, la caractéristique première de toute structuration ambitieuse doit être la souplesse. Nous mettrons en place une cartographie des champs de syndicalisation afin de clarifier la situation et de faciliter le travail de chacun-e.

La commission des conflits ne doit intervenir qu'exceptionnellement. Les réflexions en amont, sur les champs de syndicalisation sont indispensables dans chaque structure qui modifie ses propres statuts, en lien avec l'Union, afin de ne pas créer des risques de chevauchement de champs de syndicalisation et de futurs conflits. Il faut veiller à ce que l'ensemble des champs de syndicalisation soit toujours couvert par Solidaires.

Notre faible implantation ne nous aide pas à peser tant dans le rapport de force global que dans les intersyndicales. Notre union syndicale, en reprenant le modèle de matériel mis à disposition pour la campagne TPE, proposera une campagne de développement, en s'appuyant sur nos valeurs et nos revendications. Dans le même élan, nous mettons des moyens, en particulier pour le matériel, pour les campagnes des élections CSE/CSA qui arrivent. Nous dégageons un budget qui sera dédié pour ces campagnes.

3.4. Fonctionnement interne, autogestion et pratiques

Nous soutenons les expériences auto-gestionnaires dans le monde du travail parce que porteuses d'émancipation, elles permettent notamment la prise en charge par les premier-ères concerné-es de ce qui les impacte.

Au sein de l'union syndicale, nous nous devons aussi d'améliorer nos fonctionnements en nous en inspirant. Nous pensons que l'autogestion passe aussi par la mise en œuvre au sein de lieux de militantisme, de nos valeurs de respect entre militant-es, de non-domination, d'égalité et de conscientisation de ces questions à tous les niveaux.

Ainsi le questionnement de nos modes de fonctionnement interne se pose en lien avec nos valeurs, et dans nos formes de communications et interactions entre militant-es, syndicats, fédération, Secrétariat National, ou au sein de nos instances.

Sans remettre en cause l'architecture de nos modes de fonctionnement démocratiques (consensus, instances représentatives et leurs rôles respectifs) qui relèvent des statuts, des questionnements sont apparus. L'objectif est d'avoir une parole respectée et facilitée au sein de nos instances nationales, particulièrement pour que l'on ne reproduise aucune forme de domination.

Ceci suppose d'examiner le fonctionnement interne de nos instances, afin qu'elles ne deviennent pas des réunions composées de « professionnel-les » du syndicat.

Cela suppose d'avoir des outils pour préserver la transmission des contenus « politiques » de ce qu'est Solidaires (positionnements revendicatifs, modes de fonctionnement), et de créer les conditions favorables à la participation des femmes, des jeunes militant-es... L'articulation entre BN et CN est par exemple aussi à questionner.

Il faut favoriser des cadres d'échanges complémentaires attractifs pour les militant-es (journées stratégies, des Solidaires locaux, les formations préparation du 8 mars, amiante...) Les méthodes de l'éducation populaire pourraient irriguer plus largement nos formations, journées dédiées etc. Un groupe de travail pourrait y travailler.

Pour développer la connaissance interprofessionnelle et renforcer le socle commun de l'union nous organiserons des stages de formation sur plusieurs jours sur le modèle des stages « les rencontres interprofessionnelles Solidaires » d'il y a quelques années.

Les difficultés qui peuvent exister lors de conflits internes, les tensions que cela peut générer, la mise en œuvre dans ce cas de pratiques qui sont contraires à nos valeurs posent aussi des questions importantes, qui nécessitent de trouver des solutions pour à la fois respecter nos principes et réussir à résoudre positivement ces conflits.

3.5. Place des chômeuses, chômeurs et précaires, dans notre syndicalisme

Le syndicalisme se construisant autour de la communauté de travail, l'accompagnement des collègues sans emploi ou amené-es à changer souvent d'employeur est toujours difficile. Il est indispensable de mettre en place les outils permettant de soutenir et maintenir dans l'action syndicale ces camarades, qui peuvent apporter un éclairage particulièrement pertinent dans une société de plus en plus soumise à la précarité. Il n'existe pas en la matière de solution-miracle, et la structuration de Solidaires et de ses organisations doit pouvoir offrir tout un ensemble de réponses pour s'adapter à chaque cas.

Dans un contexte de massification de la précarité touchant le monde du travail dans son ensemble et ainsi de sa centralité affirmée par Solidaires dans notre activité syndicale, la transformation en commission nationale

pérenne du groupe de travail consacré au chômage et à la précarité est un premier élément.

En ce qui concerne l'adhésion :

→ il serait profitable que les organisations de Solidaires puissent offrir des solutions d'adhésion permettant aux camarades amené-es à quitter la communauté de travail de conserver leur adhésion, avec un montant de cotisation adapté à l'évolution de leurs revenus.

Des structures « chômeur-euses et précaires » dans les Solidaires départementaux permettent de mettre en contact ces camarades pour développer un revendicatif spécifique sur la base de leur expérience de terrain.

Il faudrait pouvoir organiser avec toutes les structures de Solidaires des possibilités de double adhésion (milieu professionnel d'une part, chômeur-euses et précaires de l'autre).

Plusieurs Solidaires départementaux ont intégré des syndicats Solidaires de « chômeurs-ses et précaires » dont les membres peuvent être parfois également adhérent-e de syndicats professionnels. Ces mêmes syndicats professionnels participent parfois directement au fonctionnement et à l'action de ces structures de « chômeurs-ses et précaires ». Ce sont des pistes intéressantes qu'il faut tenter de développer.

Une autre solution existe : créer un collectif interne aux unions départementales ou locales qui mettent en liaison les demandeurs d'emplois et précaires en leur permettant de s'organiser dans l'élaboration de leurs revendications et de leurs luttes, en lien avec l'interprofessionnelle.

Il faudrait pouvoir organiser des « transferts d'adhésion » d'une organisation à l'autre, pour faciliter la continuité de l'action militante de ces camarades. De plus, les organisations de Solidaires pourraient s'organiser (recensement/annuaire des sections par exemple) pour mettre en contact leurs ancien-e-s adhérent-e-s avec les structures pertinentes vis-à-vis de leurs nouvelles situations.

Tout comme les cahiers de revendications de Solidaires, les revendicatifs des organisations professionnelles devraient pouvoir intégrer les travaux des structures « chômeur-euses et précaires ». Toutefois, la prise en compte de la précarité dans les collectifs de travail ne saurait se résumer à ça. Dans certains secteurs, en particulier dans certains services publics, des collègues restent précaires pendant de longues années, parfois sur les mêmes postes. Comment expliquer au mieux les pièges liés aux fausses réponses que sont les contrats de mission (ou de chantier, de projets...) véritables machines de précarisation « à vie » et même dans la fonction publique le CDI par rapport au statut de fonctionnaire ? Au-delà de la simple adhésion, c'est donc bien à des modes d'intégration dans les instances et groupes de travail internes de ces camarades que les organisations de Solidaires devraient réfléchir pour

mieux prendre en compte la dimension précarité. Ceci implique d'élaborer des revendicatifs propres pour lutter à la fois contre la précarité et pour les droits des précaires et de faire de cette action syndicale un axe important d'activité. Enfin, cela nécessite de mener de véritables campagnes communes au sein de Solidaires sur ces sujets afin d'appuyer les luttes existantes et d'en mener d'autres, en travaillant lorsque c'est possible avec des associations et collectifs de précaires et/ou de chômeurs-ses qui partagent nos positions.

3.6. Place des femmes dans notre union syndicale

Le travail sur le plan d'action contre les violences faites aux femmes en interne de Solidaires a accaparé les militantes de la commission femmes. Ce travail a participé d'un début de prise de conscience même si les résistances internes restent nombreuses. Ce travail militant de refuser tout sexisme ou toute violence à quelque niveau que ce soit dans Solidaires a évidemment un lien particulier avec la question de la place des femmes : celles-ci quittent le syndicat, voire le militantisme lorsque leur parole, leur opinion ne trouve pas de place, lorsqu'elles sont victimes de violences sexistes ou sexuelles : raillées, ridiculisées par un humour supposé, victimes de harcèlement, d'agressions, de viols.

C'est un véritable enjeu pour Solidaires de trouver des modalités concrètes pour répondre à de telles situations.

Ce travail doit être poursuivi et amplifié au-delà des commissions femmes dans chaque organisation de Solidaires, et être investi avec la dimension du développement que peut représenter cet enjeu dans le syndicat. Elle renvoie, au-delà de la question de l'absence de sexisme ou violences sexistes aux éléments favorisant l'investissement des femmes déjà développés lors de la résolution femmes de 2014 (prise en charge des gardes, horaires de réunions, durée des mandats, rotation...). Un bilan de ce point de vue serait utile. Les freins à la participation des femmes au syndicat doivent être identifiés (disponibilité horaire, sentiment de légitimité...) pour que des actions soient ensuite mise en place pour les lever.

Le travail sur le rapport de situation comparée n'a pu être relancé, notamment en raison de l'accaparement sur les situations de violence. Cette tâche doit pourtant être à nouveau prioritaire eu égard aux constats indispensables sur la féminisation de nos structures

3.7. Place des retraité-es dans notre organisation

La place des retraité-es dans l'activité de Solidaires est importante. L'attachement des retraité-es à un syndicalisme interprofessionnel les amènent régulièrement à répondre présent-e-s dans les mobilisations et combats « transversaux ». Leur présence et leur investissement militant au sein des solidaires locaux, dans les commissions nationales de Solidaires sont reconnus de toutes et tous, tandis que la pyramide des âges fait que leur nombre va croissant. Depuis 2002, l'Union Nationale Interprofessionnelle des retraité-es de Solidaires (UNIRS) est chargée d'organiser les retraité-es, de les représenter auprès des différents organismes officiels, d'assurer leur défense (pension, droits sociaux, santé et place dans la société). L'UNIRS s'est aussi donné pour objectif de faire en sorte qu'au sein de Solidaires l'action syndicale ne s'arrête pas avec le départ en retraite. Les recettes de l'UNIRS reposent sur une subvention annuelle de Solidaires et sur une cotisation symbolique des structures, un forfait de 20 à 100 € selon le nombre d'adhérent-es retraité-es desdites structures nationales ou locales. L'UNIRS compte désormais 7000 adhérent-es. [et la question de donner à l'UNIRS un droit de vote au sein de Solidaires a été posée lors de son AG afin de donner « une voix » aux retraité-es dans les instances nationales de Solidaires au même titre qu'une organisation nationale, ou qu'un Solidaires départemental. Ceci suppose une modification statutaire dont il faut débattre avant le prochain congrès.]

Des expérimentations seront possibles et décidées en Bureau national. En cas d'expérimentation, un Groupe de travail dédié en lien avec la Trésorerie Nationale, la commission syndicalisation et le GT statuts sera initié dès son début et travaillera sur les aspects d'articulation démocratique. Un bilan en sera effectué, avec un retour attendu du GT dédié au moins 6 mois avant le prochain Congrès.

Par ailleurs, les besoins de fonctionnement de l'UNIRS (déplacements pour assister aux instances internes de l'UNIRS) nécessiteraient un financement adapté.

3.8. Les formations

Lors des derniers congrès, la mise en commun des moyens financiers en faveur des Solidaires départementaux a été développée afin de répondre au plus près aux besoins de l'ensemble de nos adhérent-es. Ils organisent et mettent en place les formations interprofessionnelles qui renforcent notre

identité commune, le lien entre les différentes organisations et individus tout en la faisant évoluer à travers le partage des savoirs et des expériences. Aussi, même si nos différentes structures professionnelles sont amenées parfois à développer des formations spécifiques à leur secteur, nous faisons plus que jamais le choix de privilégier comme outil principal la formation interprofessionnelle. Encore une fois c'est notamment à travers ce type de formation que nous développerons concrètement la connaissance de la société et la compréhension de notre syndicalisme qui ne se limite pas aux portes de nos entreprises et administrations.

Plusieurs axes de travail doivent être particulièrement renforcés

→ Aux côtés des formations liées aux instances représentatives du personnel, le Cefi doit poursuivre la diversification des types de formations proposées. Répondre aux besoins immédiats des équipes et syndicats est une préoccupation de notre politique de formation et nous devons dans cette optique améliorer la prise en charge de l'ensemble des domaines liés à la négociation. Mais au vu de notre syndicalisme de transformation sociale, les formations basées sur l'appropriation de nos valeurs et revendications sont également un axe majeur. Celles-ci doivent être développées afin d'outiller au mieux nos militant-es, renforcer la crédibilité et la maîtrise de notre syndicalisme et ainsi lui donner davantage corps.

Ainsi, il apparaît nécessaire, par exemple, de créer des modules de formation à destination des équipes syndicales afin de comprendre et d'utiliser au mieux les rapports annuels obligatoires (Bilan social et Rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes).

→ La formation syndicale doit permettre l'appropriation de connaissances, de valeurs et de pratiques dans une démarche, entre autres, d'éducation populaire, souvent demandée par les participant-es aux formations. L'utilisation des méthodes actives et collaboratives liées notamment à l'éducation populaire ainsi que la réflexion collective sur les pratiques syndicales doivent faire partie des outils de nos formateurs-trices, et être mieux intégrées aux formations de formateur-trices. Avec la crise pandémique, des formations en « distanciel » ont été mises en œuvre au niveau national, puis dans quelques Solidaires locaux et syndicats. Elles visaient avant tout à construire une réponse syndicale adaptée et combattre l'isolement des équipes face à leur employeur. Ces « visios » ne sauraient cependant remplacer les formations en présentiel s'agissant notamment de la transmission des pratiques collectives. Mais on peut consolider leur usage pour ce qui est du suivi des stagiaires, assurer les urgences d'une formation d'instance ou encore présenter des

thématiques d'actualité. Il faut alors repenser les méthodes et outils d'animation, ainsi que les moyens techniques à mettre en œuvre. Dans cet esprit, les formations qui utilisent l'informatique doivent tendre à utiliser des logiciels libres, qui sont les seuls permettant l'autonomie et le partage.

→ Afin de répondre à tous ces besoins, et notamment que nos formations répondent aux enjeux et évolutions actuels, le Solidaires a un besoin essentiel tant au niveau national (bureau du CEFI, commission formation, groupes de travail de construction des formations) que local (commissions formation locale, viviers de formateur-trices...), d'une participation plus importante des structures à l'élaboration de la politique de formation, notamment de celles les plus à même de partager des moyens humains. Cette participation doit refléter notre diversité et permettre une représentation genrée équilibrée.

Parallèlement, il faut renforcer les équipes de formations tant d'un point de vue de la construction du contenu que de celui du nombre des formateur-trices. De plus, il est clair que pour que ces formations soient riches et donc utiles aux équipes, une diversité réelle de participation est un facteur essentiel. Notre projet syndical ne vivra que par cette construction collective.

Avec le développement, la formation doit être un enjeu majeur des années qui arrivent afin d'affronter la déferlante de politiques capitalistes et accompagner au mieux la riposte qui naît un peu partout. Le développement de notre syndicalisme et l'appropriation de son projet politique passent nécessairement par leur articulation avec la formation.

3.9. Moyens humains de Solidaires dont le salariat, la mise à disposition

Le développement de Solidaires, au plan local comme national, passe bien sûr par les moyens humains.

Si de nombreux Solidaires locaux sont animés par des retraité-es, nous redisons que cela ne peut remplacer la mise à disposition de « temps militant » de camarades en activité par les organisations.

Dans un contexte de baisse des moyens syndicaux, la tentation est grande de « garder les moyens militants » pour le champ professionnel... voire de

retirer des moyens à l'interprofessionnel. Cela peut avoir localement des conséquences terribles pour les Solidaires locaux, qui ne reposent plus que sur quelques individus, sans beaucoup de liens avec les organisations locales, et dans l'incapacité d'impulser des dynamiques interprofessionnelles. Pourtant, congrès après congrès, nous répétons que la construction de notre outil interprofessionnel est une nécessité absolue.

Au plan national, Solidaires est principalement animée par des militant-es détaché-es sur du droit syndical. Mais ces dernières années, pour Solidaires comme pour certaines de ses organisations (Sud Commerces et services, Sud Industrie, Asso, SUD Protection sociale), mais aussi par exemple pour la campagne des élections TPE, nous avons décidé de salarier des militant-es dépourvu-es de droit syndical afin de participer pleinement à la construction de notre syndicalisme.

Ces choix peuvent se reproduire dans la mesure où les droits syndicaux diminuent de toute part, et cela questionne aussi sur l'équilibre à trouver entre respect de nos valeurs et des camarades embauché-es et recherche d'une dynamique de développement qui ne peut reposer que sur les seul-es salarié-es. Cela questionne aussi sur le financement pérenne que cela suppose.

Cela se faisait déjà dans quelques organisations, avec des pratiques propres à chacune. Au niveau de notre union, si cela a été fait, comme beaucoup de choses, de façon « empirique », notre dernier congrès avait décidé que les questions liées au « salariat dans Solidaires » devaient être creusées... ce qui n'a été que partiellement le cas, comme en témoigne le retard pris dans la rédaction d'une charte telle que décidée il y a 4 ans. Trop souvent, ces questions ont été laissées à la seule responsabilité du Secrétariat national, alors que cela nous concerne toutes et tous. Bien sûr, dans la période, d'autres questions ont été jugées plus prioritaires... mais nous ne pouvons-nous en satisfaire. Celle-ci sera finalisée dans les meilleurs délais.

L'Union syndicale Solidaires se doit de conformer ses propres pratiques aux valeurs qu'elle prône :

Solidaires doit apporter une réponse efficace aux salarié-es qui la sollicitent. Si pour les salarié-es embauché-es pour des tâches « techniques » les choses peuvent apparaître comme relativement simples, pour les camarades salarié-es dans le cadre d'un mandat d'animation, d'autres questions se posent, notamment sur la « fin de mandat », encore plus lorsque celle-ci survient plus tôt que prévue et/ou dans le cadre d'un désaccord politique.

Nous avons pu aussi voir que de nombreuses questions posées « autour des salariées de Solidaires » se posaient, parfois dans des termes très proches, aussi pour les camarades « détaché-es sur du droit syndical » (quel retour au travail en fin de mandat, quelle formation, etc...) mais aussi sur des éléments trop rarement abordés dans le monde syndical (« durée de travail »,

« surcharge », « droit à la déconnexion », place et rôle du permanentat, conflit au travail, etc) qu'il serait sans doute utile d'aborder si on ne veut pas se contenter de reproduire des « modèles » que nous combattons. C'est sur l'ensemble de ces questions liées au salariat dans Solidaires que nous devons avancer collectivement.

3.10. Nos locaux

Le déménagement en décembre 2018 dans les locaux de la Grange aux Belles, s'il a suscité des débats, a aussi permis de franchir une nouvelle étape pour Solidaires.

Son utilisation montre son utilité : en 2019, ce sont, y compris les week-ends, 160 formations, 300 réunions de structures y résidant et 200 réunions de structures membres de Solidaires mais n'y résidant pas. Ce sont aussi une centaine de permanences (sans papiers et juridiques) et autant de soirées de débats thématiques, de réunions unitaires ou du mouvement social qui s'y sont tenus.

Solidaires appuiera l'ensemble des Solidaires départementaux pour obtenir des locaux à la hauteur de leurs besoins.







Odyssea

St. Louis & Co.
Identification
Name: _____
Address: _____
Phone: _____

St. Louis & Co.
Identification
Name: _____
Address: _____
Phone: _____

erisbi





Union
syndicale
es

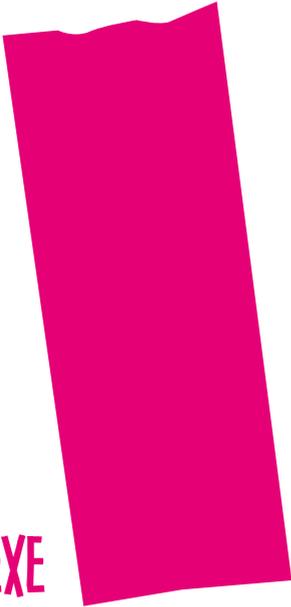








ANNEXES



ANNEXE

Déclaration du 8^e congrès de l'Union syndicale Solidaires

La crise sanitaire a mis au grand jour les conséquences des politiques néolibérales de casse des services publics, en particulier de santé, que nous dénonçons depuis de nombreuses années. Nous voyons très clairement que le gouvernement et les capitalistes ont déci-

dé de profiter de la période pour accélérer la destruction et la vente de nos biens communs. Dans le même temps les profits explosent, notamment ceux liés aux activités de l'industrie pharmaceutique. La loi du profit n'a jamais été aussi forte. Ce sont les femmes, les plus précaires, les sans-papiers, les privé-e-s d'emplois, les jeunes et les retraité-e-s qui en sont les premières victimes. Cette pandémie se produit dans un contexte international de rééquilibrage des puissances impérialistes, centré principalement sur l'affrontement Chine — Etats-Unis.

Dans une volonté affirmée de maintenir l'ordre social par tous les moyens, l'État autoritaire enchaîne les mesures liberticides inacceptables, y compris d'exceptions comme le pass-sanitaire, en renforçant les racismes et justifiant

les violences policières. Nous continuerons à la combattre et à porter notre solidarité contre la répression qui s'intensifient contre les militant-e-s. À la crise sociale, aux attaques contre la démocratie et aux droits des travailleuses et travailleurs, s'ajoute une crise écologique majeure. Le capitalisme détruit les écosystèmes et est à l'origine de la crise climatique actuelle qui s'accélère. Il met ainsi l'humanité au pied du mur. Un changement radical dans nos modes de production et de consommation est indispensable. Les capitalistes anticipent déjà un monde totalement déstabilisé où les nouvelles crises alimentaires et migratoires toucheront des centaines de millions d'humain-e-s menacé-e-s dans leur existence. Nous allons à notre niveau proposer et accompagner la mise en œuvre de solutions écologiquement

et socialement justes. Organiser massivement les travailleuses et les travailleurs, dans une structure qui défend notre classe sociale, qui cherche à développer une démocratie concrète et à lutter contre toutes les dominations et oppressions est plus indispensable que jamais, qui plus est au moment où des nouvelles attaques contre nos droits sociaux arrivent, avec la « contre-réforme » de l'assurance chômage au 1er octobre qui va toucher des centaines de milliers de chômeuses et chômeurs et la menace d'un nouveau retour de la casse de nos retraites.

La période que nous traversons, en particulier la crise sanitaire, sociale et écologique, met nos syndicats et nos structures collectives à rude épreuve. La pandémie a pu déstructurer nos collectifs de travail et nos collectifs mili-

tants. L'impossibilité de se voir physiquement, des situations nouvelles se succédant rapidement obligeant à des positionnements rapides, des réalités locales ou sectorielles très différentes ont complexifié nos prises de décisions. Notre Union repose sur des principes et pratiques démocratiques qui nous servent de garde-fou.

Notre congrès a permis de se doter de positions et de revendications pour agir. Nous avons décidé d'une campagne d'urgence pour l'automne 2021 axée sur l'augmentation des rémunérations. Nous allons construire une campagne de fond sur le long terme, « partageons le travail » qui doit permettre de porter des alternatives aux aliénations et destructions actuelles. Elle est centrée sur le partage du travail et la baisse du temps hebdomadaire avec les 32h.

C'est en réaffirmant nos valeurs et renforçant nos revendications comme ce congrès nous l'a permis que nous serons plus fort-e-s encore. Nous continuerons de soutenir les mouvements sociaux au sens large, de participer à des collectifs, qu'ils soient intersyndicaux ou permettant une alliance comme avec le collectif Plus Jamais Ça. Nous l'avons toujours dit, notre Union syndicale est un outil au service de la défense des travailleuses et travailleurs, des luttes et de la transformation sociale. L'urgence de la situation sociale et écologique se combine avec un débat public dans lequel des positions et des propositions racistes et fascisantes s'affirment de plus en plus. Nous luttons contre ces expressions partout où elles se manifestent. La prise du pouvoir politique par l'extrême-droite est

une réelle menace.

Cette situation inédite pour nos générations nous oblige à réfléchir à l'ensemble des réponses pour faire face, notamment aux liens plus étroits à développer avec les autres syndicats de lutte et de transformation sociale, sans présupposés. Se fédérer, discuter de la possibilité de la recomposition intersyndicale à la base, dans les territoires et les secteurs, ne doit pas être tabou. Il nous faut réfléchir à la façon d'être le plus efficace pour gagner. L'Union syndicale Solidaires ne construira pas des rapprochements seule et nous verrons si d'autres structures souhaitent partager cette démarche.

En attendant, notre Union est un outil indispensable pour faire face dans la période. Alors que les périls sociaux et écologiques n'ont jamais semblé aussi

grands, les inégalités et discriminations n'ont jamais été aussi abyssales, notre ennemie mortelle, l'extrême droite, n'a jamais été aussi forte depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous mettrons toute notre énergie pour faire grandir notre union, augmenter nos capacités de défense de l'ensemble des travailleuses et travailleurs et nous investir dans la bataille pour aller vers une société plus juste, plus humaine, et plus démocratique. L'Union syndicale Solidaires reste plus que jamais mobilisée dans les luttes féministes, lgbtq+, contre tous les racismes et toutes les formes d'oppressions. Le 5 octobre, journée de grève interprofessionnelle à laquelle nous appelons activement, est ancrée dans cette dynamique. Saint-Jean-de-Monts, le 30 septembre 2021



ANNEXE

Motions

Réforme assurance chômage au 1^{er} octobre - C'est toujours NON et 3 fois NON !!!

Nous l'avons dit, expliqué inlassablement depuis des mois et aussi défendu devant le Conseil d'Etat déjà à 3 reprises: la « réforme » en cours des règles d'indemnisation des privé-es d'emploi constitue la pire attaque contre l'assurance chômage depuis sa création.

Elle entraînerait des baisses drastiques des droits à indemnités pour des millions de travailleur- ses sans emploi (3,4 milliards d'euros d'économies sur la période 2019 à 2021), et ce, quel que soit le contexte économique de mauvaise ou bonne « fortune » !

Cette « réforme » qui a réuni toutes les organisations syndicales contre elle depuis près de deux ans, a été invalidée déjà à deux reprises par le Conseil d'Etat en novembre 2020 et juin 2021.

Un troisième recours sur le fond est en cours d'examen par la plus haute juridiction administrative française.

Cette « réforme » n'est pas tolérable car elle va impacter en premier lieu les personnes déjà les plus fragilisées. Selon les chiffres de l'Unédic, 1,15 million de personnes vont voir leurs droits baisser drastiquement, en moyenne de 17 %, et jusqu'à 40 % pour les 400 000 les plus précaires. Les plus touchés seront justement celles et ceux qui ont des contrats précaires, courts, en permittance ou les saisonniers, bref tous ceux et toutes celles qui sont de la main d'oeuvre d'ajustement pour les patrons, seront la cible directe de ces nouveaux modes de calcul qui va encore plus les fragiliser et c'est clairement sur leur dos que se profilent les économies escomptées.

Mais, c'est aussi une régression pour l'ensemble des salarié-e-s qui vont subir les conséquences de la pression mise sur les plus précaires. En effet, la dégradation de l'indemnisation des plus précaires va renforcer la pression pour accepter des conditions de travail de plus en plus dégradées pour tout le monde.

Sans attendre la décision du Conseil d'Etat sur le fond, le gouvernement persiste à vouloir imposer à partir du 1er octobre son projet rétrograde pour pouvoir s'assurer d'une société où les travailleurs-ses doivent, pour survivre, accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel salaire, dans n'importe quelles conditions. Voilà les contours du monde de demain que l'on nous promet.

Face à cela, il faut construire et opposer un autre projet de société qui inclut notamment un nouveau statut qui garantit le droit au salaire et à sa continuité inconditionnelle entre deux emplois.

Nous revendiquons le retrait immédiat de la « réforme » de l'assurance chômage et du décret de flicage des chômeurs/ses de décembre 2018, ainsi que la défense d'un vrai service public de l'emploi avec des moyens et du personnel.

Nous revendiquons un vrai plan de lutte contre le chômage et la précarité, qui passe par l'interdiction des aides publiques et des licenciements dans les entreprises qui font du profit, la création massive de postes de titulaires dans les services publics avec un vrai plan de titularisation sans condition des précaires et d'emplois en CDI dans les secteurs utiles socialement et écologiquement.

S'attaquer au revenu de remplacement que constitue l'assurance-chômage, c'est s'attaquer à l'ensemble des salarié-e-s ! A ce titre, la mobilisation contre cette « réforme » est un combat commun et incontournable. Nous appelons à des actions, manifestations, interventions partout contre cette « réforme » et pour les droits des chômeurs-ses et précaires !

Face à l'inflation, obtenons l'augmentation des rémunérations !

Depuis plusieurs mois, l'inflation s'accélère. En août elle a atteint 1,9 % sur un an selon les données publiées par l'INSEE. La banque de France prévoit que la hausse sur toute l'année 2021 atteindra 2,8 %. En un an, les prix des produits de premières nécessités (Gaz, électricité, pétrole, produits frais, vêtements...) ont flambé et contraignent les ménages à des choix difficiles. Quant aux salaires, retraites, allocations chômage, au mieux, ils stagnent et donc le pouvoir d'achat du plus grand nombre baisse. Dans le même temps, les profits des entreprises du CAC 40 explosent pour atteindre 57 milliards d'euros au premier semestre 2021 soit 41 % de plus qu'au premier trimestre 2019. Selon les estimations, plus de 50 milliards d'euros de dividendes pourraient être versés en 2021 soit 10 milliards de plus qu'en 2020. Face à une telle aggravation des inégalités, il y a urgence à ce que nous menions dans le cadre de notre Union une campagne dans l'ensemble de nos secteurs professionnels pour exiger et obtenir, l'augmentation des salaires, pensions, allocations chômage et minimas sociaux. À ce titre nous nous inscrivons dans la journée nationale unitaire de mobilisation et d'action des retraités du 1er octobre ainsi que dans la journée de grève interprofessionnelle du 5 octobre.

Après ces dates, elle devra se poursuivre de manière offensive. Pour cela nous devons rapidement nous doter d'un matériel de propagande spécifique, lancer initiatives et actions autour de nos revendications communes en lien avec nos revendications spécifiques :

- 400 euros d'augmentation pour toutes et tous
- Pas de Smic en dessous de 1700 euros net
- Réindexation des pensions sur les salaires
- Revalorisation des allocations chômage et des pensions
- Pas d'allocation chômage en dessous du SMic et indemnisation de l'ensemble des chômeurs et chômeuses.

Par ailleurs, dans un pays qui compte plus de 8 millions de chômeurs, cette campagne ne peut omettre la question de l'emploi donc la lutte contre les licenciements et les suppressions de postes et celle de la réduction du temps de travail à 32h sans perte de salaire, ni flexibilité et avec embauches correspondantes.

Pour la défense du service public et des agent-es. Pour la représentativité de l'Union syndicale Solidaires. Gagner les élections dans la Fonction Publique !

L'ensemble des agent-es publics, fonctionnaires et contractuel.les des trois versants de la Fonction Publique (d'État, Territoriale, Hospitalière) sont appelé-es à participer aux élections organisées lors de la semaine précédent le 8 décembre 2022.

La Loi dite de Transformation de la FP (Loi Dussopt d'août 2019) a profondément remis en cause le Statut général de la FP. Cette loi a transposé dans la FP les mêmes reculs que dans le privé concernant les instances et la représentativité :

- réduction du rôle des CAP/CCP, limitation du rôle des Prud'hommes
- création des Comités sociaux par fusion des instances à l'image des CSE dans le privé

Pour Solidaires, ces élections sont importantes d'abord pour la défense les agent-es, de leurs missions de service public et des moyens nécessaires à de meilleures conditions de travail.

Pour Solidaires, le premier enjeu du scrutin est la participation des agent-es publics qui étaient encore plus de la moitié à voter en 2018 pour élire leurs représentant-es et ainsi, leur donner plus de légitimité face aux employeurs publics.

A ce sujet, Solidaires conteste la décision du Gouvernement d'imposer le vote électronique sans permettre le maintien du vote à l'urne pourtant propice à une meilleure participation.

Ces élections générales dans la FP seront organisées au même moment dans le pays, pour les trois versants. Tout-es les fonctionnaires et contractuel. les peuvent voter :

- pour élire leurs représentant-es en CAP/CCP et pour la première fois en Comités sociaux *
- pour mesurer la représentativité des organisations syndicales

Depuis l'élection de 2018, Solidaires est l'une des organisations syndicales ayant au moins un siège dans chacun des trois Conseils Supérieurs (de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière). Solidaires Fonction Publique

a ainsi pu conserver deux sièges au Conseil Commun. Pour les syndicats de Solidaires, le but est de maintenir cette représentativité dans les trois versants de la FP et de l'améliorer partout où c'est possible. Ces élections permettront de développer notre syndicalisme dans plusieurs secteurs professionnels mais aussi dans certains territoires là où nous avons encore de nombreuses faiblesses.

La campagne à mener le sera d'abord par les syndicats qui sont les seuls à pouvoir déposer des listes.

Les Solidaires locaux seront aussi un point d'appui pour cette campagne :

- en répondant aux demandes d'aide des structures professionnelles ;
- par le partage des pratiques militantes ;
- par le travail d'affichage et de tractage à mener pour faire voter les agent-es ;
- en proposant aux élu-es des formations interprofessionnelles en complément des formations de leurs syndicats ou fédérations

Le compte-à-rebours est lancé. Dans un an, nous devons être prêt-es à déposer nos listes dans les Collectivités Locales, les Établissements Hospitaliers et les services de l'État pour que les agent-es puissent voter Solidaires.

L'engagement de chaque syndicat dans son champ sera déterminant pour sa propre représentativité, ses moyens syndicaux et sa capacité à agir pendant 4 ans.

Les résultats de ces élections contribueront à la représentativité interprofessionnelle et au développement de notre syndicalisme.

En s'appuyant sur notre bilan des élections aux CSE dans le privé et aux TPE/TPA, l'ensemble des structures de Solidaires, au-delà de la Fonction Publique, doit s'engager dans la préparation de ces élections.

Ces élections dans les trois versants de la FP sont un enjeu important pour notre Union syndicale Solidaires.

Nous devons, toutes et tous, mener campagne dans l'unité d'actions et revendicative pour convaincre les agent-es de la justesse notre projet de transformation sociale.

* CSA Comité social d'Administration pour la FP d'État

CST Comité social Territorial pour la FP Territoriale

CSE Comité social d'Établissement pour la FP Hospitalière

Pour sauver les espèces

Par cette motion, les représentant-es de nos organisations syndicales souhaitent exprimer leurs profondes inquiétudes concernant l'état de la circulation fiduciaire sur le territoire national et le risque que cela fait peser sur les populations.

Depuis une vingtaine d'années, la Banque de France s'est inscrite dans une stratégie de désengagement de la gestion de la monnaie au profit de sociétés privées de transport de fonds. Nous tenons à rappeler que l'accès aux espèces est une mission régaliennne qui ne peut être abandonnée aux mains de sociétés à la recherche de profits, et ce, au détriment des conditions de travail de leurs salariés. La DGFIP s'inscrit parallèlement dans une politique du zéro-cash en abandonnant la mission de recouvrement en espèces et en l'externalisant vers le réseau des buralistes.

Les problèmes engendrés sont multiples :

- Isolement des populations rurales et défavorisées sur l'accès aux espèces
- Accentuation des longs trajets pour les transporteurs de fonds, sans tenir compte de l'impact écologique et de la sécurité des convoyeurs,
- Disparition des Distributeurs Automatiques de Billets institutionnels au profit de DAB financés par les collectivités locales à la charge des contribuables en lieu et place des banques,
- Volonté des pouvoirs publics, sous couvert de la crise sanitaire, de développer, à outrance, les paiements sans contact, par internet, par téléphone ou via des applications bancaires laissant sur le bas-côté les populations précaires ou fragiles n'ayant pas accès ou ne maîtrisant pas ces services.

Cette stratégie s'inscrit parfaitement dans la volonté des pouvoirs publics de voir disparaître le cash, au prétexte de limiter le travail dissimulé, le blanchiment d'argent ou le grand banditisme. Pour preuve le plan de réduction de circulation des espèces, engagé en 2014 par l'État concernant les finances publiques. Ils sont aussi responsables de la disparition progressive des bureaux de poste de plein exercice, derniers lieux où les populations peuvent trouver des espèces.

Nous insistons sur le fait que la monnaie numérique n'est pas plus sécurisée que le cash, bien au contraire, que les transactions sont difficilement décelables et qu'elle favorise le grand capital qui est le seul à maîtriser parfaitement cet outil.

La fracture risque encore de s'intensifier au vu de la volonté de la BCE de lancer prochainement un Euro numérique.

Nous rappelons que certains pays, comme la Suède, ont d'ailleurs décidé de faire marche arrière alors même qu'ils étaient particulièrement avancés sur le sujet du « no-cash ».

De plus, nous tenons à rappeler que les espèces restent le seul moyen de paiement entièrement gratuit pour les usager-es. Au-delà de ça, il reste également, pour les plus précaires, le meilleur moyen de gérer un budget au plus près.

Nous alertons sur le fait que la disparition des espèces est une mesure remettant en cause les libertés individuelles. La privatisation de la monnaie aura un impact fort sur la population, que se passera-t-il si, par manque de profits, une société de transport de fond se désengage ? Qui paiera ? Il ne fait aucun doute que ce sera les populations les plus fragiles.

Soutien aux grévistes de l'usine Bergams à Grigny !

Depuis 16 jours, les salarié-e-s de chez Bergams (groupe agroalimentaire NORAC) sont en grève. Bergams est une entreprise de 300 salarié-e-s, une majorité de femmes, qui produisent des sandwiches ou salades pour des grands groupes comme air France ou Relai. Elle est située à Grigny en Essonne (grande couronne de Paris), la ville la plus pauvre de France. Le taux de gréviste est proche de 95 % et un piquet est tenu nuit et jour devant l'usine. Cette grève est animée par les salarié-e-s et leurs représentant-es syndicaux au CSE de SUD Industrie, la CGT, FO et la CFTC, avec le soutien de leurs unions locales et départementales comme Solidaires 91. Des caisses de grèves ont notamment été ouvertes en ligne : www.cotizup.com/pourlescamarades

Si ces salarié-e-s se mettent en grève, c'est à cause de l'augmentation de leur temps travail (de 35h à 37,5h), des horaires modulés et variables sur la journée, une baisse énorme de rémunération (jusqu'à 300 euros par mois), une dégradation de leurs conditions de travail et de leur vie personnelle. Toutes ces mesures avaient été mises en place par un accord de performance collective pendant la baisse d'activité due au COVID mais ont été pérennisées. Trop c'est trop !

Comme sur d'autres luttes, les patrons mettent la pression en poursuivant les grévistes en justice pour « blocage ». L'audience s'est tenue vendredi 24 au tribunal d'Evry, et un gros rassemblement de soutien a eu lieu.

A la sortie de l'audience, le juge a ordonné une médiation, le blocage n'est pas levé et les grévistes ont rejoint leur piquet dans une ambiance festive et combative ! Depuis, les camarades continuent de tenir, organisent des repas et s'organisent pour continuer leur lutte et gagner.

L'Union syndicale Solidaires et ses structures, réunies en congrès, apportent tout leur soutien aux salarié-e-s de Bergams et saluent leur courage et leur

détermination. La mobilisation doit s'amplifier et nous encourageons les structures à alimenter la caisse de soutien, relayer et populariser cette lutte et apporter tout soutien concret possible.
Seule la lutte paie !

Un mois de grève des bibliothécaires et ça continue !

Les bibliothécaires de Grenoble sont en grève depuis le 24 août pour les raisons suivantes :

- refus du pass sanitaire et de son contrôle,
- refus de la dégradation des conditions de travail,
- refus des menaces et des sanctions par les hiérarchies.

Ils et elles ont été rejoint-es par des collègues d'autres collectivités sur tout le territoire de l'Isère. De plus, il y a eu et il y a toujours des grèves dans les bibliothèques de différentes villes (Paris, Toulouse, Brest, Caen, Montreuil,...) sur les mêmes revendications.

Les bibliothèques sont des lieux accessibles à toutes et tous et gratuits, où les règles sanitaires sont respectées et dans lesquelles le système de jauge permettrait l'accès sans discrimination. C'est parce que les bibliothécaires sont viscéralement attaché-es à leurs missions de service public qu'ils et elles s'opposent aux lois liberticides qui divisent la population, vont à l'encontre de l'intérêt général et impactent particulièrement les usagèr-es les plus précaires.

Les grévistes se battent pour des bibliothèques ouvertes à toutes et tous, sans discrimination, comme cela a toujours été le cas, en tant que service public essentiel.

Loin de son image médiatique de « gentil écolo », le maire de Grenoble, Éric Piolle, n'a pas donné suite aux nombreuses sollicitations des grévistes. Dans son précédent mandat, Éric Piolle avait fait fermer deux bibliothèques dans des quartiers populaires et six antennes de mairies malgré une forte mobilisation. A l'heure actuelle, la politique menée à la Ville de Grenoble vise à fermer un self inter-administratif, remet en cause les droits des agent-es (perte de 5 jours de congés), et dégrade les conditions de travail, mobilisant l'ensemble des personnels.

Les bibliothécaires de Grenoble et de nombreuses villes appellent donc l'ensemble de la profession, à travers la France, à faire grève vendredi 1er octobre, pour dire : « *non au contrôle du pass sanitaire en bibliothèques !* ». Un préavis et un appel à la grève ont été déposés par la Fédération SUD Collectivités Territoriales et couvre l'ensemble des agent-es des collectivités

territoriales, syndiqué-es ou non, quel que soit leur statut. SUD Culture et Médias Solidaires a aussi déposé un préavis de grève et un appel à la grève à partir du 1er octobre pour le ministère de la culture contre le pass sanitaire. Pour soutenir le personnel des bibliothèques de Grenoble, n'hésitez pas à donner à leur caisse de grève <https://tinyurl.com/yukvy8fa> mais aussi à solliciter vos élu-es et/ou signer cette pétition : <http://urlr.me/f1xFD>

Le combat du personnel des bibliothèques rejoint celui d'autres secteurs en lutte, dans lesquels les travailleurs-euses se battent pour de meilleures conditions de travail et les services publics. Nous réaffirmons que c'est bien par la lutte interprofessionnelle que nous défendrons nos conquies sociaux et en gagnerons de nouveaux.

Mobilisons-nous en grève et en manifestations également le mardi 5 octobre et dans les mouvements à venir !

Notre co-secrétaire de Solidaires Savoie, une des premières cibles de la loi sécurité globale.

Placée en garde à vue durant toute la journée du 8 avril dernier, Bénédicte, notre co-secrétaire de l'union syndicale départementale, est, à nouveau convoquée suite à un renvoi d'audience, devant le tribunal judiciaire de Chambéry le jeudi 14 octobre prochain. Il lui est reproché d'avoir outragé un commandant de police, en portant une pancarte ironique lors de la manifestation contre la loi sécurité globale du 28 novembre 2020

Contrairement à ce qu'affirment les policiers chargés de l'enquête, le dossier n'est étayé d'aucune preuve permettant d'identifier formellement notre camarade. Notre union syndicale ne peut alors que souligner le ridicule d'une telle procédure, et se questionner légitimement quant à l'objectif poursuivi par le procureur de la République dans l'instruction de ce dossier en carton.

Alors que tous les tribunaux de France croulent sous les dossiers, imposant des délais de traitement interminables pour nombre de victimes, et classant même régulièrement sans suite des plaintes déposées pour des faits graves, le parquet chambérien a lui le luxe d'instruire un dossier pour une pancarte !

Le pouvoir politique en place n'a qu'un seul objectif : casser toute contestation par une intimidation systématique. Il déploie pour cela un arsenal qui renforce d'une part l'impunité des policiers et gendarmes, mis en cause dans des violences graves ou mortelles ; et qui d'autre part entrave directement la

liberté d'opinion, la liberté d'information, la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de manifestation et la liberté de contestation légale de manière générale.

Solidaires Savoie s'insurge contre de telles procédures visant à mettre la pression sur notre co-secrétaire, particulièrement investie dans les luttes contre les violences policières et la répression des militant-es syndicaux et politiques. Ces intimidations policières et judiciaires ne nous feront pas taire, pas plus qu'elles ne viendront affaiblir nos solidarités et notre détermination face aux dérives autoritaires de l'état !

L'Union syndicale Solidaires 73 organise un rassemblement le jeudi 14 octobre à partir de 11 heures devant le tribunal de Chambéry. La répression subie par notre camarade nous oblige à renforcer localement nos luttes unitaires face à cette vague de lois liberticides.

Nous vous appelons à être nombreuses et nombreux en Savoie le jour du procès de Bénédicte. Nous tenons à remercier les premiers soutiens et nous vous invitons à les multiplier ces prochains jours.

Dans la rue, sur nos lieux de travail, devant les tribunaux, nous défendrons toujours le droit à l'expression et l'action syndicale

Stop à la répression des grévistes ! Solidarité avec les salarié-es d'Aldi Beaune en lutte !

L'Union syndicale Solidaires, réunie en son congrès apporte son total soutien aux salarié-es d'Aldi Beaune en grève reconductible et occupant le site jour et nuit depuis vendredi 24 septembre pour mettre fin aux inégalités salariales pratiquées au sein de l'entreprise.

L'Union Syndicale Solidaires, avec son Union Départementale de Côte-d'Or, dénonce la logique répressive dans laquelle s'enferme la direction d'Aldi Beaune et lui demande d'abandonner toutes les poursuites engagées contre les 39 grévistes convoqué-es devant le tribunal de Dijon ce mercredi 29 septembre.

Enfin, l'Union Syndicale Solidaires, par l'intermédiaire de ses 400 congressistes, appelle l'ensemble de ses composantes à soutenir financièrement les grévistes en abondant, dans la mesure de leurs moyens, à la caisse de grève des salarié-es en lutte.

Lien pour la caisse de grève : « Soutien grève ALDI Beaune » sur leetchi

Solidaires accompagne le voyage pour la Vie et dénonce la répression contre les communautés zapatistes, au Chiapas(Mexique)

Les zapatistes ont entamé un « voyage pour la vie en Europe ».

Avec cette initiative, les zapatistes veulent briser la résignation, semer l'espoir et ébranler à nouveau le statu quo du système en place ainsi que construire de nouvelles voies de solidarité et de luttes - avec nous, et renforcer les luttes d'en bas et à gauche dans nos régions.

Iels déclarent : « Nous sommes des zapatistes, porteur-euses du virus de la résistance et de la rébellion. En tant que tel.les nous parcourrons les cinq continents ».

Une 1ère délégation arrivée en bateau a participé à des initiatives tout l'été. Une 2ème délégation plus importante (environ 170 personnes) est arrivée mi-septembre, pour parcourir en 3 étapes l'Europe du Nord et de l'Est, de l'Ouest, puis du Sud.

Plusieurs groupes de 5 iront à la rencontre des luttes, des organisations et des collectifs sur le territoire français du 10 octobre au 6 novembre.

Depuis de nombreuses années, l'union syndicale Solidaires est impliquée dans la solidarité avec les communautés zapatistes qui luttent contre le système capitaliste et patriarcal et mettent en pratique la transformation sociale en construisant leur autonomie politique et économique, mais aussi leurs propres systèmes de santé et d'éducation.

C'est pourquoi l'Union soutient et participe à l'organisation de ce voyage, et organise 2 jours d'échange interne avec une délégation les 2 et 3 novembre prochain. Plusieurs syndicats et Solidaires locaux sont aussi impliqués dans l'organisation de rencontres au niveau local.

Par ailleurs, L'Union Syndicale Solidaires, réunie en congrès du 27 au 30 septembre, condamne les agressions que subissent les communautés zapatistes au Chiapas. Depuis le soulèvement de l'EZLN en janvier 1994, le gouvernement mexicain et ses trois niveaux (fédéral, étatique et municipal) a défendu, encouragé, organisé et financé différents groupes paramilitaires pour attaquer la population civile zapatiste.

En particulier les paramilitaires de l'ORCAO (Organisation régionale des caféiculteurs d'Ocosingo) qui attaquent régulièrement la communauté zapatiste de Moisés Gandhi.

Récemment le matin du 11 septembre 2021, alors que la délégation zapatiste aérienne se trouvait dans la ville de Mexico, des membres de l'ORCAO ont kidnappé et séquestré pendant 8 jours les compañeros Sebastián Nuñez Perez et Jose Antonio Sanchez Juarez.

L'Union Syndicale Solidaires dénonce l'escalade de la violence paramilitaire contre les communautés zapatistes, ainsi que la complicité du gouvernement fédéral, étatique et municipal.

Afghanistan : L'Union syndicale Solidaires ne tombera pas dans le piège de la « guerre contre le terrorisme »

Les terribles attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis il y a 20 ans ont déclenché une « guerre contre le terrorisme », expression qui comprend de nombreux pièges. A chaque étape de cette guerre sans fin, l'Union syndicale Solidaires n'a cessé de rappeler ses valeurs humanistes, anticoloniales et pour la justice.

Au nom de cette « guerre », nos libertés fondamentales sont grignotées petit à petit, mais ce fut surtout l'occasion pour les puissances occidentales et leurs alliés de se lancer dans une nouvelle forme de colonisation, en s'autoproclamant « gendarmes du monde », en Irak, Afghanistan, Syrie, Libye, ou Mali. La plupart de ces pays ont été détruits, causant des millions de mort-es, de réfugié-es et une pauvreté extrême. Au passage, leurs ressources ont cyniquement été placées sous tutelles occidentales.

Au départ de chacune de ces guerres, l'Union syndicale Solidaires s'est opposée à l'usage de la force et aux prétextes mis en avant. Non, le but n'était pas de combattre le terrorisme, et d'ailleurs ces guerres n'ont fait que le renforcer, en témoignent les attentats de ces dernières années en France. Nulle part la démocratie n'a été instaurée, ni le sort des populations locales amélioré.

Au contraire, en Afghanistan, le manque d'accès à l'eau et aux médicaments est toujours aussi dramatique. Les exactions et les bombardements américains, en particulier par drones, et jusqu'au dernier jour de leur présence, ont fait 250.000 mort-es dont plus de 70.000 civil-es, détruisant des hôpitaux et touchant même des mariages. La « guerre contre le terrorisme » a été le prétexte pour fouler aux pieds les droits des prévenu-es, par la construction de prisons secrètes, à Guantánamo mais aussi ailleurs, y

compris en Europe. En plus de dénoncer les violations des droits humains par les Talibans, ne faudrait-il pas dénoncer aussi fermement et unanimement ces crimes commis par des armées occidentales ? Quand est-ce que George W. Bush, Tony Blair ou Nicolas Sarkozy seront poursuivis pour crimes de guerre ?

Dès le mois de décembre 2001, l'Association Révolutionnaire des Femmes Afghanes (Rawa, qui existe depuis 1977) se réjouissait de la chute des Talibans en Afghanistan, tout en dénonçant l'Alliance du Nord du commandant Massoud mise au service des forces américaines. Rawa dénonçait leur implication dans des viols massifs et ridiculisait leur prétention à défendre la démocratie et le droit des femmes dans un nouveau gouvernement imposé par les forces d'occupation. Elle rappelait que « la fin de l'obligation humiliante de porter la burqa ne saurait suffire à prouver un véritable changement de mentalité quant aux droits et aux libertés des femmes ». En mars 2002, Rawa prédisait déjà l'échec d'une guerre qui ne serait que militaire, la corruption du gouvernement mis en place, et appelait le peuple afghan à se soulever contre tous les fondamentalistes. Par la suite, Rawa est restée mobilisée contre l'occupation militaire étrangère de l'Afghanistan.

Nous avons participé par deux fois au début des années 2000 à des tournées d'information en France d'une militante de Rawa. Reprendre une telle initiative serait sans doute un soutien concret à celles qui luttent pour le droit des femmes en Afghanistan depuis longtemps et l'ont fait sous l'occupation soviétique, sous le règne des Talibans, et sous l'occupation américaine. Aujourd'hui encore, Rawa appelle au renforcement de la lutte du peuple en Afghanistan contre la barbarie

L'Union syndicale Solidaires appelait donc au retrait des troupes étrangères et n'était pas dupe d'un discours « pour les femmes afghanes », procédé qualifié de « fémonationaliste » qui instrumentalise le féminisme à des fins racistes, et qui a justifié en partie l'occupation de l'Afghanistan par les États-Unis. Nous n'oublions pas le sort des hommes afghans, et nous nous méfions de ces discours qui ne se concentrent que sur le sort des femmes, et singulièrement de leurs vêtements. Ces discours d'une hypocrisie cynique faisaient sourire, d'autant plus que les « femmes saoudiennes » ou les femmes mexicaines dans les camps de détention au Texas, pour ne prendre que quelques exemples, n'avaient pas droit à la même sollicitude. Selon une étude de BuzzFeed, si des enfants afghans, notamment des filles, ont vu leur accès à l'éducation amélioré jusqu'à 2005, les chiffres avancés ont été gonflés et, petit à petit, la plupart des écoles construites ont été abandonnées.

Le peuple afghan, ses femmes et ses hommes, est l'un de ceux qui a subi le plus de tragédies et de conflits impérialistes au 19e, 20e et 21e siècle. Mais

avec le temps, l'Afghanistan a quitté la Une des journaux, et la propagande américaine a fait son œuvre. Vingt ans plus tard, voici que les « femmes afghanes » reviennent opportunément dans les médias et qu'elles ne font plus sourire. Il convient pourtant de rappeler nos valeurs fondamentales : Une armée coloniale ne peut ni de doit libérer un peuple à sa place. Comme l'armée française n'avait rien à faire au Viet Nam ou en Algérie, comme elle n'a rien à faire au Mali ou dans « nos dernières colonies », l'armée américaine n'avait rien à faire en Afghanistan et nous ne pouvons que nous réjouir de leur départ, après 20 ans de ruine. Nous exigeons la fin de toute intervention militaire après la crise actuelle

Tout comme l'occupation américaine de l'Afghanistan s'est soldée par un fiasco, celle du Mali par la France ne mènera à rien, sinon plus de morts et de destruction du tissu social. Par cohérence, nous exigeons donc également le retrait de toutes les troupes militaires françaises au Sahel, l'interdiction de la production et de la vente de matériel de guerre. La France ne peut pas s'enrichir sur le sang des victimes à travers le monde.

Nous nous opposons avec la Marche Mondiale des Femmes à « toutes les formes de violence et d'actes terroristes commis dans le monde, ce qui inclut les pratiques des pays telles que les guerres dites humanitaires ou de basse intensité, leurs attaques contre la démocratie et la souveraineté des peuples, les blocus économiques, les occupations colonialistes, les politiques sionnistes, l'oppression raciste et patriarcale. Nous savons par expérience que ce sont les femmes et les enfants qui sont les premières victimes, avec les populations pauvres et les communautés racisées, de tout conflit armé. Nous avons connu les conséquences des interventions militaires des forces de l'OTAN et aujourd'hui, le désengagement irresponsable des troupes américaines montre que le peuple afghan vit dans une terrible pauvreté. ». Nous dénonçons fermement le cynisme des gouvernements occidentaux, et français en particulier, qui prétend sauver les Afghan-es mais leur refuse par avance des visas pour des considérations électoralistes et séduire l'extrême-droite. La France doit rendre des comptes dans la manière dont ses contractant-es ont été protégé-es. La France doit notamment s'engager à accueillir les journalistes afghan-es, professionnel.les des médias, et autres personnes menacé-es par les Talibans en raison de leurs professions, activités ou opinions. Non, l'Afghanistan n'est pas un « pays sûr », et nous exigeons la fin des expulsions, la garantie d'un droit d'asile digne et inconditionnel, la protection de toutes les réfugié-es, une aide à un exil sécurisé, et une politique migratoire accueillante et antiraciste.

Enfin, tout comme en 2002, mais en ayant perdu 20 ans, nous soutiendrons le soulèvement du peuple afghan contre ses tyrans, et nous continuerons à nous associer à toute initiative unitaire en France allant dans ce sens.

Soutien aux journalistes afghans

Mi-août, alors que les Taliban venaient de reprendre le pouvoir en Afghanistan, le SNJ, membre fondateur de l'Union syndicale Solidaires, a été sollicité pour aider les journalistes afghans. Il a relayé ces demandes d'évacuation auprès de la cellule de crise du ministère des affaires étrangères. A ce jour, plus de 3 000 messages d'appels à l'aide ont été reçus. Le SNJ a recensé un peu plus de 800 noms de journalistes, dont 200 sont ceux de femmes, plus menacées encore et interdites de travailler par les Taliban depuis leur prise de pouvoir.

Sur place, le moral des journalistes afghans se détériore de jour en jour. Une jeune journaliste a tenté de se suicider il y a dix jours à Kaboul. D'autres se demandent s'ils doivent encore espérer ou s'il vaut mieux en finir dès maintenant. « Les ténèbres sont retombées sur l'Afghanistan », a dit l'un d'eux. Un photo-reporter a été arrêté lors d'une manifestation à Herat il y a deux semaines. Les Taliban menaceraient maintenant de l'exécuter.

Les Taliban viennent cogner aux portes des journalistes. Ces derniers changent de maison jour après jour ou se terrent chez des amis. Aujourd'hui, certains parmi eux qui n'ont plus de travail depuis juillet ou août n'ont même plus de quoi vivre.

Ces 800 journalistes sont jeunes pour la plupart, nés dans les années 90. Ils ont grandi et vécu sous un régime de liberté et d'espoir. Ils pouvaient exercer leur métier sans crainte. Ils ont utilisé cette liberté pour parler des Taliban, des menaces que leur progression faisait peser sur le pays tout entier. Les Taliban sont désormais au pouvoir et font régner un régime de terreur, en muselant les journalistes.

Réuni en congrès du 27 septembre au 1er octobre à Saint-Jean-de-Monts (Vendée), l'Union syndicale Solidaires demande au président de la République d'honorer l'engagement qu'il a exprimé lors de la prise de pouvoir des Taliban et par lequel il a affirmé que la France protégerait les Afghans les plus en danger, et notamment les journalistes.

Six semaines après ces déclarations pleines d'espoir, l'Union syndicale Solidaires demande que les évacuations promises soient enfin organisées. Tous les journalistes afghans comptent sur la France pour les « sortir de l'enfer ». C'est une question de survie.

L'Union syndicale Solidaires appelle ses structures, fédérations et Solidaires locaux qui le souhaitent à verser leurs dons au Safety fund de la FIJ (www.ifj.org) pour leur venir en aide.

Palestine

Une situation dramatique

Des ratonnades à Jérusalem, aux expulsions de familles palestiniennes à Sheikh Jarrah, de l'agression militaire israélienne sur l'esplanade des mosquées, aux bombardements à Gaza, la séquence dramatique d'événements en avril et mai 2021 a fait revenir la Palestine sur le devant de la scène médiatique. Dans ce contexte, les Palestiniens et les Palestiniennes ont montré une impressionnante unité et ont organisé une grève générale historique, extrêmement bien suivie.

Par ailleurs, les conditions de travail des Palestiniennes et Palestiniens se dégradent fortement, tant en Cisjordanie qu'en Israël, et encore plus à Gaza. Nous l'avons constaté par nous même lors de la dernière délégation de l'Union syndicale Solidaires en Palestine au printemps 2019, comme en témoigne le film tourné à cette occasion par Canal Marches.

L'Union syndicale Solidaires a participé à tous les rassemblements pour la Palestine, et a favorisé les cadres collectifs les plus larges possibles, en particulier lorsque plusieurs manifestations ont été interdites à Paris par les autorités françaises. Enfin, la condamnation ferme de la colonisation israélienne ne signifie pas quitus de notre part à l'Autorité Palestinienne, largement corrompue et trop souvent impliquée dans des violations de droits humains.

Soutenir la Palestine

Face à cette situation, en tant que syndicat internationaliste, c'est sur le plan syndical qu'il est nécessaire d'agir. C'est pourquoi Solidaires participe au Collectif national pour une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens, ainsi qu'à la Campagne BDS France. L'Union participe également à deux réseaux d'associations et de syndicats impliqués contre les activités économiques d'entreprises françaises dans les territoires palestiniens occupés. Le premier concerne principalement les banques et les entreprises du rail (Veolia, Axa, Egis-Rail etc.), et le second est un groupe de travail plus général, intitulé « Made in Illegality », et coordonné par la plateforme des ONGs pour la Palestine.

Solidaires participe également au réseau européen des syndicats pour la Palestine (ETUN), avec lequel plusieurs webinaires ont été organisés pour informer et échanger le plus largement possible sur le rôle des syndicats dans la solidarité avec la Palestine, mais aussi sur l'état des services publics en Palestine. Enfin, l'Union noue des liens avec des organisations syndicales palestiniennes indépendantes de l'autorité palestinienne dans plusieurs secteurs : avec les postier-es du PPSWU, avec les fédérations indépendantes GFIU, New Unions et Arab Workers Union... L'organisation de délégations

syndicales en Palestine a permis de construire ces liens syndicaux internationaux et de recueillir des témoignages sur l'évolution de la situation dans ces territoires.

La nécessité d'actualiser notre revendicatif

Impliqué-e-s dans la solidarité avec la Palestine depuis plusieurs décennies, nos débats ont fait évoluer nos réflexions. Par ailleurs, nous constatons un changement de la situation sur le terrain, ainsi que de la position de plusieurs de nos interlocuteur.trices, dont des syndicats palestiniens, qui nécessitent l'adaptation de notre plateforme de revendications, dont l'essentiel remonte au congrès de 2008.

En particulier, l'échec constaté du « processus d'Oslo » de 1993 a rebattu les cartes en Palestine. La colonisation israélienne a redoublé et s'est renforcée par un Mur et un blocus criminel sur la Bande de Gaza. L'Autorité Palestinienne mise en place à la suite de ces accords a perdu toute légitimité démocratique et marchande avec l'occupant la fin de la lutte. Le territoire de Cisjordanie est tellement vérolé par les colonies israéliennes que la solution des « Deux États » pour deux peuples, revendication autrefois assez largement partagée, n'est plus du tout ni la plus évidente, ni la plus désirée, ni la plus souhaitable pour une partie de plus en plus importante du peuple palestinien. Enfin, la comparaison du sort des Palestiniens avec l'apartheid sud-africain a révélé de nouvelles aspirations à l'égalité des droits sur tout le territoire et pour tous et toutes, mais aussi une nouvelle tactique sous la forme de la campagne BDS.

Quelles devraient être nos revendications, nos tactiques, nos alliés (syndicats, partis, organisations ou autres) ? Quelles formes de lutte devons-nous soutenir ? Quel soutien devrait-on apporter au peuple palestinien en tant que militant-e-s syndicales ? Quelle place devons-nous accorder au Droit international ?

Ce sont plusieurs questions que la Commission internationale de Solidaires se pose, dont nous souhaitons débattre et chercher les réponses ensemble, pour mettre à jour la position de notre syndicat sur la situation en Palestine. Proposition de calendrier

Suite à cette motion d'actualité sur la situation en Palestine, nous actons la nécessité de réviser notre revendicatif, sous la forme de deux journées de formation-réflexion-débat, d'ici le printemps prochain.

Une fois rédigé, et après validation de la Commission internationale, nous proposerons ce nouveau revendicatif lors d'un CN, pour débats et validation collective.

Soutien à la mobilisation sociale au Brésil

Le 2 octobre, de nouvelles mobilisations contre le gouvernement de Bolsonaro auront lieu au Brésil. Comme l'indique nos camarades de la Centrale Syndicale et Populaire Conlutas, il s'agit de « répondre avec force à ce gouvernement corrompu et génocidaire qui rend insupportable la vie de la classe ouvrière, en particulier des plus pauvres ».

Avec les organisations membres du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, dont CSP Conlutas et Solidaires assurent la coordination avec la CGT de l'Etat espagnol et la CUB d'Italie, nous soutenons cette nouvelle action contre Bolsonaro et son

monde. Nos camarades de CSP Conlutas avait eu l'occasion de nous expliquer la situation dans le pays, lors de la tournée que nous avons organisée en France, après l'arrivée au pouvoir de Bolsonaro. Depuis, la situation a empiré avec la gestion dramatique de la pandémie par le gouvernement Bolsonaro.

La lutte contre le fascisme, pour les droits des travailleurs et des travailleuses, contre le racisme, pour l'égalité femmes-hommes, c'est une lutte syndicale, au Brésil comme ici ; et c'est une lutte internationaliste.

Le congrès de l'Union syndicale Solidaires apporte son soutien à la lutte de nos camarades au Brésil !



ANNEXE

Compte Rendu de l'assemblée générale du CEFI

Les faits marquants de l'activité formation de 2017 à 2020

Sauf 2020, Les années 2017 à 2019 ont vu le nombre de stages interprofessionnels augmenter (voir tableau). Ceci indique un intérêt croissant pour les formations menées en « interpro » privé/public, y compris celles sur les instances représentatives du personnel, qui restent majoritaires dans les formations dispensées.

Les ordonnances Macron de septembre 2017 ont amené à créer de nouvelles formations qui ont commencé à prendre de l'ampleur en 2018 pour

atteindre son pic en 2019 après la fin des comités d'établissement. Les formations interprofessionnelles nationales ont aussi augmenté (formations de formateur/trices ou de stages nationaux) et le nombre de participant-es a presque doublé entre 2017 et 2018. C'est en partie lié aux formations post-ordonnances « Macron », mais aussi à des stages nationaux « grand format » (formations santé et conditions de travail, Intersyndicales Femmes...) et à la création de nouvelles formations proposées notamment par des commissions. Le Bureau du CEFI et les groupes de travail constitués dans la foulée des ordonnances se sont efforcés de répondre au plus vite aux demandes des équipes syndicales en matière d'élection, de mise en place, de fonctionnement et de stratégie syndicale face au CSE.

La réalisation d'outils pédagogiques, cahiers CSE-50 et +de50, guide pratique mise en place du CSE, cahier n°14 sur les conditions de travail, brochure sur les violences sexistes au travail... la mise en œuvre de formation de formateurs-trices pour les formations CSE, malgré la participation pas suffisante de nos structures syndicales reste néanmoins positive.

L'année 2019, malgré le mouvement de lutte contre la réforme des retraites qui a amené à reporter quelques sessions prévues marque l'année la plus forte pour les formations interprofessionnelles. Le besoin de formation des élu-es CSE (privé) et CHSCT (public) explique en partie cet accroissement de l'activité.

A noter des formations sur la réforme des retraites ainsi que celles sur différents aspects de l'action syndicale sur la santé et des conditions de travail. Des stages sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sont aussi de plus en plus présents dans les catalogues des Solidaires locaux, et on voit émerger des formations nouvelles sur l'écologie par exemple.

L'année 2020 fut marquée par la covid 19 et les confinements-déconfinements. La situation a obligé à repenser la formation dans ce contexte inédit. Les premières visio-formations nationales ont permis de suivre les modifications permanentes du droit du travail comme de réfléchir aux pratiques syndicales dans cette période. D'autres visios ont suivi durant toute la période de déconfinement, sur le droit du travail, la santé et les conditions de travail, la crise sanitaire et la crise économique imbriquées... De format court, ces formations ont réuni des participant-es de diverses structures de Solidaires, créant ainsi un espace de formation mais aussi d'échange entre militant-es avec toutes les limites de la formation à distance. Le bilan tiré en commission de la gestion en réponse à cette période d'annulation des formations présentielle est positif. La formation en visio ne remplacera pas celle en présentiel qui reste prioritaire mais la réflexion est ouverte sur l'utilisation à venir de cet outil dans l'ensemble de notre dispositif de formation. Le bilan sur la réalisation des formations montre un vrai dynamisme interprofessionnel dans notre Union, tant du point qualitatif pour les créations

mises en œuvre durant ce mandat que du point de vue quantitatif par l'éventail des thématiques traitées si l'on considère l'ensemble des programmations de stages.

Mais attention, cette vue positive sur la formation ne doit pas cacher les difficultés rencontrées et les réponses que nous devons encore apporter :

Des inégalités marquantes entre Solidaires locaux

Chaque année on constate des inégalités parfois fortes d'un Solidaires local à l'autre. Certains départements, malgré les aides financières proposées avec les budgets complémentaires, restent en difficulté face aux demandes des équipes militantes sur place, faute d'animateur.trices le plus souvent. Les ressources pour la formation ne sont pas forcément absentes dans ces territoires mais la question de la formation interprofessionnelle n'est pas prise en compte. Même si formation et développement sont indissociables, la mise en œuvre est parfois plus compliquée à réaliser et nécessite le soutien des syndicats localement et des Solidaires voisins.

Propositions :

→ Pas suffisamment prise en compte par nos structures, une mise en commun des moyens, voire par des coordinations de Solidaires locaux, peuvent parfois faciliter au niveau régional (total ou partiel) la réponse aux besoins.

→ Un accompagnement par les membres du bureau du CEFI est à envisager

afin d'offrir un soutien dans les projets formation en construction.

→ Un programme de formation de formateurs-trices doit pouvoir être mis en œuvre au niveau national à l'issue du congrès de Saint-Jean-de-Monts.

Des formations interprofessionnelles en danger

Le principe qui guide notre Union syndicale est de donner accès à la formation syndicale au plus proche du lieu de vie sans perte de salaire et en prenant en charge transport, hébergement et restauration à tout-e adhérent-e quel que soit la taille et les moyens de son syndicat et de son entreprise ou administration. Cet engagement doit trouver sa mise en œuvre dans chaque Solidaires local. Les grosses organisations syndicales du secteur public ou privé de Solidaires avec des moyens de formation important du fait de leurs nombres d'élu-es et de leurs droits doivent partager ceux-ci avec des organisations petites (ou naissantes) et sans droits. Cette mutualisation permet de financer partout des formations interprofessionnelles tout en préservant la capacité de chacun à réaliser des formations syndicales spécifiques au secteur professionnel.

Les bilans des stagiaires qui participent à des formations interprofessionnelles font état très majoritairement de l'importance et de l'intérêt de formations qui brassent des entreprises, secteurs, statuts différents. Si l'on part du principe que le plus de nos formations syndicales repose sur les savoirs d'expériences de nos équipes syndicales, l'interprofessionnel correspond aux meilleures conditions pour l'éducation à la transformation sociale que nous préconisons.

Enfin, pour aller au-delà des groupes de travail composés en majorité de retraité-es, la mise en commun interprofessionnelle garantira encore plus les chances de mise en œuvre des formations travaillée pour toutes et tous.

Propositions :

→ Pour favoriser l'aide aux Solidaires locaux en recherche d'animateurs-trices, les frais de transport pour les formations nationales et formation de formateurs-trices seront dorénavant pris en charge par le CEFI national.

→ Les structures professionnelles s'engagent à prioriser, dès que possible, la formation en contexte interprofessionnel.

Un manque de permanents qui affaiblit le bureau et un investissement trop faible dans la commission formation

Le Bureau du CEFI, issu du congrès de 2017, a géré les affaires courantes de l'activité de formation interprofessionnelle dans le respect des règles définies collectivement en congrès et aux AG du Cefi et tout en impulsant, avec la Commission Formation, des réflexions au sein de l'union syndicale sur les orientations politiques et la gestion de la formation syndicale. Le Bureau a appliqué durant ces quatre années leur mise en œuvre.

Le Bureau du Cefi avec ses membres anime et administre l'activité formation interprofessionnelle de Solidaires. Il se réunit une fois par mois. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de formation décidée en instances de Solidaires, prépare les travaux de la Commission Formation, propose des sessions et des outils de formation en lien avec la Commission,

échange sur l'actualité quotidienne de la formation syndicale, assure les liens avec les structures et les Commissions de Solidaires et produit des outils d'information.

Le bureau est informé régulièrement de la gestion financière et prend toutes décisions nécessaires à son bon fonctionnement et informe nos instances. Il arrête les comptes chaque année avant présentation pour validation à l'AG et participe à la construction du budget prévisionnel. Il désigne en son sein le/la président-e et le/la trésorier-e du CEFI.

Les membres du bureau ne sont donc pas les mandaté-es de leur syndicat mais des mandatés de l'union syndicale Solidaires, élu-es pour mettre en œuvre des orientations prises collectivement.

Mais pour ce congrès, le Bureau du CEFI a encore plus besoin de renfort. Les deux postes de permanents du bureau sont depuis avril 2021, toujours vacants à l'issue du congrès. La priorité est donnée à des détachements syndicaux par les structures. La formation syndicale est une priorité stratégique pour le développement et le renouvellement militant dans notre Union, et elle dépend de l'investissement des structures. Sans cet effort, la pratique ne pourra suivre les intentions.

L'appel au renforcement du bureau est donc naturellement dirigé en priorité vers les structures dont les moyens en droit syndical le permettent.

Propositions :

→ Un engagement doit être pris lors de ce congrès garantissant en priorité le remplacement d'un permanent par un-e camarade ayant l'expérience de la formation, si possible sur détachement syndical. L'embauche éventuelle pour le second poste étant soumise à la première condition.

→ L'ensemble des structures membres du CEFI réaffirme l'importance de maintenir des forces militantes investies au bureau du CEFI et dans la commission formation. Elles s'engagent à prendre leur part dans ces efforts à moyen et long terme.

Concernant la commission formations syndicales, celle-ci s'est résumée bien souvent à un bureau du Cefi élargi à quelques structures professionnelles et solidaires locaux investies dans la formation. Elle reflète donc les constats faits précédemment. Elle est de fait assez peu force de propositions notamment d'actions de formations, validant ou non les propositions faites par le bureau CQFD. Il en résulte un appauvrissement de notre collectif qui empêche la remontée des réalités et des besoins du terrain qui doivent alimenter la politique de formation interprofessionnelle. Un questionnaire pointant les causes de ces freins à la participation sera envoyé aux structures. Se développe au final le risque que les équipes n'aient pas le réflexe du CEFI pour leurs formations et passent par d'autres circuits (y compris privé et payant) pour répondre à leurs besoins souvent urgents et peu anticipés.

Proposition :

→ Chaque structure s'engage à porter prochainement dans son instance de décision la question de la formation syndicale et de sa participation possible à la commission nationale formation

Compte rendu de l'animation :

Après le rappel des conditions d'adhésion et de vote des structures, présentation du bilan ci-dessus avec quelques points mis en avant :

- La formation se porte plutôt bien mais doit être le fruit de toutes les structures
- Trop peu de femmes dans les instances du CEFI et dans les animateur-trices de formations
- 2021 montre une nette remontée des formations après une année 2020 touchée par le COVID (peu de formation suites aux confinements et aux soucis de pouvoir avoir des salles pour les Solidaires locaux). Toutefois les formations en visio ont plutôt bien fonctionnées (nouveau à confirmer, cf réso 3)

Le bilan d'activité brosse rapidement la situation de la formation dans les Solidaires locaux sur le territoire, mais le Bureau du CEFI souhaite insister sur certains points :

- Depuis le dernier congrès, les inégalités territoriales restent les mêmes (à quelques exceptions près)
- Ces problèmes sont en parti liés à un manque de formateur-trices et à un souci de renouvellement des équipes. Malgré les orientations prises lors du Congrès de Dunkerque qui affirment que la formation interprofessionnelle est une priorité de l'Union Syndicale Solidaires, il est dommage de constater que des syndicats organisent localement des formations professionnelles sans en faire bénéficier les Solidaires locaux. Il est indispensable de partager nos capacités de formations.
- Une autre de nos priorités est l'organisation territoriale de la formation, qui permettrait d'avoir un réseau de formateur-trices plus étendu. Trop de Solidaires sont encore isolés alors qu'il y a des ressources chez leurs voisins. L'organisation par regroupement est souple, sans obligation de respecter les régions administratives.
- Il est primordial, pour le Bureau du CEFI, que les Solidaires locaux mettent systématiquement le point formation à l'OdJ de leurs instances, afin d'impliquer toutes les structures dans la construction de la formation interprofessionnel.
- Il y a un besoin que les structures professionnelles mettent leurs moyens, en particulier humains, à la disposition de la formation interprofessionnelle.

Intervention des participant-tes :

SUD Recherche EPST : Sont d'accord avec toutes les propositions faites par le Bureau du CEFI. La limite de l'exercice arrive quand on parle de nos représentant-es dans les instances. On essaye de les faire aller dans

des formations interpro mais on ne parvient pas à éviter les formations professionnelles aux instances.

SUD Education : Merci au Bureau et aux salarié-es pour leur disponibilité. Il y a beaucoup de formation mais sur des éléments techniques. On aimerait plus de formations politiques : égalité femmes hommes, validisme, racisme... Nous aimerions également plus de supports partagés, plus de mutualisation. Nous remarquons des difficultés selon les départements : c'est une problématique. Nous souhaiterions nous investir donc nous reviendrons dans la commission formation. Nous proposons aussi de diversifier les supports comme des podcasts, videos, visios...

SUD CAM : Remerciements envers les salarié-es et les formateurs-trices. Sur les limites : dans la vraie vie il n'y a que 18 jours par an maximum donc nous prenons beaucoup sur notre temps personnel. La limite est là : il faut accompagner les inscriptions, trouver et préparer la salle, gérer les frais de formation, les bilans... Ça déborde ! Il faut plus de monde. La formation n'est pas une prestation de services. Le nerf de la guerre est certes l'argent mais surtout l'implication. Il y a des gens que cela complexe d'être formateur car ils estiment de ne pas être légitimes. Enfin, nous souhaiterions multiplier les formations avec VISA : surtout avec l'actualité électorale qui arrivent, il serait bien de relancer des formations de formateur-trices « Agir syndicalement contre l'extrême droite ».

Solidaires Vendée : cela fait plusieurs années que nous essayons de remettre en route la formation mais cela est difficile. Nous avons de plus en plus de refus de formations.

SUD PTT : On rappelle que le Cefi et Solidaires c'est la même maison. On ne peut pas mobiliser des gens sans formation : nos élu-es y sont tous forcés et de suite. Nous estimons aussi que la facturation aux employeurs est importante. Pour notre fédération, l'agrément du Cefi nous va très bien. Si toutes les structures jouaient le jeu, cela irait encore mieux. Enfin, nous revenons sur notre marotte : nous aimerions avoir les supports de formation en pdf.

Solidaires Informatique : nous misons sur les formations pour nous construire dans les UD et en donc en interpro. On systématise la formation interpro. Cela permet de développer des formations transversales. Pour les frais de formation : pour les femmes il faut une prise en charge des enfants. Difficultés à déposer les CFESS pour la continuité des contrats précaires (Il faudrait réfléchir à comment organiser des formations qui permettent aux stagiaires de s'y rendre sans les mettre en difficulté, par exemple les weekends).

Solidaires Finances publiques : nous apprécions d'aller en interpro. La formation est l'occasion de relayer les opinions. Il est temps de remettre en route les rencontres d'été et nous nous y investirons.

Intervention de Fabrice et Alain pour le Bureau du CEFI :

Appel à un renfort humain dans les Solidaires locaux.

Rappel que certaines structures professionnelles ne jouent pas le jeu de l'interpro et privilégient des formations en interne à l'encontre des décisions des différents congrès.

Présentation des rencontres d'été 2022 :

La relance des rencontres d'été devrait se faire en 2022, entre mai et septembre, sur 3 ou 5 jours. Le Bureau du CEFI privilégie 5 jours pour pouvoir avoir 2 jours de transport (le lundi et vendredi).

L'organisation sera très lourde et il faudra donc du renfort, notamment du côté des structures professionnelles. Un groupe de travail est en train de se mettre en place et va commencer par la recherche d'un lieu.

→ Toutes les propositions émises dans le bilan d'activité, par le Bureau du CEFI, ont été adoptées à l'unanimité.

→ Le Bureau du CEFI a été élu à l'unanimité :

- BORIE Mathieu – SUD Rail
- CHARTIER Alain – Solidaires 54
- FONTAINE Didier – Solidaires 75
- FRISULLI Jean-Louis – Retraité SUD PTT, Trésorier sortant
- IDDIR Ismaël – SUD Collectivités Territoriales
- INGARAO Maud – SUD Recherche EPST
- LAMBERT Elie – SN, Président sortant
- MADELIN Frédéric – SUD PTT
- MAHIEUX Christian – Solidaires 94
- OBATON Fabrice – Solidaires 62
- POULAIN Véronique – SN
- REYSSAT François – SUD Protection Sociale
- TSANGAH François – SUD Prévention Sécurité
- VALEGEAS Maud – SUD Education

→ La commission de contrôle des comptes a été élue à l'unanimité :

- CASTERA Alain
- CHARRIER Antoine
- MIROIR Christine



ANNEXE

Règlement Intérieur

Adhésion

Article 1

I - Adhésion d'un syndicat national ou d'une fédération nationale de syndicats

Toute demande d'adhésion à l'Union syndicale Solidaires est examinée par le Bureau National.

Le Bureau National peut donner mandat au Secrétariat National de rencontrer une délégation de l'organisation syndicale postulante pour s'assurer des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Toute adhésion à l'Union syndicale Solidaires est précédée d'une phase « d'observation - association » pendant laquelle l'organisation syndicale postulante retenue est invitée par le Bureau National à assister et à participer à ses réunions, aux réunions du Comité National et aux travaux des Commissions nationales.

L'adhésion est décidée par le Bureau National à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois.

Quand la demande d'adhésion est exprimée par une organisation syndiquant dans un secteur professionnel où l'Union syndicale Solidaires est déjà présente par un de ses syndicats membres, le Bureau National invite l'organisation postulante et l'organisation déjà membre à se rencontrer et à engager un processus de rapprochement conduisant à une structure commune unifiée adhérente à l'Union syndicale Solidaires.

II - Adhésion d'un syndicat local

La demande d'adhésion exprimée par un syndicat local est suivie par les Unions départementales et par le Bureau National.

→ A. Quand la demande est formulée par un syndicat local d'entreprise, de service, de site, l'Union départementale décide d'une rencontre avec le syndicat local postulant. Au cours de cette rencontre, elle s'assure des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Si cette vérification est positive, l'union départementale invite le syndicat postulant à participer à toutes ses réunions et à tous ses travaux. La demande d'adhésion effective peut être utilement formulée à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois. Elle est décidée par l'Union départementale qui aura tenu obligatoirement informé de toutes ces démarches le Bureau National.

→ B. Quand la demande est formulée par un syndicat local d'établissement ayant vocation à un développement dans d'autres établissements de l'entreprise, ou dans d'autres sites du service, l'Union départementale transmet la demande au Bureau National. Ce sont alors les modalités prévues au paragraphe I du présent article qui s'appliquent.

En fonction des réalités de terrain, il peut exister, à titre transitoire, des unions solidaires pluri-départementales investies des missions et prérogatives des Solidaires départementaux.

Fonctionnement

Article 2

Le droit de veto dont il est fait état dans les statuts doit rester exceptionnel. Il doit être motivé par la structure qui l'exerce par oral et par écrit dans les plus brefs délais. Son utilisation entraîne une réunion, dans le délai maximum d'un mois, entre la structure qui l'a posé, et celles (membres du Bureau National) qui le souhaitent, avec pour objectif de le dépasser.

Le Congrès

Article 3

Le nombre de délégué-es de chaque organisation syndicale est calculé sur la base du nombre de ses adhérent-es au 31 décembre de l'année précédent le Congrès et de la façon suivante :

- moins de 3000 adhérent-es = 8 délégué-es
- entre 3 000 et 10 000 adhérent-es = 12 délégué-es
- plus de 10 000 adhérent-es = 16 délégué-es
- 3 délégué-es par comité départemental.

Chaque syndicat ou fédération nationale prend en charge les frais de ses délégué-es.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. À défaut de consensus, un vote est organisé.

Les délégations et fédérations, syndicats nationaux et solidaires départementaux doivent tendre à la parité femme/homme.

Le Comité National

Article 4

Chaque organisation syndicale nationale adhérente a droit à deux délégué-es.

Chaque Solidaires départemental a droit à deux délégué-es

Chaque syndicat ou fédération nationale adhérente et chaque Solidaires départemental a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Comité National.

Le Bureau National

Article 5

Chaque organisation syndicale adhérente a droit à deux délégué-es hors les représentant-es élu-es au Secrétariat National.

Chaque organisation syndicale adhérente a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Bureau National.

Le Secrétariat National

Article 6

Si un-e représentant-e du Secrétariat National est candidat-e à une fonction électorale, pendant la campagne électorale, le ou la militant-e est en vacance de représentation, et il ne peut, comme tout-e militant-e de l'Union syndicale Solidaires, se prévaloir de son appartenance à celle-ci. La compatibilité entre son mandat d'élu-e et sa responsabilité au sein du Secrétariat national devra être appréciée par le Bureau National.

Trésorerie et Contrôle

Article 7

Le Bureau National fixe une cotisation annuelle par adhérent-e du syndicat. Tous les ans, le ou la trésorier-e rend compte au Bureau National.

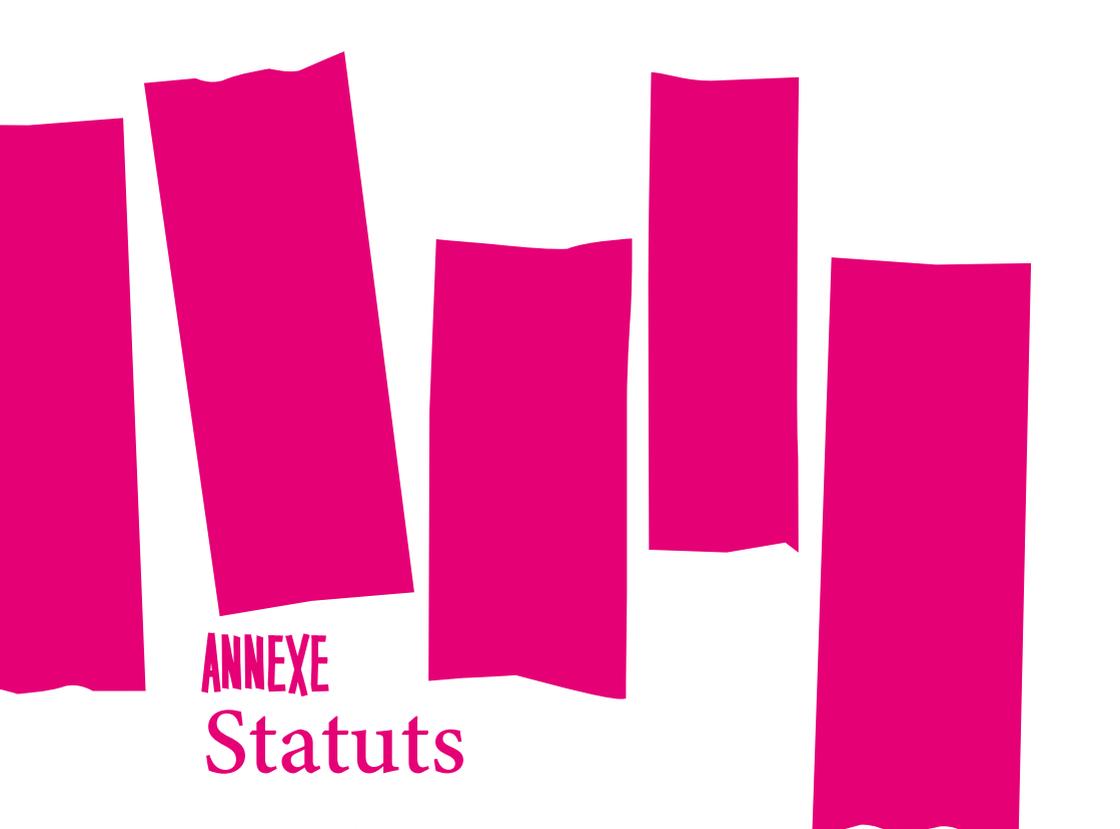
Article 8

La commission de contrôle financier est composée de quatre personnes, non membres du Bureau National et présentées par les organisations nationales.

Conflits

Article 9

Une commission des conflits est mise en place après chaque congrès, lors de la première réunion du Bureau National, pour un mandat de trois ans ; elle est composée de deux membres du SN (proposés par le SN) et trois membres (plus trois suppléant-es) du Bureau National proposés par les organisations nationales, à raison de une personne maximum par organisation. Cette commission est saisie par le Bureau National ou le Comité National chaque fois que nécessaire et rendra compte devant cette structure. En cas de départ d'un-e membre, le Bureau National pourvoit à son remplacement.



ANNEXE

Statuts

Préambule

Le syndicalisme a une double fonction : la défense des salarié-es et de leurs revendications et la transformation sociale, c'est-à-dire l'émancipation de toutes et tous pour qu'elles et ils puissent penser et agir sur leur environnement professionnel et interprofessionnel et être actrices et acteurs de leur vie.

Le syndicalisme agit pour réduire les inégalités économiques et sociales, et pour permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et prioritairement des plus démunis-es.

Le syndicalisme lutte pour l'amélioration des acquis sociaux. Le syndicalisme défend les revendications spécifiques de chacun-e tout en cherchant à dépasser la vision sectorielle pour unifier les revendications des travailleuses et travailleurs, salarié-es, précaires, chômeuses et chômeurs, retraité-es.

Le syndicalisme ne doit de compte qu'aux salarié-es. Il doit donc garantir son indépendance vis-à-vis, d'une part des partis politiques, du Gouvernement, du patronat, de la hiérarchie et du monde économique, d'autre part de tout dogme politique, confessionnel ou philosophique.

Pour garantir son indépendance, le syndicalisme doit gérer ses moyens en toute autonomie.

La démocratie syndicale est le meilleur garant de l'indépendance des organisations syndicales.

Elle doit permettre l'expression de sensibilités, d'aspirations et de revendications éventuellement différentes dans un esprit de tolérance et pour favoriser les convergences. Le syndicalisme doit assurer le fonctionnement démocratique de ses structures afin que ses prises de décisions répondent le plus fidèlement possible aux aspirations, intérêts et revendications des salarié-es eux-mêmes. Il doit assurer la primauté du syndicat de base sur les structures fédérales ou confédérales.

Pour concrétiser les aspirations et satisfaire les revendications, le syndicalisme use des différents moyens dont il dispose : la discussion, la proposition, la critique, l'action revendicative dont la grève pour créer un rapport de force. La négociation permet de concrétiser les avancées obtenues.

L'efficacité syndicale rend l'unité syndicale nécessaire, sans a priori ni exclusive.

C'est à partir de la défense des salarié-es et de l'affirmation de leur citoyenneté dans l'entreprise et sur le lieu de travail que le syndicalisme contribue à l'avènement d'une société plus juste, plus humaine et plus démocratique. Cette société devrait permettre à chacune et à chacun, quelle que soit son origine, de grandir, de vieillir et de mourir dans la dignité sur une planète protégée des effets pervers des progrès techniques.

Dans ce cadre, la lutte pour la défense de l'environnement à tous les niveaux, du local jusqu'au planétaire est un élément du combat des syndicalistes.

Le syndicalisme participe à la préservation des conditions écologiques de la vie sur la planète.

Le respect de l'intégrité physique et mentale de chaque être humain est une valeur fondamentale du syndicalisme.

A ce titre les propos, les agissements, violences, agressions ou positions sexistes, racistes, lgbqtiphobes...n'ont pas leur place, ni dans le syndicalisme, ni dans la société.

Le syndicalisme affirme qu'un état de droit démocratique et laïque est indispensable au plein exercice du droit syndical. Le souci de solidarité, de justice sociale et de tolérance, par le rejet de toute forme de discrimination raciale, de sexe, philosophique ou religieuse, ne se limite pas aux portes de nos lieux de travail.

Le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les inégalités entre les sexes traversent l'ensemble de la société (travail, école, famille, vie publique), le souci de les combattre ne se limite pas au champ professionnel. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, veut promouvoir l'adhésion, l'activité,

la participation et l'engagement des femmes à toutes les tâches et tous les échelons du syndicalisme.

En revendiquant le droit à l'emploi, il met tout en œuvre contre le chômage. En privilégiant l'intérêt général, en revendiquant une meilleure répartition des richesses et des revenus et en défendant le service public, il œuvre pour la garantie d'un revenu suffisant afin d'offrir à toutes et tous une vie décente, le droit à l'éducation, à la santé, au logement...

Le syndicalisme ne doit pas laisser se construire une Europe des nanti-es au détriment des peuples du monde entier. Il doit défendre la démocratie politique pour permettre à toutes et tous d'agir effectivement sur leur destinée commune. Il faut promouvoir partout des rapports de coopération dans les relations économiques, en lieu et place de la concurrence exacerbée générée par le libéralisme.

L'Europe doit être un élément de solidarité entre tous les peuples qui y vivent ; elle doit favoriser le progrès social à l'intérieur de ses frontières et dans ses rapports avec tous les peuples du monde.

Le syndicalisme doit être présent à tous ces niveaux pour impulser la solidarité et la coopération entre les peuples, et pour agir pour que les pays riches aident au développement équilibré des pays pauvres, participent à l'amélioration des moyens éducatifs et sanitaires de leurs populations.

L'action syndicale doit donc dépasser les frontières et faire émerger un fort mouvement syndical mondial nécessaire pour relever ces défis, pour l'avènement de la paix dans le monde par le dialogue entre les peuples dans le respect des différences.

Article 1

L'Union syndicale Solidaires est la continuité historique du Groupe des dix, fondé en 1981.

L'Union syndicale Solidaires est le produit d'histoires syndicales diverses. Le choix de l'identifiant Solidaires, comme identifiant unique de l'union interprofessionnelle et commun à toutes les organisations permet de dépasser l'histoire de chacune de celles-ci.

Nul ne peut se réclamer d'une quelconque appartenance à l'Union syndicale Solidaires, ni utiliser la dénomination, l'identifiant et le logo de l'Union syndicale Solidaires s'il n'est pas membre de Solidaires ou explicitement autorisé à cette fin par le Bureau National de Solidaires.

L'union syndicale est composée des syndicats ou fédérations adhérentes mentionnés en annexe, et des unions syndicales Solidaires départementales dont l'organisation et le fonctionnement sont décrits par l'article 18.

Article 2

L'Union syndicale Solidaires a pour objet : de rassembler dans le respect des valeurs et des principes fixés dans le préambule des présents statuts, toutes les organisations syndicales et à travers elles tou-te-s les salarié-es qui pensent que la faiblesse du syndicalisme français réside en premier lieu dans ses divisions, qu'elles ne considèrent pas comme définitives et irrémédiables. Ce rassemblement n'est pas une fin en soi.

C'est une étape pour être plus fort-es ensemble, dans l'action collective pour la défense des revendications et pour peser davantage en faveur de rapprochements interprofessionnels encore plus larges, de renforcer la défense des intérêts des adhérent-es des syndicats ou fédérations membres et de l'ensemble du monde du travail par tous les moyens.

Article 3

Le siège social de l'Union syndicale Solidaires est fixé : 31 rue de la Grange aux Belles / 75010 Paris.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Bureau National.

Article 4

La constitution de l'Union syndicale Solidaires obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent.

Les organisations adhérentes conservent pleinement leur indépendance et leur personnalité juridique, le droit d'ester en justice, de négocier et de signer tous protocoles électoraux professionnels, accords collectifs d'entreprise, conventions collectives dans leurs secteurs d'activités tels que définis par leurs statuts.

L'Union syndicale Solidaires s'interdit d'intervenir, sauf demande expresse des organisations concernées, dans le champ de compétence propre des organisations adhérentes qui se conforment aux présents statuts, ou de leurs composantes.

Article 5

Tout syndicat ou fédération voulant adhérer à l'Union syndicale Solidaires devra en faire la demande conformément au règlement intérieur. L'adhésion devient définitive après l'accord du Bureau National.

La concurrence durable de deux syndicats au sein de l'Union syndicale Solidaires et agissant dans le même secteur professionnel serait contradictoire avec la démarche de l'Union syndicale Solidaires et apparaîtrait incohérente pour les salarié-es du secteur. Pour cette raison, il ne saurait y avoir

(sauf cas exceptionnel, notamment en cas de réorganisation de secteurs, limité dans le temps, et avec accord du syndicat concerné déjà membre de l'Union syndicale Solidaires, et avis favorable du Bureau National) coexistence de deux syndicats en concurrence dans un même secteur professionnel. Lorsque des chevauchements de champs de syndicalisation entre structures membres apparaissent, notamment en cas de ré-organisation de secteurs, les structures membres concernées doivent se coordonner pour organiser et harmoniser l'action de Solidaires dans les secteurs concernés. Chaque organisation syndicale adhérente est assujettie à une cotisation annuelle conformément au règlement intérieur.

A défaut de cotisation pendant 3 années consécutives, une organisation est réputée ne plus être adhérente à l'Union, sur décision du Bureau National.

TITRE I - Fonctionnement

Article 6

Toutes les décisions concernant la vie et l'activité de l'Union syndicale Solidaires sont prises à l'occasion des réunions du Congrès, du Comité National et du Bureau National.

Si une structure n'est pas à jour de ses cotisations à l'Union syndicale Solidaires sur l'année N-1, sans avoir reçu l'accord du Bureau National pour retarder son versement, elle ne pourra pas participer aux prises de décisions (vote, consensus, veto) tant que la situation n'est pas régularisée sur l'année N-1.

Article 7. Le Congrès national

Le Congrès a lieu tous les trois ans.

Un Congrès extraordinaire peut se tenir sur décision du Bureau National prise à la majorité des deux tiers.

Le Congrès est constitué par les représentant-es des organisations syndicales nationales et des Solidaires départementaux régulièrement convoqués dans les conditions définies au règlement intérieur.

Le nombre et la répartition des délégué-es sont fixés selon les conditions définies au règlement intérieur.

L'ordre du jour est proposé par le Bureau National.

Le Congrès se prononce sur le rapport d'activité, le rapport financier et définit les grandes orientations.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé de la façon suivante :

→ Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

→ Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Entre deux Congrès, un Comité National se réunit tous les trois mois et définit les positions de l'Union syndicale.

Article 8 - Le Comité National

Tous les trimestres, le Comité National définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par l'Union syndicale Solidaires.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus.

À défaut de consensus, un vote est organisé de la façon suivante :

→ Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

→ Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50% de participation des structures membres de chaque collège est nécessaire.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Les membres du Comité National sont désignés, pour les fédérations et syndicats, selon les mêmes modalités que pour le Bureau National.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-es au Comité National comme défini au règlement intérieur.

Chaque syndicat est responsable de sa délégation. Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-es.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Comité National, conformément au règlement intérieur.

Les Unions syndicales Solidaires départementales sont représentées par deux délégué-es.

Une Union départementale Solidaires se créant entre deux congrès a droit à deux représentant-es au Comité National.

Article 9 - Le Bureau National

L'Union syndicale Solidaires est animée par un Bureau National dont les membres sont désigné-es par les organisations syndicales adhérentes. Chaque syndicat est responsable de sa délégation.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Bureau National, conformément au règlement intérieur.

Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-es. Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-es au Bureau National comme défini au règlement intérieur.

Le Bureau National est l'organe directeur de l'Union syndicale Solidaires. Il se réunit au moins une fois par mois hors des réunions du Comité National. Chaque syndicat ou fédération membre ne compte que pour une voix.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus.

A défaut de consensus, si aucun syndicat n'utilise son droit de veto, la majorité des 2/3 des syndicats membres présents est suffisante.

Chaque syndicat a un droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier dans le règlement intérieur.

Pour que les décisions des différentes structures soient valides un quorum de 50 % de participation des syndicats ou fédérations membres est nécessaire.

Article 10 - Commissions nationales

Des commissions nationales spécialisées peuvent être créées à l'initiative du Bureau National ou du Comité National. Elles sont permanentes ou ponctuelles.

Article 11 - Le Secrétariat national

Le Bureau National élit un Secrétariat national de sept membres au moins proposé-es par les organisations nationales.

Le Secrétariat fonctionne sur un mode collégial. Il est composé de :

→ deux co-délégué-e général-e, à parité femme/homme

→ des délégué-es adjoint-es

→ un-e trésorier-e et un-e trésorier-e adjoint-e

Le Secrétariat est renouvelé après chaque congrès.

La même organisation ne peut détenir à la fois plus de trois postes dans le Secrétariat.

Le Secrétariat met en application les orientations et décisions définies par le Comité National et le Bureau National de l'Union syndicale Solidaires. Il convoque le Bureau National et le Comité National et en propose l'ordre du jour.

Les membres du secrétariat n'ont pas le droit de vote au sein de ces deux instances.

Chaque membre du Secrétariat National est habilité à procéder à toutes désignations syndicales ainsi qu'à présenter des listes de candidatures aux élections professionnelles, dans le respect des règles de fonctionnement de l'Union définies dans les présents statuts.

Les membres du Secrétariat National ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

Un-e membre du Secrétariat National qui aurait gravement dérogé de façon répétée aux statuts de Solidaires, à ses valeurs, à son fonctionnement ou à sa responsabilité de mettre en œuvre les orientations définies par les structures nationales peut être révoqué-e par le Bureau National entre deux congrès. Cette procédure exceptionnelle est précédée d'une saisine de la Commission des Conflits qui rencontre l'intéressé-e et rend compte devant le Bureau National. Le Bureau National entend la personne intéressée et se prononce selon ses règles habituelles de décision.

Article 12 – Le/la délégué-e général-e

Chaque co-délégué-e représente l'Union syndicale Solidaires dans tous les actes de la vie civile et est investi-e de tous pouvoirs à cet effet. Elle ou il peut agir en justice au nom de l'Union syndicale Solidaires, tant en demande qu'en défense et peut mandater un-e membre de l'Union aux mêmes fins. Le/la Co-délégué-e général-e rend compte de son initiative devant le Bureau National lors de sa première réunion postérieure.

Il/elle peut mandater un-e membre de l'Union syndicale Solidaires en tant que de besoin pour se faire représenter devant les tribunaux après autorisation du Bureau National.

Article 13 - Le Trésorier /

La Trésorière

Le/la trésorier-e assure la gestion financière de l'Union syndicale Solidaires. Il est rendu compte régulièrement de cette gestion au Bureau National.

Le/la trésorier-e est assisté-e d'un-e trésorier-e adjoint-e.

Une charte financière votée au Bureau National régit les pratiques financières et comptables de l'Union syndicale Solidaires.

TITRE II - Trésorerie et Contrôle

Article 14 - Ressources

Les ressources de l'Union syndicale Solidaires se composent :

- des cotisations annuelles versées par les organisations syndicales qui adhèrent à l'Union syndicale Solidaires
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'État ou toute autre collectivité publique ou établissement public, ainsi que par les organismes paritaires.
- des dons, reversements et autres revenus.

Un appel de cotisations est effectué annuellement par le/la trésorier-e national-e, sur la base d'une cotisation annuelle par adhérent-e, dont le montant est fixé par le Bureau National. Les cotisations des structures membres peuvent être versées par prélèvements, virements, chèques, espèces...

Le/la trésorier-e vérifie à terme échu que les cotisations ont bien été perçues et peut effectuer un rappel auprès des structures adhérentes à l'Union qui ne sont pas à jour. Les cotisations sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Toute structure qui n'est pas à jour de ses cotisations à l'Union l'année N-1, sans avoir reçu l'accord du Bureau National pour retarder son versement et alors que l'appel à cotisation pour l'année N est envoyé, doit régulariser sa situation au plus vite. Si tel n'est pas le cas, elle ne pourra pas participer aux prises de décisions (vote, consensus, veto) tant que la situation n'est pas régularisée sur l'année N-1.

Article 15 – Aides financières

L'Union syndicale Solidaires, sur proposition du Secrétariat National peut décider l'attribution d'une aide sociale, financière ou juridique... Elles peuvent concerner ses adhérent-es, des salarié-es en lutte, des associations, syndicats... Ces aides sont approuvées par le Bureau National ou le Comité National.

Article 16 – Arrêt et approbation des comptes

Pour chaque exercice, les comptes sont arrêtés par le Secrétariat National. Ils sont ensuite présentés et doivent être approuvés par le Bureau National afin de donner un quitus au trésorier ou à la trésorière. Tous les ans, lors de l'approbation des comptes, le Bureau National décide de l'affectation

de l'excédent ou du déficit de l'exercice. Le Comité National désigne un ou une commissaire aux comptes ainsi que sa suppléante ou son suppléant.

Article 17 – Commission de contrôle financier

Après chaque congrès, une commission de contrôle financier est mise en place par le premier Bureau National qui suit le congrès, pour un mandat de trois ans. Elle rend compte devant le Congrès lors du rapport financier. Sa composition est définie dans le Règlement intérieur.

Entre deux congrès, le Bureau National peut la solliciter et lui demander de faire un rapport devant le Bureau National au moment du débat sur le bilan annuel de trésorerie. Cette commission ne remplace pas le travail du commissaire aux comptes mais son objet est de vérifier le fonctionnement de la trésorerie, la cohérence de la mise en œuvre du budget avec les décisions du Bureau National et de faire des propositions pour améliorer la gestion de la trésorerie.

TITRE III - La vie locale

Article 18 – Unions Solidaires départementales

Il est créé des Unions Solidaires départementales. Les Unions départementales peuvent décider de se coordonner au niveau interdépartemental ou régional.

Leur activité doit être conforme aux valeurs de l'Union syndicale Solidaires. Elles prennent le nom de Solidaires suivi du nom du département ou de la région.

Les unions départementales regroupent les structures adhérentes de la zone locale concernée, parmi les structures adhérentes à l'Union syndicale Solidaires. Des structures n'ayant pas de vocation nationale peuvent aussi y adhérer conformément aux présents statuts.

Leur fonctionnement et leurs statuts doivent s'inscrire dans le cadre des présents statuts et règlement intérieur, et plus particulièrement des articles 5 et 6 des statuts et de l'article 1 du règlement intérieur.

Les structures départementales de l'Union syndicale Solidaires agissent et interviennent dans leur champ d'activité ; elles sont représentées au Comité National et au Congrès national par deux délégués-es.

La liste de ces unions Solidaires départementales figure en annexe des présents statuts

TITRE IV - les branches et les secteurs

Article 19

Pour leur action revendicative les syndicats, les fédérations de syndicats, et les syndicats locaux membres de Solidaires peuvent s'organiser par branches et secteurs

TITRE V - Dispositions diverses

Article 20 - Démission

Toute démission de l'Union syndicale Solidaires est reçue par le Bureau National.

L'organisation démissionnaire est tenue d'apurer sa situation financière au jour de la notification de la démission.

Article 21 - Les conflits

Tout manquement aux présents statuts est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Une commission des conflits composée comme indiqué dans le règlement intérieur, après avoir reçu le ou les membres concernés, propose une médiation, instruit le conflit et rapporte devant le Bureau National qui prend sa décision à l'unanimité des présents, exceptées la ou les organisations incriminées.

Cette commission doit se réunir trois mois au plus tard après avoir été saisie par le Bureau National (lorsque cela concerne les organisations nationales) ou le Comité National (lorsque cela concerne au moins une structure locale) sur demande d'une ou de plusieurs organisations composant l'Union (au sens de l'article 1 des statuts).

Cette commission n'a aucune compétence en ce qui concerne la vie interne des organisations adhérentes : elle n'a compétence que sur les litiges à l'application des présents statuts ou du règlement intérieur.

Article 22 - Le Règlement intérieur

Un règlement intérieur vient compléter les dispositions des présents statuts.

Article 23 - Modifications des statuts et règlement intérieur

Les modifications des présents Statuts et du Règlement Intérieur sont prises à l'occasion de chaque Congrès par les seuls syndicats et fédérations nationales à l'unanimité.

Article 24 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents au Congrès, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celui-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à la loi.

Annexe aux Statuts -

Liste des fédérations et syndicats nationaux (article 1 des statuts)

- ALTER: 5 rue Walter Gropius BP 80215 - 94150 Rungis
- Fédération SUD Solidaires des Transports Urbains et Inter-urbains: 17 bd de la Libération – 93200 Saint Denis
- SNABF Solidaires: Banque de France RE2-1645 - 1 rue de la Vrillière 75049 PARIS Cedex 01
- SNJ: 33 rue du Louvre – 75002 Paris
- SNUPFEN Solidaires: ONF- 2 avenue de Saint-Mandé – 75 570 Paris cedex 12
- Solidaires à l'Industrie et au développement durable (IDD): 93, bis rue de Montreuil – 75011 Paris
- Solidaires Assurances Assistance: 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- Solidaires Autorité de la concurrence: 11 rue de l'Echelle - 75001 Paris
- Solidaires CCRF et SCL: 93, bis rue de Montreuil – 75011 Paris
- Solidaires Douanes: 93, bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 Paris
- Solidaires Etudiant-e-s: 25/27 rue des Envierges – 75020 Paris
- Solidaires Finances Publiques: Boîte 29 / 80 rue de Montreuil – 75011 Paris
- Solidaires FSIE (Fédération des syndicats des institutions de l'État) 126 rue de l'Université 75007- Paris
- Solidaires Informatique: 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- Solidaires Jeunesse et Sport: 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- Solidaires Justice: CP d'Avignon - Le Pontet 90 rue Panisset - CS 70017 – 84275 Vedène Cedex
- Solidaires Météo: Centre Météo France, 42 avenue Coriolis – 31057 Toulouse cedex
- Solidaires SUD Emploi: 38 rue des Frères Flavien 75020 Paris
- STCPOA (Syndicat des travailleurs de la Confédération paysanne et ouvriers associés): 104 rue Robespierre – 93170 Bagnolet
- SUD Aérien: BP 30 - 91551 Paray Vieille Poste Cedex
- SUD Autoroutes: 36 rue du Dr Schmitt – 21850 Saint Apollinaire
- SUD Banques: 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- SUD CAM (Crédit Agricole Mutuel): 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris

- SUD Centrale Solidaires : 139, rue de Bercy - Bât. Vauban - Nord 1 - Pièces 0062 à 0073 - 75012 Paris
- SUD Chimie : 8 rue de la Savonnerie - 76 000 Rouen
- SUD Collectivités Territoriales : 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
- SUD Commerces et Services : 7 rue Vicq d'Azir 75010 Paris
- SUD Education : 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
- SUD Energie : 16 rue de la Dandonnerie 45260 Lorris
- SUD Fnac : 136 rue de Rennes – 75006 Paris
- SUD FPA Solidaires : - Tour CITYSCOPE - 14ème étage - 3, rue Franklin - 93 108 Montreuil cedex
- SUD Hôtellerie-Restauration : Bourse du Travail Annexe Eugène Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris
- SUD Insee : 36 rue des 36 ponts – 31 054 Toulouse cedex 04
- SUD Intérieur : 80, 82 rue de Montreuil – 75011 Paris
- SUD Intérim Solidaires : 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- SUD Logement social : 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- SUD Protection Sociale : 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- SUD Ptt : 25/27 rue des Envierges – 75020 Paris
- SUD Recherche EPST : 70 rue Philippe de Girard – 75018 Paris
- SUD Rural Territoires – 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP
- SUD Santé Sociaux : 70 rue Philippe de Girard – 75 018 Paris
- SUD SDIS : 70 Bd sergent Triaire – 30 000 Nimes
- SUD Solidaires BHV : 55 rue de la Verrerie - 75 189 Paris cedex 04
- SUD Solidaires Prévention et Sécurité : 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- SUD Travail Affaires Sociales : 14 Avenue Duquesne- 75350 Paris SP 07
- SUD VPC : 1 rue Henri Sellier 59100 Roubaix
- SUD-Rail : 17 bd de la Libération – 93200 Saint Denis
- SUD-Solidaires BPCE : Site Odissey - 50 avenue Pierre Mendes France - 75201 Paris Cedex 13
- SUNDEP Solidaires : 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- SUPPer : 2 avenue Gay Lussac – 78851 Elancourt
- Syndicat ASSO - Solidaires : 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- Union Fédérale SUD Industrie : 10 avenue Rachel -75018 Paris
- Union SUD Culture et Médias Solidaires - 61 rue de Richelieu, 75002 Paris

Liste des Solidaires départementaux (article 18 des statuts)

- Solidaires Ain : c/o SUD-Rail - Chemin du Dépôt - 01500
Ambérieu-en-Bugey
- Solidaires Aisne : Maison des Syndicats 6, avenue Jean Jaurès 02000
Laon
- Solidaires Allier : 2 rue des conches 03100 Montluçon
- Solidaires Alpes Hte Provence – 42, boulevard Victor Hugo 04000
Digne-les-bains
- Solidaires Hautes Alpes – Bourse du travail – 3 rue David martin –
05000 Gap
- Solidaires Alpes Maritimes : 28, avenue Giacobi 06300 Nice
- Solidaires Alsace : Maison des syndicats, 1 rue Sédillot - 67000
Strasbourg
- Solidaires Ardèche Drome : Maison des Syndicats - 18, avenue
de Sierre – 07200 - Aubenas et : 17, rue Georges Bizet – 26000
– VALENCE
- Solidaires Ardennes : Bourse du travail - 21 rue Jean-Baptiste Clément
08000 Charleville-Mézières
- Solidaires Ariège : c/o SUD PTT - 21, rue des Chapeliers BP 128 -
09003 Foix Cedex
- Solidaires Aube : c/o SUD PTT 2 boulevard du 1er RAM - 10003
Troyes
- Solidaires Aude : 14, bd Jean Jaurès, Ecole Jean Jaurès, 2e étage, 11000
Carcassonne
- Solidaires Aveyron : 100 avenue de Toulouse – 12000 Rodez
- Solidaires Bouches du Rhône : 29, Boulevard Longchamp 13001
Marseille
- Solidaires Calvados : Maison des syndicats 12 rue Colonel Remy
14 000 Caen
- Solidaires Cantal : Maison des syndicats – 7 place de la paix – 15000
Aurillac
- Solidaires Charente : 75 bis avenue Delattre de Tassigny - résidence
Daras – 16000 Angoulême
- Solidaires Charente Maritime : Bourse du travail, 1 rue Louis Sercan
17100 Saintes
- Solidaires Cher : 186 route de St Michel – 18000 Bourges
- Solidaires Corrèze : Maison des associations, Ancienne Ecole Turgot
Place de la Bride – 19000 Tulle
- Solidaires Côte d’Or : 6 bis, rue Pierre Curie - 21000 Dijon

- Solidaires Côtes d'Armor : 1 à 3A rue Zénaïde Fleuriot -
22000 Saint Briec
- Solidaires EPICs Recherche : 17 rue des Martyrs CEA – 38504 Grenoble
cedex 09
- SNA – SUD Convoyeurs de Fonds et Métiers du Fiduciaire : 20 rue
Descours – 42000 Saint-Etienne
- Solidaires Creuse : Résidence La Poste - Rue de l'ancienne poudrière -
23000 Guéret
- Solidaires Dordogne : 6 avenue Maréchal Delattre de Tassigny - 24000
Périgueux
- Solidaires Doubs : 4 bis léonard de Vinci 25000 Besançon
- Solidaires Eure : Bourse du Travail 17 ter rue de la Côte blanche
27000 Évreux
- Solidaires Eure et Loire : c/o Solidaires Finances Publiques - Centre
des finances publiques - 5 place de la République - 28000 Chartres
- Solidaires Finistère : 2 Amiral Nielly - 29200 Brest
- Solidaires Gard : 6 rue Porte d'Alès - 30000 Nîmes
- Solidaires Haute Garonne : c/o SUD PTT – 52 rue Babinet – BP
22531 31023 Toulouse cedex 1
- Solidaires Gers : 1 Impasse Fermat – 32000 Auch
- Solidaires Gironde : 8 rue de la Course – 33000 Bordeaux
- Solidaires Hérault : 23 rue Lakanal – 34090 Montpellier
- Solidaires Ille et Vilaine : 5 rue de Lorraine – 35000 Rennes
- Solidaires Indre : 12 rue du Colombier – 36000 Châteauroux
- Solidaires Indre et Loire : 18 rue de l'Oiselet - La Camusière – 37550
Saint Avertin
- Solidaires Isère : 3 rue Federico Garcia Lorca 38100 Grenoble
- Solidaires Jura : 48 rue du Commerce – 39000 Lons Le Saunier
- Solidaires Landes : C/o Solidaires finances publiques-SIP de Mont de
Marsan - 12 avenue de Dagas 40022 Mont-de-Marsan
- Solidaires Loir et Cher : 35/37 Avenue de l'Europe – 41000 Blois
- Solidaires Loire : 20 rue Descours – 42000 Saint Etienne
- Solidaires Haute Loire : Maison des syndicats 4, rue de la passerelle
43000 Le Puy en Velay
- Solidaires Loire Atlantique : 9 rue Jeanne d'Arc – 44000 Nantes
- Solidaires Loiret : 12 Cité St Marc – 45000 Orléans
- Solidaires Lot : 12 avenue Fernand Pezet – 46100 Figeac
- Solidaires Lot et Garonne : Maison des syndicats 9/11 rue des Frères
Magen – 47000 Agen
- Solidaires Lozere : c/o SUD Ptt – 6 Bd du Soubeyran – 48000 Mende
- Solidaires Maine et Loire : Bourse du travail – 14 place Imbach –
49100 Angers

- Solidaires Manche : c/o SUD Ptt - 7 rue du Mal Leclerc –
50000 Saint Lô
- Solidaires Marne : 15 boulevard de la Paix – 51100 Reims
- Solidaires Haute Marne : c/o SUD Poste 49 rue Lévy Alphandéry
52000 Chaumont
- Solidaires Mayenne : Maison des syndicats – 15 rue St Mathurin –
53000 Laval
- Solidaires Meurthe et Moselle : 4 Rue de Phalsbourg - 54000 Nancy
- Solidaires Meuse : Maison des Syndicats-20 rue du 19e BCP 55100
Verdun
- Solidaires Morbihan : 81 Bd Cosmao dumanoir - 56100 Lorient
- Solidaires Moselle : c/o SUD Ptt – 4 rue Thomas Edison –BP 55012-
57084 Metz cedex 3
- Solidaires Nièvre : Bourse du travail - 2 bd Pierre de Coubertin –
58000 Nevers
- Solidaires Nord : Bourse du Travail - 174 Boulevard de l'Usine -
59000 Lille
- Solidaires Oise : BP 60010 - 60603 Clermont cedex
- Solidaires Orne :12 rue des Flandres 61200 Argentan
- Solidaires Pas de Calais : 71 bis rue Roger Salengro - 62223
Saint-Laurent-Blangy
- Solidaires Puy-de-Dôme /Auvergne : 28 rue Gabriel Péri – 63000
Clermont Ferrand
- Solidaires Pyrénées Atlantiques : c/o SUD Telecom - 4 bd Edouard
Herriot – 64400 Pau
- Solidaires Hautes Pyrénées : Résidence les Terrasses - 31 rue de la
Verrerie – 65000 Tarbes
- Solidaires Pyrénées Orientales : 4 bis rue Marcellin Albert – 66000
Perpignan
- Solidaires Rhône : 125 rue Garibaldi – 69006 Lyon
- Solidaires Haute Saône : DDT 70 – SUD Rural et Territoire – 24/26
Boulevard des Alliés 70000 Vesoul
- Solidaires Saône et Loire : Maison des Syndicats - 2 rue du parc –
71100 Chalon sur Saône
- Solidaires Sarthe : Maison des Associations - 4 rue d'Arcole – 72000
Le Mans
- Solidaires Savoie : Maison des syndicats- 77 rue Ambroise Croizat
73000 Chambéry
- Solidaires Haute Savoie : 68, avenue de Genève 74000 Annecy
- Solidaires Paris : 31 rue de la grange aux Belles – 75010 Paris
- Solidaires Seine Maritime : 8, rue de la savonnerie - 76000 Rouen

- Solidaires Seine et Marne: c/o SUD Ptt – rue d’Egrefins – BP 584 - 77016 Melun Cedex
- Solidaires Yvelines: 140 Avenue du Maréchal Leclerc – 78670 Villennes sur Seine
- Solidaires Deux-Sèvres: 21 B rue Edmond Proust – 79000 Niort
- Solidaires Somme: 3/5 rue Jean Godris – 80000 Amiens
- Solidaires Tarn: 59 rue Raymond Sommer 81000 Albi
- Solidaires Tarn et Garonne: 11, rue Bessieres 82000 Montauban
- Solidaires Var: La Luciole, 36 rue Émile Vincent - 83000 Toulon
- Solidaires Vaucluse: Résidence de la Cardinale Bât 4, 4 rue des Frères Brian 84000 Avignon
- Solidaires Vendée: Bourse du travail - 16 bd Louis Blanc – 85000 La Roche sur Yon
- Solidaires Vienne: 20 rue Blaise Pascal – 86000 Poitiers
- Solidaires Haute Vienne: c/o Sud PTT-19 Avenue du Général Leclerc – 87000 Limoges
- Solidaires Vosges: 13, rue François Blaudez BP 454- 88011 Epinal cedex
- Solidaires Yonne: 2 avenue Courbet - 89 000 Auxerre
- Solidaires Nord Franche Comté: Maison du Peuple – Place de la résistance – 90020 Belfort cedex
- Solidaires Essonne: c/o SUD POSTE 91, Place du Général de Gaulle – Evry Village 91000 Evry
- Solidaires Hauts de Seine: 51 rue Jean Bonal – 92500 La Garenne Colombes
- Solidaires Seine Saint Denis: Bourse du travail - 9/11 rue Genin – 93200 Saint Denis
- Solidaires Val de Marne: Maison des syndicats - 11/13 rue des Archives – 94010 Créteil cedex
- Solidaires Val d’Oise: c/o SUD Postaux - 10 place de Verdun - BP 30037 – 95640 Marines
- Solidaires Guadeloupe: Jean-Marc ANGELE - BP 348 - 97139 Les Abymes
- Solidaires Martinique - Centre des finances publiques Hôtel des finances, Route de Cluny BP605- 97261 Fort-de-France
- Solidaires Guyane: 3 cité des Castors sous le vent - 97300 Cayenne
- Solidaires Réunion: Hôtel des Finances Publiques - 1, rue Champ-Fleuri 97490 Sainte-Clotilde
- Solidaires Mayotte: 54 rue Dahilou route Mandzarosowa- 97600 Mamoudzou
- Solidaires Polynésie: BP 64108 – 98702 FAAA - TAHITI

Le secrétariat national (bureau national du congrès de Saint-Denis, octobre 2020)

Didier Aubé
Frédéric Bodin
Jérôme Bonnard
Cybèle David
Simon Duteil (co-délégué général)
Julie Ferrua
Murielle Guilbert (co-déléguée générale)
Elie Lambert
Gaëlle Martinez
Evelyne NGO
Véronique Poulain (Trésorière)
Ophélie Vildey (intégration au bureau national de novembre 2021)

Toutes les informations sur :
<https://www.solidaires.org>

Retrouvez l'Union sur :

<https://www.facebook.com/UnionSolidaires/>
<https://twitter.com/UnionSolidaires>
https://www.instagram.com/union_solidaires/
<https://t.me/solidaires>
<https://www.tiktok.com/@syndicat.solidaires>























MENTIONS LÉGALES

Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
solidaires.org
Graphisme: Union syndicale Solidaires
Imprimé par DELTA PAPIERS, Paris



